



CANADA

# Débats de la Chambre des communes

---

VOLUME 137 • NUMÉRO 187 • 1<sup>re</sup> SESSION • 37<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

COMPTE RENDU OFFICIEL  
(HANSARD)

**Le vendredi 10 mai 2002**

—  
Présidence de l'honorable Peter Milliken

## **TABLE DES MATIÈRES**

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve  
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le  
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

**<http://www.parl.gc.ca>**

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 10 mai 2002

La séance est ouverte à 10 heures.

---

*Prière*

---

### INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1000)

[Traduction]

#### LOI MODIFIANT LE CODE CRIMINEL (CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX ET ARMES À FEU) ET LA LOI SUR LES ARMES À FEU

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 30 avril, de la motion: Que le projet de loi C-15B, Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux et armes à feu) et la Loi sur les armes à feu, soit lu pour la troisième fois et adopté; ainsi que de l'amendement et du sous-amendement.

**M. Peter Goldring (Edmonton-Centre-Est, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui au sujet du projet de loi C-15B, Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux et armes à feu) et la Loi sur les armes à feu. L'objectif énoncé de cette mesure législative est de modifier le Code criminel en regroupant les infractions de cruauté envers les animaux et en imposant des sanctions maximales plus sévères. Cette mesure permettrait également d'ajouter des dispositions administratives visant à simplifier l'application de la Loi sur les armes à feu.

Le projet de loi C-15B reprend les amendements au Code criminel concernant la cruauté envers les animaux qui avaient été inclus dans le projet de loi C-17 au cours de la dernière législature, avec certaines modifications. Toutefois, bien qu'elle comporte certaines améliorations mineures, cette mesure législative suscite de nombreuses préoccupations auprès des citoyens dont la subsistance repose sur la chasse et l'élevage.

Une de ces préoccupations est que la définition d'animal est trop large. Dans le projet de loi C-15B, le terme «animal» s'entend de tout vertébré—à l'exception de l'être humain—et de tout autre animal pouvant ressentir la douleur. Ainsi, cette nouvelle définition élargirait la protection juridique à des organismes vivants qui n'ont jamais auparavant fait l'objet d'une telle protection.

Une autre grande préoccupation vient du fait que le Code criminel n'offrirait plus le même niveau de protection juridique aux citoyens qui se servent des animaux à des fins légitimes, légales et justifiées.

Conformément au libellé actuel du paragraphe 429(2) du Code criminel, celui qui commet une infraction contre les biens avec une «justification ou une excuse légale et avec apparence de droit» bénéficie d'une protection. Toutefois, le projet de loi propose de retirer les dispositions ayant trait à la cruauté envers les animaux de

la catégorie générale des infractions contre les biens, pour en faire un article en soi, de sorte que ces dispositions ne donneraient plus droit à la protection.

En retirant les dispositions sur la cruauté envers les animaux de la partie sur les infractions contre les biens pour en faire un article en soi, on met l'accent sur les droits des animaux plutôt que sur leur bien-être. Il s'agit d'une importante modification des principes qui sous-tendent la loi, ce qui pourrait avoir pour effet de rehausser le statut des animaux aux yeux des tribunaux. Le projet de loi risquerait d'exposer injustement à des poursuites les agriculteurs, les groupes de sportifs et les chercheurs.

Les groupes de défense des droits de animaux au Canada recourront certainement à la nouvelle loi comme base de leurs poursuites, d'ailleurs ils ont déjà déclaré leur intention de le faire. Liz White, directrice de la révision des lois à l'Alliance animale du Canada, a déclaré:

Je crains que le projet de loi ne soit vu comme le moyen de parvenir à une fin, alors que ce n'est que le début. Que la loi dise n'importe quoi, cela n'a aucune importance si nul ne l'invoque, si nul ne la conteste devant les tribunaux, si nul ne la met à l'épreuve. C'est au tour des sociétés de protection des animaux et des autres groupes sur la ligne de front de pousser cette loi à sa limite, d'en éprouver les paramètres et d'avoir le courage et la conviction de porter des accusations. Voilà ce dont il s'agit. Ne vous y méprenez pas.

L'ancienne ministre de la Justice nous a assuré que ce qu'il était légal de faire aujourd'hui, dans le cadre d'activités légitimes, sera toujours légal une fois que le projet de loi aura reçu la sanction royale. Le problème, c'est que ces nouvelles mesures législatives risquent de rétrécir la définition des activités dites légitimes.

Les modifications proposées à la Loi sur les armes à feu sont de nature administrative. Les dispositions du projet de loi en la matière visent à simplifier le processus d'enregistrement des armes à feu et à y incorporer la technologie de l'information afin de réduire les coûts. Sur la question de la Loi sur les armes à feu, je renvoie la Chambre à l'article 31 de l'Énoncé de politiques de l'Alliance canadienne, qui dit ceci:

Nous croyons que de lourdes peines exécutoires devraient être imposées en cas d'utilisation criminelle de toute arme. Nous sommes déterminés à retirer les armes à feu des mains des criminels violents afin de rendre nos communautés plus sûres. Nous allons remplacer la loi actuelle sur le contrôle des armes à feu par un système de contrôle des armes à feu pratique, rentable et respectant les droits des Canadiens de posséder des armes à feu et de les utiliser de façon responsable.

Nous sommes d'accord avec l'imposition de peines plus sévères aux auteurs d'actes de cruauté envers les animaux, mais non avec l'élargissement de la définition actuelle d'une infraction criminelle. Les nouvelles dispositions législatives concernant la cruauté envers les animaux peuvent porter les tribunaux à considérer ces infractions sous un autre jour, ce qui pourrait avoir des conséquences nuisibles appréciables pour les agriculteurs, les chasseurs et les autres producteurs agricoles qui dépendent des animaux pour leur subsistance.

*Initiatives ministérielles*

●(1005)

Nous n'appuyons pas les modifications à la Loi sur les armes à feu, car nous estimons depuis longtemps que cette loi devrait être entièrement abrogée et remplacée par un système pratique et rentable de contrôle des armes à feu.

Je le répète, l'Alliance canadienne n'accepte absolument pas les actes intentionnels de cruauté envers les animaux et elle est en faveur d'une augmentation des peines prévues pour pareils actes. En faisant passer les dispositions sur la cruauté envers les animaux des infractions liées aux biens à une nouvelle partie distincte du Code criminel, on pourrait élever le statut des animaux aux yeux des tribunaux. Les moyens de défense actuellement disponibles ne pourraient plus s'appliquer aux termes des nouvelles dispositions. La nouvelle définition d'animal inclurait une définition extrêmement vaste incluant tout vertébré, à l'exception de l'être humain, et tout autre animal pouvant ressentir la douleur. Cette nouvelle définition étendrait la protection prévue dans la loi à un certain nombre d'organismes vivants qui n'étaient pas couverts par cette protection auparavant.

L'ex-ministre de la Justice a déclaré que ce qui était légal actuellement dans le cadre d'activités légitimes le serait également lorsque le projet de loi aurait reçu la sanction royale. Si l'ex-ministre de la Justice n'avait pas l'intention de modifier ce qui est légal aujourd'hui, pourquoi n'a-t-elle pas tout simplement accru les peines prévues pour les dispositions qui existaient déjà en matière de cruauté envers les animaux?

En l'absence de changements de fond apportés pour apaiser mes inquiétudes, je dois me joindre à mes collègues de l'opposition officielle et voter contre le projet de loi.

●(1010)

[Français]

**M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ):** Monsieur le Président, je prends la parole à mon tour sur le projet de loi C-15B, Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux et armes à feu) et la Loi sur les armes à feu, à l'étape de la troisième lecture.

Ce projet de loi est né de la réaction favorable du gouvernement à des centaines de lettres et des milliers de signatures de gens, qui ont demandé une loi plus efficace à l'égard du traitement et de la protection des animaux et des punitions pour la cruauté envers les animaux.

Effectivement, notre législation actuelle date du XIX<sup>e</sup> siècle et a besoin d'être rafraîchie. Cependant, lorsqu'on fait une lecture approfondie du projet de loi, on se rend compte que le gouvernement n'a pas maintenu l'équilibre adéquat permettant aux activités légitimes des éleveurs, des agriculteurs, des chasseurs et des chercheurs d'être menées dans un contexte où ils ne feraient pas l'objet de poursuites qui soient inacceptables.

Il ne s'agit pas évidemment de protéger des gens qui, comme dans toutes les catégories de la société, pourraient avoir des comportements totalement inacceptables et auraient des comportements cruels envers les animaux.

Tous s'entendent sur la nécessité de changer la situation à cet égard, afin qu'on puisse effectivement avoir une réalité équilibrée.

Cependant, bien que selon le ministre de la Justice ce projet de loi ne prive pas l'industrie animalière de ses revenus, il aurait été important de le préciser dans le projet de loi afin de protéger notamment les industries animalières, agricoles, médicales et sportives contre toute poursuite de nature frivole.

Ce n'est pas le cas, et c'est la raison pour laquelle le Bloc québécois se prononce contre le projet de loi. Le ministre a simplement amendé le projet de loi en ajoutant les interdictions de l'article 8(3) du Code criminel. Le ministre et le Comité permanent de la justice ont refusé les amendements du Bloc québécois visant à ajouter explicitement les moyens de défense, de justification ou excuses légales ou apparence de droit.

À ce moment-là, la loi perd l'équilibre nécessaire dans le traitement d'un dossier concernant la cruauté envers les animaux. On est en train de passer, par un mouvement de balancier, d'une législation qui était vétuste et qui ne protégeait pas suffisamment les animaux contre la cruauté, à une législation où les gens qui s'adonnent à des activités légales et justifiées seront placés dans une situation inacceptable et inéquitable.

Lorsqu'on est comme moi un député d'une région rurale, il est certain qu'on veut s'assurer que non seulement tous les producteurs agricoles, mais aussi toute l'industrie touristique, dans laquelle on retrouve les chasseurs, les éleveurs, des chercheurs, soient protégés.

Dans ma circonscription, par exemple, des études sont menées régulièrement sur les oies blanches, afin de savoir si, effectivement, le contrôle de la population est maintenu à un niveau adéquat. Il y a des questions litigieuses à cet égard. La loi, telle que rédigée actuellement, pourrait favoriser des poursuites qui, en bout de ligne, s'avèreraient frivoles, mais viendraient aussi contrecarrer l'action très scientifique, très résolue et pertinente qui a été entreprise pour assurer une gestion adéquate de la population d'oies blanches.

C'est aussi vrai pour ce qui est des agriculteurs. On a vu partout sur la planète des défenseurs d'animaux qui ont droit au chapitre et dont le point de vue est défendable. Cependant, il faut éviter de tomber dans les excès et de se retrouver devant une situation où on n'aurait aucune possibilité de s'adonner à des productions qui sont maintenant acceptées, qui sont normales dans notre société et qui pourraient faire l'objet de poursuites qui ne seraient pas pertinentes.

Le Bloc québécois était donc favorable aux principes du projet de loi dans la mesure où celui-ci aurait été amendé pour refléter les moyens de défense présentement accordés dans la Partie IX du Code criminel. On a recommandé l'ajout exclusif de moyens de défense de l'article 429 du Code criminel à une nouvelle partie V.1 du Code criminel. Ces amendements ont été rejetés en comité.

Il existe un autre aspect dans ce projet de loi par rapport aux armes à feu. En effet, des pouvoirs sont retirés à cet égard au gouvernement du Québec, qui a une responsabilité et qui a mis sur pied des organismes responsables de l'émission des permis, notamment le Bureau de traitement et le Centre d'appel du Québec. Par la présente loi, on retire au Québec des responsabilités qu'il avait. Cela nous apparaît tout aussi inacceptable.

●(1015)

En somme le Bloc québécois est contre le projet de loi en ce qu'il ne protège pas explicitement comme tel les activités légitimes de l'industrie animalière, de chasse, de recherche, et en ce qu'il retire des pouvoirs d'application de la Loi sur les armes à feu au gouvernement du Québec.

Je vais donner un exemple très concret de ce qui se vit dans ma circonscription. On donne au Cégep de La Pocatière un cours très populaire en santé animale, donc une formation de technicien pour travailler avec des vétérinaires. Évidemment pour faire ce travail, on doit effectuer des opérations sur des animaux. On apprend finalement le métier de technicien en santé animale. On apprend à travailler avec des vétérinaires et à travailler avec des animaux.

*Initiatives ministérielles*

Tel que le projet de loi est rédigé présentement, il pourrait arriver que quelqu'un dépose une poursuite contre cette pratique et que des conséquences juridiques importantes s'ensuivent. Celles-ci, je pense, ne mettraient pas en jeu le programme comme tel, mais elles pourraient occasionner des frais qui, quant à moi, ne sont pas pertinents. En ce sens, il nous apparaît nécessaire que le projet de loi soit soumis à une nouvelle étude avant d'être adopté, de façon à reconsidérer la situation plus en profondeur.

C'est la même chose en ce qui concerne les productions agricoles, les éleveurs. Il est nécessaire que nos éleveurs assument leurs responsabilités correctement. Je pense que la très vaste majorité le font convenablement. S'il y a des exceptions, servons-nous des dispositions de la loi actuelle, ou revoyons le projet de loi, de telle sorte qu'on puisse cibler exactement ce genre de cas. Cependant, cela ne doit pas être un principe général. Plusieurs éleveurs ont des comportements très adéquats et ils ne devraient pas faire l'objet de poursuites frivoles. Je pense que le projet de loi mériterait d'être reconsidéré, d'être travaillé de nouveau afin qu'on puisse en arriver à un résultat plus intéressant.

L'objectif du projet de loi vise à se doter de moyens plus adéquats à l'égard des délinquants qui commettent des actes cruels et répréhensibles envers les animaux. Il rencontre l'esprit de la réforme qui consiste à protéger les animaux, mais on n'a pas limité correctement et assez précisément ce que serait un délinquant. En conséquence, on aura une loi sujette à beaucoup de contestations juridiques. Je ne crois pas que cela soit l'objectif des législateurs de faire des lois de ce type. Leur objectif est d'avoir des lois qui pourront être d'application pratique et qui pourront permettre de régler des difficultés. Il serait important de le faire correctement.

Comme je le disais tout à l'heure, la législation actuelle date du XIX<sup>e</sup> siècle. On en fait la révision. Souhaitons qu'on n'ait pas à la refaire dans cinq ou dix ans. On devrait avoir une nouvelle législation qui corresponde à la réalité d'aujourd'hui et qui permette de faire face aux problèmes qu'on rencontrera au cours des prochaines années.

Ce n'est pas le cas du projet de loi actuel. En ce sens, il faudrait que le travail soit repris. Je pense qu'il s'agit d'un secteur où ce n'est pas nécessairement urgent pour demain matin, mais il est important d'avoir une législation adéquate qui fait consensus, ce qui n'est pas le cas présentement.

C'est la raison pour laquelle le Bloc québécois va se prononcer contre ce projet de loi s'il n'est pas revu d'une façon novatrice.

Comme on est à l'étape de la troisième lecture, à moins que le gouvernement décide de changer le contenu du projet de loi de façon à tenir davantage compte des critiques formulées par ceux qui vivent de l'industrie animale, le Bloc québécois votera contre le projet de loi. En tant que député d'une région rurale je ne peux qu'applaudir cette position.

• (1020)

[Traduction]

**M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir au sujet du projet de loi C-15B, Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux et armes à feu) et la Loi sur les armes à feu.

La cruauté envers les animaux suscite de la compassion chez les gens. Elle fait ressortir le meilleur chez l'être humain. La cruauté envers les animaux inquiète les gens. Nombre d'habitants de la circonscription que je représente, Calgary-Est, m'ont écrit à ce sujet. En entendant le titre du projet de loi, ils ressentent automatiquement

de la compassion. Il sont nombreux à être venus me voir au sujet de ce projet de loi. Ils estiment que nous devrions l'adopter parce qu'il est nécessaire pour que cesse la cruauté envers les animaux, surtout que les cas d'actes de cruauté envers les animaux ne manquent pas, comme nous le savons tous.

Le titre du projet de loi est chargé d'émotivité pour les gens qui habitent dans les centres urbains et les villes au Canada. Personne ne dira qu'il s'oppose à ce que les animaux soient protégés. Tous seront d'accord avec le projet de loi. J'ai moi-même un chien, et je peux dire aux députés que mes enfants ne me pardonneraient pas si je leur disais que je n'appuyais pas le projet de loi pour des raisons de forme. Ils interpréteraient mon geste comme un geste d'approbation à l'égard de la cruauté envers les animaux.

Toutefois, là n'est pas notre sujet. Notre sujet n'est pas la cruauté envers les animaux. Comme je l'ai dit hier au cours du débat sur le projet de loi d'initiative parlementaire sur l'abattage des animaux sauvages, que mon collègue a présenté, le gouvernement a une approche contradictoire dans ce dossier, montrant à la fois qu'il va essayer d'aborder la question tout en essayant de l'esquiver. En bout de ligne, ce ne sera utile pour personne. C'est le type de projet de loi typique venant de...

**M. Peter Adams:** C'est insensé, êtes-vous pour ou contre?

**M. Deepak Obhrai:** Les voici lancés, monsieur le Président. C'est exactement ce que je dis. Que veut dire le député en me demandant si je suis pour ou contre? Le projet de loi comporte des lacunes. Il n'a pas été réfléchi. Le député d'en face veut qu'on aille de l'avant avec cette mesure, et c'est de cela précisément que je parle. C'est pour cela que nous voulons faire ressortir les lacunes du projet de loi aujourd'hui.

Le projet de loi C-15B pénaliserait ceux dont le gagne-pain dépend des animaux.

**M. Peter Adams:** C'est faux.

**M. Deepak Obhrai:** Monsieur le Président, je suis certain que mon collègue qui crie de l'autre côté aura l'occasion de réagir calmement et raisonnablement quand il prendra la parole.

Certains groupes de défense des droits des animaux ont dit qu'ils ne s'attaqueraient pas à des particuliers. Il y a un problème. Permettez-moi de donner un exemple. L'organisation PETA, People for the Ethical Treatment of Animals, a lancé une campagne contre les produits laitiers destinée aux enfants dans les écoles. Ce groupe visite les écoles au Canada et dit aux enfants que la consommation de lait les rendra gros et leur causera des flatulences et des boutons. Ce groupe souhaite que le projet de loi soit adopté car il pourra alors mieux faire valoir ses propres idées. Nous devrions penser à ce groupe et à ce qu'il dit aux enfants. Ce n'est pas drôle. C'est une réalité. Ces gens affirment aux enfants que le lait les rendra gros et leur causera des problèmes de santé.

• (1025)

Parlons donc de notre industrie laitière. C'est une véritable réussite ici. Il se trouve des milliers de producteurs laitiers au Canada. Ils sont aussi préoccupés par le projet de loi, et avec raison. C'est indiqué très clairement ici et je le dis aux députés tel que je le vois. Depuis quand est-ce alarmiste que de rapporter les choses telles qu'elles sont?

La difficulté vient du fait que le projet de loi est muet sur certains points qui préoccupent les gens comme les producteurs de lait. En fait, ils ont écrit au premier ministre du Canada pour faire état des inquiétudes que leur cause ce projet de loi.

### Initiatives ministérielles

Qu'a fait le gouvernement? Rien. Il nous fait étudier le projet de loi à toute vitesse en souhaitant qu'il soit adopté.

Je vais résumer brièvement ce qui inquiète l'Alliance canadienne et que mon collègue a déjà expliqué. Mes autres collègues prendront la parole aujourd'hui pour traiter de la question et nous en reparlerons éventuellement. Nous devons être bien clairs; malgré ce que les députés d'en face peuvent crier, l'Alliance canadienne n'appuiera pas le projet de loi et ce n'est pas la question de la cruauté envers les animaux qui pose problème. Nous sommes tous d'avis qu'il faut enrayer la cruauté envers les animaux. Nous voulons un projet de loi qui traitera de cette question et des autres, mais de façon pondérée.

**M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends aujourd'hui la parole sur ce projet de loi. Je me réjouis aussi de constater que le député libéral d'Edmonton est ici présent, car il comprendra certes ce que j'ai à dire. J'espère qu'il pourra l'expliquer à certains de ses collègues du caucus.

J'espère aussi que le chahuteur restera avec nous et écoutera une histoire qui est véridique et fondée sur des faits. C'est arrivé dans ma circonscription à un ami intime, un éleveur qui habite tout près de ma petite ville. J'ai le compte rendu des événements qui sont survenus dans la vie de cet éleveur, bien rédigé par un témoin. Le gars en question s'appelle Dave Morgan et il m'a autorisé à me servir de son histoire pour montrer pourquoi ce projet de loi doit être corrigé et libellé correctement.

Comme moi, M. Morgan vit dans la région depuis de nombreuses années. La propriété où il habite appartient à sa famille depuis plus de cent ans. Dans sa famille, on a toujours élevé des animaux et on les respecte vraiment. On est d'accord pour que des lois soient mises en place pour empêcher des actes d'une cruauté purement gratuite envers les animaux comme il s'en voit si souvent, et notre parti aussi.

Je vais seulement lire le compte rendu de cette histoire en espérant que les députés d'en face comprendront ce que nous disons, car il s'agit d'un cas sur des centaines dans tout le Canada.

Un éleveur bien connu [...] 75 ans [...] qui a élevé du bétail toute sa vie [...] en exploitant la terre sur laquelle son père s'était installé il y a plus d'un siècle [...] a été accusé par la Société canadienne de protection des animaux de n'avoir rien fait pour atténuer les souffrances d'une vache. Je connais cet éleveur. Je connais son installation à l'instar de nombreux éleveurs et entrepreneurs de toute la région, sans parler de ses voisins immédiats. J'ai vu la vache en question le jour où elle a quitté la ferme, soit le 25 octobre 1999. C'était une belle vieille vache avec un œil légèrement enflé, qui avait à ses côtés son veau de 550 livres environ. Cette vache a été enlevée du troupeau et elle ne souffrait pas le moins du monde lorsqu'elle a quitté la ferme. Avec trois autres vaches, elle a été menée aux enchères. Cette vache de 1 135 livres a été vendue au bout de 24 heures et une ou deux offres...

En décembre 1999, des agents de la SPCA ont téléphoné à l'éleveur et ont demandé à le voir. Ils sont venus le voir et ont été impressionnés par la qualité de la ferme et du troupeau de bovins. Ils ont vu à quel point c'était une belle ferme d'élevage. En dépit de cela, l'éleveur a reçu peu de temps après une citation à comparaître. Le système de justice canadien était désormais en marche!!!

Et le système a fait ce qu'il fait de mieux, à savoir gaspiller des milliers de dollars de l'argent des contribuables tout en ridiculisant un éminent éleveur albertain au moyen d'allégations non fondées. L'affaire a duré du 14 décembre 1999, lorsque la SPCA a porté des accusations, jusqu'au 8 février 2001, lorsque la date d'un procès de deux jours a enfin été fixée. (Celle-ci avait déjà été changée deux fois.)

Ce jour-là, l'éleveur, son épouse et son avocat, le juge, le greffier du tribunal, le procureur de la Couronne, trois ou quatre véhicules de la SPCA avec des agents de police, plus, a-t-on dit, un pathologiste venu en avion de la Saskatchewan spécialement pour l'audition de deux jours, tous ont comparu au procès tenu à Didsbury, en Alberta. C'était une journée spéciale de délibérations, à Didsbury, et aucune autre affaire n'était à l'ordre du jour. Tous ces frais pour les dix minutes qu'il a fallu au procureur de la Couronne pour demander que l'accusation soit retirée faute de preuves.

Toute cette affaire a été un fiasco du début à la fin. L'avocat de l'éleveur avait bien vu que les allégations n'étaient pas fondées et, en juin 2000, avait demandé par écrit au procureur de la Couronne de retirer l'accusation. Puis, le procureur de la Couronne a essayé de «négocier un aveu». Si l'éleveur acceptait de plaider coupable hors cour, le procureur allégerait l'amende [...]. Plus tard, mais plusieurs jours avant le 8 février, le procureur de la Couronne est revenu à la charge [...]. Si l'éleveur écrivait à deux publications spécialisées comment on reconnaît le cancer de l'oeil chez la vache et comment on retire les animaux atteints du troupeau, l'accusation serait retirée. Le lecteur ne comprend-il pas ces deux offres du procureur comme ceci: «Je [crois que je me suis fourvoyé] et j'ai besoin de vous pour ne pas perdre la face; alors faites ce que je vous dis et je retirerai l'accusation.» L'éleveur lui a donné rendez-vous au tribunal. Et le procès a duré dix minutes, le 8 février 2001.

#### • (1030)

Combien ce procès a-t-il coûté aux contribuables? Peu importe ce que vous direz, ce sera sans doute en deçà de la vérité. Toute l'affaire est une farce. Ce qui est moins drôle, c'est l'irrévérence avec laquelle les services gouvernementaux, qui sont financés avec des fonds publics, traitent les simples citoyens, aux frais des contribuables [...]. On pourrait même dire que quelqu'un s'est servi deux fois, à en croire le numéro de janvier 2001 du Canadian Cattlemen Magazine [...]. Les inspecteurs de la SPCA de l'Alberta exagèrent [...] la SPCA a reçu une subvention de plus de 800 000 \$.

On a même eu des cas où les éleveurs ont plaidé coupable pour des accusations similaires et payé l'amende simplement parce que c'était beaucoup moins cher et beaucoup moins compliqué...

...Le procureur de la Couronne n'a pas réussi à prouver ses allégations. L'éleveur ne dispose d'aucun recours pour récupérer ne serait-ce qu'une partie des milliers de dollars qu'il a dû déboursier en frais d'avocat. Pis, ni la Couronne ni la SPCA ne se sont excusées auprès de cet éleveur et de sa famille pour tous les ennuis inutiles qu'elles leur ont causés.

Mesdames et Messieurs, [...] je vous le demande [...] qui a le plus souffert [...] la vache ou l'éleveur, qui a agi comme il a toujours fait, pour améliorer la qualité de son troupeau [...] et en préserver l'intégrité.

Cette anecdote témoigne des modifications qu'il convient d'apporter dans ce projet de loi. Des centaines de milliers de personnes travaillent dans un secteur où l'on aime les animaux. C'est sans doute là une des principales raisons pour lesquelles ils travaillent dans ce secteur, et le député ne manquera pas d'être d'accord, parce qu'ils aiment les animaux. Ils savent ce qu'ils font. Ils savent comment s'en occuper. Oui, ils se buteront à des difficultés. C'est pourquoi ils font appel à des vétérinaires, qu'ils dépensent des milliers de dollars pour soigner leurs bêtes et faire ce qu'il faut. Or, avec des initiatives comme celle-ci, on ne leur garantit rien s'ils s'adonnent à leurs activités normales, celle de tous les jours, consistant à faire de l'élevage. Et cela, nous ne pouvons pas le tolérer.

Oui, nous voulons mettre un terme à la cruauté envers les animaux. Oui, nous voulons protéger les espèces sauvages du mieux que nous le pouvons. Nous désirons continuer à faire le nécessaire pour assurer leur protection. Alors, il faut augmenter les amendes et poursuivre davantage les idiots qui n'ont pas d'égards envers les êtres vivants que sont les animaux.

Toutefois, le projet de loi ne protège pas les éleveurs. En fait, il permettra au ministre d'intervenir et de répéter qu'il n'y aura pas de problème. C'est ce qu'il a fait précédemment. S'il n'y aura jamais de problème, il faut alors l'indiquer dans le projet de loi, pour prévenir toute éventualité, parce qu'il y a déjà eu des problèmes dans le passé. Or, pour l'instant, le projet de loi ne pourrait éviter que cela se reproduise.

Si le député d'en face ne peut pas s'asseoir une minute, utiliser sa matière grise et s'assurer que le projet de loi prévoit hors de tout doute la protection des citoyens honnêtes qui travaillent dur, paient leurs impôts et s'efforcent de faire tourner une industrie dont nous bénéficions tous, nous aurons alors fait une terrible erreur.

J'espère que mon ami, le député libéral d'Edmonton, en Alberta, reconnaît la véracité de mes propos. J'en suis convaincu car il sait bien ce qu'est l'élevage dans ce coin de pays.

*Initiatives ministérielles*

Le projet de loi prévoit cela en vertu des dispositions actuelles du Code criminel. Bon sang, pensez un peu à ce qui se produirait si cette mesure remplaçait cette section du Code criminel en plaçant les animaux hors d'un certain cadre. Je ne sais pas ce qu'utilise le député, mais ce n'est sûrement pas sa tête. J'espère qu'il va la secouer un peu et qu'il va se réveiller.

• (1035)

**L'hon. Hedy Fry (Vancouver-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, j'appuie entièrement le projet de loi C-15B dans sa forme actuelle. Toutefois, je me permettrai quelques commentaires sur la formulation d'un amendement visant à le renvoyer au comité parce que je considère qu'il est fondé sur une hypothèse erronée qui va à l'encontre du statut que confère la common law aux animaux.

Cet amendement laisse entendre qu'il est essentiel de préciser dans la loi qu'on peut utiliser des animaux à des fins légitimes et que si les législateurs ne le faisaient pas, l'utilisation d'animaux serait illégale. Il laisse entendre que toute personne qui voudrait utiliser des animaux pour une raison ou une autre devrait y être autorisée par une loi.

Je reconnais les préoccupations des députés qui craignent que l'utilisation des animaux devienne illégale pour l'industrie si on ne prévoit pas précisément dans le projet de loi C-15B le principe de défense par justification ou excuse légitime, ou apparence de droit. Ces derniers affirment que ces défenses sont nécessaires pour rendre légale l'utilisation d'animaux.

Cette hypothèse est fautive. Il est important de se pencher de plus près sur cet argument parce qu'il soulève la question du statut de l'animal au cours de l'histoire. Quel était le statut de l'animal dans la common law avant l'adoption de mesures législatives sur la cruauté envers les animaux? L'utilisation qu'on en faisait devait-elle être expressément reconnue pour devenir légale?

La réponse est non. Le statut de l'animal dans la common law avant l'adoption des lois sur la cruauté envers les animaux est bien décrit dans la cause de *Standard Sausage Co. c. Lee*, une décision rendue en 1933 par la Cour d'appel de la Colombie-Britannique. Le juge Martin a confirmé dans ce dossier qu'avant qu'une mesure législative soit adoptée en Angleterre dans les années 1800 afin de rendre criminelle la cruauté envers les animaux, les membres du royaume animal étaient à la merci de la brutalité gratuite de leurs propriétaires.

La première justification des lois interdisant la cruauté envers les animaux reposait sur la mauvaise influence morale qu'avait sur les humains le fait d'être témoin de cruauté envers les animaux. Les humains qui voyaient des gens être cruels ou violents envers des animaux avaient l'impression qu'il était facile de passer à d'autres actes de violence. Le projet de loi C-15B ne traite pas de l'utilisation qui a été faite des animaux de tout temps. Il traite de la violence envers les animaux. Personne ne remet en question l'utilisation qui est faite des animaux. Le projet de loi vise les mauvais traitements infligés aux animaux.

Au début de la common law, les animaux n'avaient en eux-mêmes aucun droit ni intérêt. Les droits de propriété qu'avaient les propriétaires d'animaux étaient protégés, mais rien ne leur interdisait à eux ou à quiconque d'infliger des mauvais traitements à des animaux. L'utilisation légitime des animaux est déjà protégée. Le projet de loi C-15B interdirait expressément l'utilisation illégitime des animaux et les mauvais traitements susceptibles de leur être infligés.

Cela va à l'encontre de l'hypothèse formulée par certains députés qui estiment qu'aux termes du projet de loi C-15B, toute utilisation

des animaux serait illégitime à moins que cette utilisation ne soit reconnue dans la loi. Il est évident que, depuis l'inclusion des dispositions sur la cruauté envers les animaux dans le Code criminel, on a exigé de chacun qu'il respecte une norme de comportement minimale.

Il y a peut-être un manque de compréhension de la common law dans l'histoire ou des origines des dispositions législatives sur la cruauté envers les animaux. C'est peut-être pour cette raison que l'amendement est proposé. Il pourrait aussi s'agir d'un faux-fuyant. C'est l'un ou l'autre. Je ne sais pas laquelle des deux hypothèses est la bonne. S'il s'agit d'un faux-fuyant, c'est regrettable, car on remplacerait une bonne disposition législative à cause d'une accusation inventée de toutes pièces et n'ayant absolument pas sa raison d'être.

À mon avis, personne à la Chambre ne peut fermer les yeux sur les mauvais traitements infligés aux animaux. C'est de cela dont traite le projet de loi C-15B. Interdisons expressément les mauvais traitements infligés aux animaux. L'utilisation des animaux est légale à bien des égards aux termes de la loi. Cela ne changerait pas avec le projet de loi à l'étude. Je voudrais voir les députés prendre la parole ici et dire qu'ils acceptent les mauvais traitements infligés aux animaux, car c'est ce qu'ils font en n'appuyant pas le projet de loi C-15B.

• (1040)

**M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, bien qu'il ait fait preuve d'une vive éloquence, l'intervenant précédent a oublié un aspect assez important des mémoires présentés notamment par des éleveurs, des agriculteurs et des chercheurs. Nous, de l'Alliance canadienne, tenons à souligner d'emblée que nous ne tolérons absolument pas les gestes intentionnels de cruauté envers les animaux. Nous appuierions sans contester l'imposition de pénalités accrues pour des infractions liées à de tels gestes. Toutefois, il y a des façons d'arriver à ces fins différant de celles proposées par le ministre.

Comme l'ont mentionné aujourd'hui et à d'autres occasions des intervenants à la Chambre des communes, il existe des groupes de protection des droits des animaux ciblant les producteurs de bétail et leur accolant les qualificatifs de cruels, inhumains et barbares. Nous l'avons vu. Nous l'avons relevé dans Internet et ailleurs. Un de ces groupes, connu sous l'appellation de *People for the Ethical Treatment of Animals*, ou PETA, a lancé une campagne contre les produits laitiers axée sur les écoliers.

Une telle initiative m'offusque. Il y a beaucoup de producteurs laitiers en Saskatchewan. Ma circonscription comprend probablement la plus forte concentration de producteurs laitiers de la province. Ce sont des personnes laborieuses qui s'occupent bien de leur bétail. Cela s'impose pour les fins de leurs résultats nets. Je m'oppose grandement au fait que l'on s'en prenne indirectement à ces personnes et j'en suis offusqué. L'Alliance canadienne craint que le projet de loi C-15B donne notamment à des groupes comme le PETA un nouvel outil puissant qu'ils pourront utiliser à l'encontre des agriculteurs, des producteurs laitiers, des éleveurs et des autres personnes dont le moyen de subsistance exige qu'ils s'occupent consciencieusement de leurs animaux.

### *Initiatives ministérielles*

L'opposition officielle est d'accord avec la majorité des Canadiens souhaitant que des peines plus sévères soient décernées aux personnes qui maltraitent les animaux ou leur infligent volontairement de mauvais traitements. Toutefois, en raison du libellé actuel du projet de loi C-15B, de nombreux éleveurs, chasseurs, chercheurs médicaux et autres pourraient faire l'objet de poursuites malveillantes. Ils pourraient être reconnus coupables d'avoir maltraité leurs animaux même s'ils s'en occupent de façon consciencieuse.

Des groupes comme le Fonds international pour la protection des animaux et la Société de protection des animaux de l'Ontario prétendent qu'ils n'ont pas l'intention de recourir au projet de loi C-15B pour harceler des agriculteurs et des chercheurs. Par ailleurs, il y a des groupes comme l'Alliance animale du Canada, dont la directrice, Liz White, laisse entendre qu'elle se servirait de la mesure législative pour s'en prendre à des producteurs d'animaux. Peut-être en a-t-on déjà fait état, mais voici ce qu'elle dit:

Je crains que les gens ne pensent que ce soit la solution alors que ce n'est que le début. Il importe peu de savoir ce que la loi dit, si personne ne l'utilise, si personne ne poursuit, si personne ne vérifie sa portée. Il incombe aux sociétés de protection des animaux et à d'autres groupes en première ligne de pousser cette mesure législative jusqu'à la limite, de mettre à l'épreuve les paramètres de cette législation et d'avoir le courage et les convictions nécessaires pour porter des accusations. C'est ce dont il s'agit. Ne vous y trompez pas.

Le ministre de la Justice a le pouvoir de déposer des projets de loi. Or, je ne comprends pas pourquoi il ne présente pas de projets de loi qui renforceraient et moderniseraient les dispositions du Code criminel relatives à la cruauté envers les animaux, sans pour autant menacer les personnes qui utilisent les animaux ou se préoccupent d'eux.

Le ministre a opté pour une formule différente et n'a pas retenu les nombreuses demandes de ceux qui souhaitaient que le projet de loi soit modifié. Il a refusé de protéger explicitement les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs, les chasseurs et les chercheurs médicaux. Il a refusé d'ajouter des dispositions explicites au projet de loi pour s'assurer que les tribunaux ne puissent interpréter le projet de loi C-15B d'une façon qui ne correspond pas à l'intention du législateur.

Compte tenu de ces refus, nous craignons que les libéraux n'utilisent le projet de loi pour aller beaucoup plus loin qu'ils ne l'avoient publiquement. L'Alliance canadienne continuera d'exiger que le gouvernement modifie le projet de loi C-15B de façon à protéger les agriculteurs, les éleveurs et les chercheurs médicaux, à tenir compte de leurs préoccupations et à faire en sorte que personne ne puisse utiliser la loi pour les poursuivre en justice.

• (1045)

La définition d'animal, dans le projet de loi, doit être modifiée. Selon la définition actuelle, animal s'entend:

...de tout vertébré—à l'exception de l'être humain—et de tout autre animal pouvant ressentir la douleur.

Beaucoup trop vague, cette définition pourrait empêcher les agriculteurs de se débarrasser des animaux nuisibles et des rongeurs qui détruisent leur source de revenu. En Saskatchewan, nous avons dû nous débarrasser de spermophiles. Dans les pâturages, la présence de cet animal peut être une cause de blessures pour d'autres animaux. Si, par exemple, un cheval se prend la patte dans un des trous qu'ils creusent, cela peut être une source de problèmes pour l'éleveur. C'est pourquoi des changements doivent être apportés au projet de loi.

Nous demandons que les dispositions concernant la cruauté envers les animaux reste dans la section du Code criminel concernant les biens. Le Code criminel contient actuellement des dispositions qui protègent contre les poursuites malveillantes les personnes qui mènent des activités licites et justifiées faisant intervenir des

animaux. Cette protection est assurée par la formulation «une justification ou une excuse légale et avec apparence de droit», que citait la députée d'en face. Dans le projet de loi C-15B, les dispositions relatives à la cruauté envers les animaux seraient retirées de la catégorie des infractions contre les biens et insérées dans une partie distincte, ce qui empêcherait d'assurer la protection fondée sur la justification légale.

Je résume rapidement. L'Alliance canadienne n'approuve aucunement les actes de cruauté intentionnelle envers les animaux et nous sommes en faveur de l'imposition de sanctions plus lourdes aux auteurs de tels actes. Les peines doivent être beaucoup plus sévères, afin d'envoyer un message très clair à ceux qui maltraitent délibérément et, dans certains cas, mutilent des animaux pour leur propre plaisir pervers.

Le projet de loi sur la cruauté envers les animaux pourrait porter les tribunaux à interpréter ces infractions sous un nouveau jour. Comme je l'ai mentionné, cela pourrait nuire aux agriculteurs, aux chasseurs et aux autres producteurs agricoles dont le gagne-pain dépend des animaux.

Le fait de retirer les dispositions sur la cruauté envers les animaux pour en faire un nouvel article distinct hausserait le statut des animaux aux yeux des tribunaux. C'est indéniable. Les défenses invoquées par ceux qui veulent se protéger contre le harcèlement et les accusations malicieuses ne s'appliqueraient plus en vertu du nouvel article.

L'ancienne ministre de la Justice a déclaré que ce qui est légal aujourd'hui dans le cadre d'une activité légitime le serait toujours après que le projet de loi aura reçu la sanction royale. Si elle n'avait pas l'intention de changer ce qui est légal aujourd'hui, pourquoi n'a-t-elle pas alourdi les peines imposées à ceux qui commettent des actes de cruauté envers les animaux? Nous aurions préféré une approche de ce genre.

Permettez-moi de redire franchement que nous sommes depuis longtemps opposés à la Loi sur les armes à feu. L'Alliance canadienne rejette les modifications que le projet de loi C-15B apporte à la Loi sur les armes à feu parce que cette loi devrait être carrément abrogée. Nous sommes d'avis qu'il est inutile de la rapiécer ou de la raccommoier, il faut l'abroger et la faire disparaître.

Voilà pourquoi mon parti s'oppose au projet de loi C-15B dans sa forme actuelle.

**M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, je suis ravi de parler aujourd'hui du projet de loi C-15B, notamment de la disposition qui porte sur la cruauté envers les animaux, dont les habitants de ma circonscription se préoccupent particulièrement. J'aborderai trois aspects précis du projet de loi: la définition d'«animal», les poursuites personnelles, et l'insertion des expressions «volontairement» et «par négligence».

Je traiterai d'abord en termes généraux des objectifs des dispositions concernant la cruauté envers les animaux. Le projet de loi C-15B vise deux objectifs principaux: regrouper, moderniser et simplifier le régime actuel d'infractions liées à la cruauté envers les animaux; et augmenter les peines maximales et prévoir de nouvelles mesures pénales en vue d'accroître l'efficacité des dispositions concernant les infractions.



*Initiatives ministérielles*

On atteindrait le premier objectif en supprimant une terminologie contradictoire et qui prête à confusion. On l'atteindrait également en supprimant des distinctions archaïques entre différentes sortes d'animaux. Par exemple, l'article 444 traite exclusivement des bestiaux, dont, je le fais remarquer, on donne la définition dans le Code criminel et qui englobent également d'autres animaux domestiqués. L'article 445 traite exclusivement des animaux gardés pour une fin légitime et l'alinéa 446(1)f) ne porte que sur les oiseaux.

Les amendements simplifieraient davantage le Code en établissant une distinction entre les infractions liées à la négligence criminelle et les infractions nécessitant une intention subjective, et en prévoyant des régimes séparés de peine pour chaque type d'infraction.

La création d'une nouvelle partie du Code criminel pour les infractions liées à la cruauté envers les animaux favoriserait la réalisation des objectifs de modernisation et de simplification. La nouvelle partie refléterait mieux la politique du droit actuel, qui est en place depuis 1953, à savoir que la société s'intéresse à la protection des animaux contre la cruauté intentionnelle et la négligence criminelle et que cet intérêt est indépendant de leur statut en tant que biens.

Cependant, comme les dispositions concernant les infractions ont été laissées dans la partie XI du Code, partie qui traite des infractions liées à des biens, le droit manque de clarté et de cohérence, car les animaux, qu'ils soient des biens ou non, peuvent ressentir la douleur. Les interdictions d'infliger une douleur, une souffrance ou une blessure sans nécessité visent cette capacité de ressentir la douleur. La création d'une nouvelle partie refléterait plus fidèlement le principe sur lequel le droit est fondé.

Ceux qui sont chargés de faire enquête sur des infractions liées à la cruauté envers les animaux et d'engager des poursuites à cet égard signalent que certains représentants de la justice pénale ne traitent pas assez sérieusement ces infractions, ayant tendance à les considérer comme des crimes contre des biens, comme de simples méfaits.

Il est de plus en plus reconnu qu'il existe un lien entre la cruauté envers les animaux et la violence envers les personnes, y compris la violence familiale et même la violence envers les enfants. Il vaudrait donc mieux considérer les cas de cruauté envers les animaux comme des infractions avec violence. Si l'on continue de classer ces infractions parmi les crimes contre les biens, on n'enseignera jamais à la population et au système de justice quelle est la véritable nature de ces crimes.

On créerait aussi une nouvelle infraction pour colmater une brèche dans la loi actuelle. Si quelqu'un a une excuse légitime de tuer un animal, la loi actuelle lui interdit uniquement de le tuer d'une manière qui causera une douleur inutile. Ainsi, une personne peut employer des méthodes d'une cruauté dépravée et tuer un animal pour son propre plaisir et, pourvu que l'animal meure instantanément, elle n'aura commis aucune infraction. L'animal n'a peut-être pas souffert, mais la société admet que la brutalité ou la conduite dépravée ne constitue pas un comportement acceptable et que cela peut même représenter un danger pour la société en général. Une personne pourrait, par exemple, ligoter un animal sur un rail de chemin de fer, attacher des explosifs au corps d'un animal ou placer un animal dans un four à micro-ondes; on a déjà vu des cas semblables. La nouvelle infraction modifiera la loi de telle sorte que ces comportements seront dorénavant des actes punissables.

Le deuxième objectif des dispositions du projet de loi C-15B sur la cruauté envers les animaux est de majorer les peines déjà prévues. Ainsi les infractions punissables sur déclaration de culpabilité par

procédure sommaire deviendront des infractions mixtes, ce qui permettra à la Couronne de procéder par mise en accusation dans le cas des infractions plus graves. Lorsque la Couronne procédera par mise en accusation, les peines maximales atteindront cinq ans d'emprisonnement pour les actes commis volontairement ou sans souci des conséquences, et deux ans pour la négligence criminelle. Un amendement adopté par le Comité permanent de la justice et des droits de la personne porte les amendes maximales applicables à la cruauté volontaire et à la négligence criminelle à 10 000 \$ et 5 000 \$ respectivement dans les cas où l'infraction est traitée sur déclaration de culpabilité.

• (1050)

La durée maximale d'une ordonnance interdisant à un contrevenant de posséder ou de garder un animal a été prolongée de deux ans à perpétuité. Les tribunaux se voient confier le nouveau pouvoir d'ordonner au contrevenant de rembourser à une personne ou un organisme les coûts des soins apportés à l'animal qu'il a traité avec cruauté.

Le projet de loi C-15B définit l'animal comme étant tout vertébré, à l'exception de l'être humain, et tout autre animal pouvant ressentir de la douleur. Certains trouvent cette définition trop vaste. Elle est pourtant plus étroite que celle contenue dans les dispositions législatives actuelles concernant la cruauté envers les animaux, lesquelles ne renferment aucune définition d'un animal. Les tribunaux peuvent actuellement interpréter le terme animal selon les usages du jour, ce qui donne lieu à des interprétations assez larges pour inclure la plupart des membres du royaume animal, sinon tous, y compris de nombreux invertébrés. La définition incluse dans le C-15B vise à clarifier et à simplifier la loi. Elle ajoute plus de précision à son application et fournit une définition rationnelle et fondée sur des principes qui concorde avec le but fondamental des dispositions en matière de cruauté envers les animaux.

Les vertébrés sont généralement considérés par les scientifiques comme des êtres pourvus d'un système nerveux suffisamment développé pour ressentir de la douleur. Ils profitent donc tous, collectivement, de la protection de la loi. Cependant, certains invertébrés ont un système nerveux développé et sont donc capables de ressentir de la douleur. Il serait arbitraire de refuser définitivement toute protection à des animaux qui ont le malheur d'être des invertébrés. Le projet de loi C-15B prévoit donc un mécanisme permettant au procureur de la Couronne d'intenter des poursuites dans des cas impliquant des invertébrés. Il suffira à ce dernier de prouver hors de tout doute raisonnable que l'objet de l'acte de cruauté correspond à la définition d'un animal.

On trouve des définitions assez larges d'un animal dans des lois provinciales, mais aussi dans des lois américaines. Voici quelques exemples de définitions qui pourraient intéresser les députés: en Alberta, «tout être vivant en dehors d'un être humain»; au Manitoba et au Nouveau-Brunswick, «les êtres vivants non humains pourvus d'un système nerveux développé»; dans l'État de l'Arkansas, «comprend toute créature vivante»; dans l'État du Maryland, «toute créature vivante à l'exception de l'homme»; dans l'État du Nevada, «toute créature ne faisant pas partie de la race humaine», et ainsi de suite. Rien n'indique que les définitions d'un animal utilisées à ces endroits aient causé une application inappropriée de la loi.

On s'inquiète de ce que les nouvelles dispositions sur la cruauté permettraient plus facilement aux groupes d'intérêt de poursuivre des gens qui exercent des activités légitimes faisant intervenir des animaux. Cette inquiétude subsiste même si le critère de responsabilité en matière de cruauté intentionnelle et de négligence criminelle n'a pas changé dans le projet de loi.

*Article 31 du Règlement*

Les enquêtes et les poursuites relatives aux infractions au Code criminel relèvent des forces policières provinciales ou locales et des procureurs généraux des provinces. Ces derniers décident s'il y a lieu de donner suite aux accusations portées par la police. Dans certains cas, les sociétés de protection des animaux ont la responsabilité de mener des enquêtes et d'intenter des poursuites pour des actes de cruauté. Ces sociétés de protection des animaux sont constituées en corporations en vertu de lois provinciales ou territoriales qui leur confèrent des pouvoirs légaux.

Chaque cas présenté aux autorités en matière de justice pénale fait l'objet de certaines considérations, à savoir s'il y a lieu de poursuivre, y compris s'il y a matière raisonnable à condamnation. Les procédures assurant que le procureur effectue un examen initial des accusations avant le procès sont plus courantes que dans le passé et fournissent une protection additionnelle contre des poursuites frivoles et vexatoires. Des lois sur la cruauté envers les animaux existent depuis une centaine d'années et rien ne permet de dire que des autorités aient utilisé le droit pénal de façon inappropriée en vue d'attaquer des pratiques industrielles courantes.

Les simples citoyens sont autorisés à porter des accusations criminelles. Toutefois, dans chaque cas, le procureur général concerné conserve le pouvoir d'intervenir et de prendre le dossier en main, voire de retirer les accusations.

**M. Myron Thompson:** Vous avez tout à fait tort. Il y a des centaines de cas.

**M. Bryon Wilfert:** Mon collègue d'en face dit que ce n'est que du vent.

**M. Myron Thompson:** Il y a des centaines de cas.

**M. Bryon Wilfert:** Monsieur le Président, le député peut bien penser qu'il y a des centaines de cas, mais voici les faits. Il ne voudra peut-être pas les entendre, c'est son affaire. Nous avons écouté les députés de ce parti, si bien que je m'attends à ce qu'ils écoutent ce que nous avons à dire.

**M. Myron Thompson:** Ce n'est que du vent. Comme vous.

**M. Bryon Wilfert:** Monsieur le Président, Il est temps d'aller de l'avant avec le projet de loi, et je presse les députés, y compris mon collègue d'en face, d'écouter les autres, d'en apprendre davantage et d'appuyer le projet de loi.

•(1055)

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

### LA SEMAINE NATIONALE DE LA POLICE

**M. John Maloney (Erie—Lincoln, Lib.):** Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour inviter tous les députés à célébrer la Semaine nationale de la police au Canada, qui se tiendra du 12 au 18 mai.

La Semaine nationale de la police permet aux Canadiens de mettre en évidence le travail colossal qu'accomplissent les policiers du pays en protégeant nos foyers et nos collectivités.

Le gouvernement est conscient de l'importance et du rôle de la police au Canada. C'est pourquoi nous avons fait d'importants investissements afin d'aider la GRC à combattre le terrorisme et à faire en sorte que les Canadiens soient plus en sécurité. Tout particulièrement depuis les mois difficiles qui ont suivi le 11

septembre, les membres des forces de l'ordre du pays ont répondu à l'appel et continuent de nous rendre fiers.

Cette semaine, tous les Canadiens auront l'occasion de réfléchir au rôle joué par les policiers canadiens, lequel consiste à faire du Canada le pays sûr que l'on connaît.

\* \* \*

•(1100)

### LA CATHÉDRALE RUSSE ORTHODOX DU ST. BARBARA'S

**M. Peter Goldring (Edmonton-Centre-Est, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, la cathédrale orthodoxe russe St. Barbara's constitue un lieu spirituel historique d'Edmonton avec son dôme pittoresque coiffé d'une croix à trois barres, le symbole des Églises orthodoxes dans le monde. L'Église orthodoxe d'Edmonton assure depuis 100 ans le service du culte aux fidèles, dont près de 50 ans dans l'immeuble actuel.

La cathédrale St. Barbara's est l'église de ma famille depuis 30 ans. Notre mariage y a été célébré, et nos enfants y ont été baptisés. C'est l'endroit où nous pratiquons notre culte.

Le père John a été notre prêtre durant 20 ans. Sa présence est toujours ressentie lorsque nous nous réunissons pour prier. Le père Grigory est maintenant le pasteur de notre famille et de nos amis.

Je félicite la cathédrale St. Barbara's de son 100<sup>e</sup> anniversaire de service du culte à de nombreux milliers de fidèles depuis un siècle. Puisse notre communauté religieuse continuer d'être desservie pendant encore un siècle et plus par ce lieu historique consacré.

\* \* \*

### CONCOURS DE DROIT INTERNATIONAL

**M. Irwin Cotler (Mont-Royal, Lib.):** Monsieur le Président, il me fait plaisir d'informer la Chambre que les rondes finales du Concours de droit international Rousseau ont lieu cette semaine à Montréal, à la Faculté de droit de l'Université McGill.

Le concours Rousseau regroupe chaque année pendant une semaine des étudiants en droit de partout dans le monde. Les participants s'y livrent à des réflexions créatrices sur le droit, font des plaidoyers oraux et participent à des événements sociaux, dans un esprit de camaraderie internationale. Après avoir récemment remporté les rondes de qualification dans leurs pays respectifs, les membres de 12 équipes sont arrivés à Montréal en provenance d'Argentine, de Belgique, du Bénin, de France, d'Allemagne, de la Roumanie, de la Suisse et du Togo. Deux équipes canadiennes se sont qualifiées pour participer au concours Rousseau.

Il est particulièrement approprié que le concours ait lieu au Canada. En effet, les étudiants débattront cette année une question de droit concernant la Cour pénale internationale. La création de ce tribunal représente le développement le plus important en droit humanitaire et pénal international depuis le procès de Nuremberg, et une étape historique vers l'élimination de la culture de l'impunité. Le Canada a été à l'avant-scène de la campagne internationale visant à créer la Cour pénale internationale et à donner effet au traité.

J'invite tous les députés à se joindre à moi pour féliciter tous les participants au concours Rousseau, au moment où nous célébrons l'entrée en vigueur du traité de la Cour pénale internationale.

### LA BATAILLE DE L'ATLANTIQUE

**Mme Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.):** Monsieur le Président, le 25 novembre 1944, le Navire canadien de Sa Majesté *Shawinigan* effectuait une patrouille indépendante anti-sous-marine dans le détroit de Cabot lorsqu'il a été torpillé par le U1228. Le *Shawinigan* a coulé en moins de quatre minutes et tout son équipage, dont neuf Manitobains, a péri.

Dimanche dernier, on a rendu hommage à ces neuf braves au cours d'une cérémonie qui s'est tenue sur le NCSM *Chippewa*, et au cours de laquelle on a également commémoré la Bataille de l'Atlantique.

Des parents étaient présents pour honorer les disparus suivants: le lieutenant William Edmund Callan, 30 ans; l'ingénieur artificier de 4<sup>e</sup> classe James Campbell, 23 ans; le matelot de 2<sup>e</sup> classe Ralph Earp, 18 ans; le matelot de 3<sup>e</sup> classe Clifford Eppler, 19 ans; le lieutenant John Lawrence, 28 ans; le graisseur de 1<sup>ère</sup> classe Glen Murray, 19 ans; l'officier marinier Howard Parsons, 20 ans; le matelot de 3<sup>e</sup> classe James Phillips, 20 ans, et le matelot de 2<sup>e</sup> classe Clayton White, 19 ans.

Tous ces hommes ont péri en combattant pour leur pays. Leurs noms figurent sur le monument commémoratif de Halifax, qui contient la liste des 3 257 Canadiens et Canadiennes qui sont morts en mer.

\* \* \*

### LE FONDS LORI'S ROOM.

**Mme Sarmite Bulte (Parkdale—High Park, Lib.):** Monsieur le Président, le samedi 11 mai doit avoir lieu la troisième marche annuelle organisée pour aider la Fondation du centre de santé St. Joseph et renflouer le Fonds Lori's Room.

Créé en 1996 par les parents de Lori, Doug et Lorna Martin, le Fonds Lori's Room vise à honorer la mémoire de Lorna-Lynn Martin, une jeune femme victime d'un cancer particulièrement virulent qui l'a emportée.

Grâce à ce fonds, on a déjà réaménagé toutes les chambres du sixième étage du centre St. Joseph. Les administrateurs du fonds envisagent aujourd'hui d'ouvrir la clinique de chimiothérapie Lorna-Lynn Martin. La construction de cette nouvelle addition importante est déjà amorcée.

L'enthousiasme suscité par le Fonds Lori's Room depuis sa création est renversant. Grâce au soutien de familles et d'amis nombreux, du personnel du centre St. Joseph et des membres de notre collectivité, le Fonds Lori's Room continue de grossir.

\* \* \*

### LA MARCHÉ NATIONALE POUR LA VIE

**M. Garry Breikreuz (Yorkton—Melville, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, tout à l'heure, à midi, les participants à la Marche nationale pour la vie rallieront la Colline du Parlement, comme à chaque année, pour pleurer ensemble les 100 000 avortements annuels qui privent des enfants à naître du droit à la vie.

Neuf mois durant, l'enfant niché dans le sein de sa mère n'est nullement protégé par la loi canadienne. Le Code criminel précise qu'un enfant n'acquiert le statut d'être humain que lorsqu'il est totalement sorti du ventre de la mère.

Pour 89 p. 100 de mes électeurs, la définition actuelle de l'être humain est inadmissible et, à mon sens, si le gouvernement avait suffisamment de cran pour poser la question, il constaterait que la grande majorité des Canadiens sont d'accord là-dessus.

### Article 31 du Règlement

C'est d'ailleurs pourquoi j'ai présenté la motion n° 392 dans laquelle je demande au Comité permanent de la justice et des droits de la personne de se pencher sur cette question de vie et de mort et de voir s'il convient de modifier la définition de l'être humain.

Je remercie ceux qui ont le courage et prennent le temps de défendre la cause de ces êtres sans voix au chapitre.

\* \* \*

● (1105)

[Français]

### LA CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE LAVAL

**Mme Raymonde Folco (Laval-Ouest, Lib.):** Monsieur le Président, le 2 mai dernier, la Chambre de commerce et de l'industrie de Laval célébrait son 35<sup>e</sup> anniversaire lors du gala Dunamis 2002.

Pour la 21<sup>e</sup> année consécutive, l'événement décernait des prix qui soulignent les efforts d'entreprises lavalloises qui, par leur travail, favorisent l'essor du monde des affaires à Laval.

Lors de cette soirée, plusieurs catégories de prix ont permis de mettre en lumière les réalisations des entreprises de Laval. Ces prix soulignaient entre autres les jeunes entrepreneurs, les femmes et les entrepreneurs en communications et en animation sociale et culturelle. Je soulignerais également que le domaine de la recherche, un domaine important à Laval, a lui aussi reçu un prix.

En résumé, cette initiative soulignait le travail et l'apport considérable des entreprises lavalloises à notre communauté.

Je me joins donc aux Lavalloises et aux Lavallois pour souligner encore une fois la participation exceptionnelle de ces entreprises bien de chez nous à l'essor économique de la communauté lavalloise.

Félicitations à tous nos gagnants.

\* \* \*

### LA SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE

**Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ):** Monsieur le Président, la Semaine de la santé mentale tire à sa fin. Dans ce contexte, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur un certain nombre de faits qui ne peuvent nous laisser indifférents.

En effet, 20 p. 100 de la population tant canadienne que québécoise devra, au cours de sa vie, affronter une maladie mentale. Environ 2,5 millions d'adultes seront aux prises avec des troubles dépressifs. Actuellement, un enfant sur cinq souffre d'un problème psychiatrique.

À l'échelle mondiale, la maladie mentale est responsable de cinq des dix principales causes d'incapacité. Les conséquences socio-économiques ne peuvent être ignorées. En effet, ici au Canada, les problèmes d'ordre psychiatrique requièrent 16 p. 100 des sommes investies en santé.

Quand on sait combien les difficultés de la communication interpersonnelle, la pauvreté et les carences dans le réseau de soutien affectif peuvent générer un stress insoutenable, nous avons collectivement l'obligation de garder les yeux et les oreilles bien ouverts.

En acceptant de «partager nos histoires», nous aiderons un ami, un parent, à passer «de l'ombre à la lumière».

*Article 31 du Règlement*

[Traduction]

**LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

**L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.):** Monsieur le Président, hier nous avons commémoré le 10<sup>e</sup> anniversaire de la tragédie survenue à la mine Westray, qui a fait tant de victimes.

Allen Martin, dont le frère a perdu la vie lors de l'explosion, aurait apparemment déclaré que les travailleurs n'ont encore que peu de pouvoir sur la sécurité des lieux de travail.

Cette semaine, les députés ont demandé à d'anciens mineurs de la mine Westray et à des membres du syndicat des métallurgistes de rendre les dirigeants et les administrateurs de sociétés responsables des conditions de travail non sécuritaires. Cette demande de reddition de comptes, lancée pour la première fois en 1997, faisait partie des recommandations d'une commission d'enquête.

Il y a maintenant dix ans qu'est survenu le désastre de la mine Westray et cinq ans que les recommandations de la commission d'enquête ont été rendues publiques. Il est temps que le gouvernement agisse et modifie le Code criminel. Il est impératif de prendre toutes les mesures préventives nécessaires pour éviter la mort d'autres mineurs.

\* \* \*

**LE DÉPUTÉ DE WEST VANCOUVER—SUNSHINE COAST**

**M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, l'opposition officielle vient juste de terminer une campagne à la direction du parti, qui a mené à l'élection d'un nouveau chef, en l'occurrence Stephen Harper.

Au cours de la campagne, mon voisin de banquette, le député de West Vancouver—Sunshine Coast, a tenu le fort. On ne peut pas le qualifier de calme, de réservé et de discret. Il est plutôt ouvert, direct et énergique. Le rôle de chef intérimaire peut être simplement honorifique, presque reposant. Or, j'avoue franchement que je n'ai jamais vu mon collègue travailler aussi fort.

Le député et son épouse Yvonne se sont acquittés de leur rôle de chef et de première dame de l'opposition officielle en représentant l'Alliance canadienne avec vigueur et style.

À l'occasion de sa dernière période des questions à titre de chef intérimaire, je lui offre personnellement mes remerciements sincères pour son excellent travail.

\* \* \*

**LES MALADIES IMMUNOLOGIQUES ET NEUROLOGIQUES CHRONIQUES**

**Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.):** Monsieur le Président, depuis huit ans, le 12 mai est reconnu comme la Journée internationale de sensibilisation aux maladies immunologiques et neurologiques chroniques. Ces maladies comprennent le syndrome de fatigue chronique et la fibromyalgie.

La journée du 12 mai a été choisie pour attirer l'attention sur ces conditions parce que c'est la journée de l'anniversaire de Florence Nightingale. La plupart des gens la connaissent comme étant la fondatrice des sciences infirmières modernes, mais peu savent qu'elle a passé la plus grande partie de la deuxième moitié de sa vie confinée à la maison, souffrant d'une maladie semblable à ce que nous appelons maintenant le syndrome de fatigue chronique.

Ces maladies n'ont pas de cause connue et elles n'ont aucun remède. De plus, comme elles sont très difficiles à diagnostiquer, personne ne sait vraiment combien de Canadiens en souffrent.

Tout comme Florence Nightingale, bon nombre de gens atteints de cette maladie sont cloués au lit et ont besoin de nombreux médicaments et d'une attention médicale soutenue.

Je demande à tous les députés de se joindre à moi pour reconnaître le 12 mai comme la Journée internationale de sensibilisation aux maladies immunologiques et neurologiques chroniques.

\* \* \*

● (1110)

**LES TECHNOLOGIES DE REPRODUCTION**

**M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD):** Monsieur le Président, la mesure déposée par le gouvernement sur la procréation humaine assistée vise à interdire certaines pratiques considérées comme inacceptables, telles la maternité de substitution commerciale, le paiement des donneurs de sperme ainsi que l'achat et la vente d'ovules.

Ce qui me semble le plus curieux, c'est que cette analyse très justifiée des dangers moraux d'une telle commercialisation de la vie en elle-même ne s'étend pas à l'imagination morale du gouvernement libéral dans les dossiers des brevets, de la commercialisation et de la mise en marché de l'ADN et des thérapies génétiques pour le profit exclusif de certaines sociétés.

Pourquoi existe-t-il une loi pour les individus et une autre pour les sociétés? Si nous exigeons, à juste titre, des individus qu'ils ne tirent pas profit du commerce des formes de vie, le gouvernement devrait peut-être trouver le courage de régir l'esprit moral du secteur privé avec la même vigueur qu'il applique aux individus.

\* \* \*

[Français]

**LA COOPÉRATION INTERNATIONALE**

**M. Odina Desrochers (Lotbinière—L'Érable, BQ):** Monsieur le Président, depuis 31 ans, le Club 2/3 organise la Marche 2/3, une manifestation pacifique de jeunes engagés dans la coopération internationale. Cette marche aura lieu demain, à Montréal, sous le thème «Consomm'acteur debout», dont le porte-parole cette année est le populaire comédien Serge Postigo.

À cette occasion, des milliers de jeunes envahiront les rues de Montréal pour manifester leur engagement et leurs réalisations en faveur des plus démunis de notre monde. Ce ralliement pacifique vise des enjeux futurs de notre avenir collectif, tels que l'environnement, l'alimentation et le développement durable.

Ces jeunes de niveau primaire et secondaire en profiteront pour lancer un message aux dirigeants actuels pour savoir ce qu'ils ont l'intention de léguer aux futures générations afin de créer un monde plus juste et plus équitable.

Demain, je marcherai avec ces jeunes. J'invite tous mes collègues à encourager directement ou indirectement le cri du cœur des dirigeants de demain.

*Questions orales*

[Traduction]

**LES PROGRAMMES POUR LES ENFANTS**

**M. Gurbax Malhi (Bramalea—Gore—Malton—Springdale, Lib.):** Monsieur le Président, aujourd'hui marque la fin de la session spéciale des Nations Unies consacrée aux enfants. La session a réuni des jeunes, des dirigeants de gouvernement et des représentants d'organisations non gouvernementales du monde entier.

Au Canada, notre gouvernement a pris des mesures pour que chaque enfant ait un bon départ dans la vie. Chaque année, le gouvernement du Canada investit 11 milliards de dollars dans des programmes et des services destinés aux enfants canadiens.

Par exemple, d'ici 2004, la Prestation fiscale canadienne pour enfants offrira aux familles à faible ou à moyen revenu une prestation maximale de plus de 2 500 \$. Nous avons également investi 2,2 milliards de dollars dans le développement de la petite enfance, et la déduction pour frais de garde d'enfants s'élève maintenant à 7 000 \$ par année pour chaque enfant de moins de sept ans.

Le gouvernement du Canada continuera d'aider les familles défavorisées à faire en sorte qu'elles aient accès aux services et au soutien dont elles ont besoin pour s'occuper de leurs enfants.

\* \* \*

**LES MARCHÉS PUBLICS**

**M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC):** Monsieur le Président, il y a vraiment trop de squelettes dans le placard du gouvernement libéral. Le gouvernement a récompensé ses plus proches amis et ses alliés politiques avec des marchés lucratifs. Le favoritisme sévit.

La vérificatrice générale a dit que le gouvernement a violé toutes les règles en distribuant les fonds publics.

Le gouvernement a mal géré l'argent que les Canadiens ont durement gagné, mais il y a plus. Il s'est également arrogé les pouvoirs qui appartiennent aux élus pour les remettre au Cabinet libéral et CPM.

Au lieu d'admettre ses fautes, le gouvernement dissimule tout simplement les choses sordides. Il envoie son ministre corrompu au Danemark et cache dans les banquettes arrière ses ministres qui profitent du réarrangement de la carte électorale.

Pas étonnant que 70 p. 100 des Canadiens estiment que les politiciens sont corrompus. C'est le gouvernement libéral qui donne l'exemple. Les Canadiens en ont assez. Ils ont maintenant la chance d'envoyer un message convaincant au gouvernement. Les Canadiens ne doivent pas récompenser le favoritisme et la négligence des libéraux aux prochaines élections partielles. Le 13 mai, il leur incombe d'adresser un message au gouvernement libéral: fini la corruption.

\* \* \*

[Français]

**MONTGOLFIÈRE AVENTURE**

**M. Gérard Binet (Frontenac—Mégantic, Lib.):** Monsieur le Président, aujourd'hui j'aimerais souligner l'ingéniosité de Martin LaFrance et de Luc Gaudreault qui ont fondé Montgolfière Aventure, il y a deux ans.

Ces deux jeunes gestionnaires intuitifs, créateurs et innovateurs ont une philosophie qui leur a permis de se démarquer en peu de

temps. Dès juin 2002, ils comptent offrir des envolées touristiques à la grandeur du territoire canadien.

Depuis sa création, l'engagement exceptionnel de ses fondateurs et de son personnel, ainsi que leur souci de privilégier le développement ont assuré la croissance constante de leur entreprise, leur permettant de s'imposer comme un chef de file dans leur milieu.

«Toujours plus haut, toujours plus loin, toujours plus fort» est l'adage de Montgolfière Aventure, et avec la Stratégie d'innovation du Canada, lancée le 12 février dernier, nous pourrions trouver des moyens d'appuyer diverses entreprises dynamiques, grandes comme petites, qui veulent développer de nouveaux marchés, grâce à des produits et à des services novateurs.

Félicitations et longue vie à Montgolfière Aventure.

\* \* \*

● (1115)

[Traduction]

**LES ÉLECTIONS PARTIELLES**

**M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam—Burnaby, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a expliqué aux Canadiens que les valeurs et l'éthique constituaient la base essentielle et l'élément unificateur de la gestion de la fonction publique. Le dialogue sur les valeurs et l'éthique est devenu prioritaire récemment, en réaction à la gestion pratiquée par les libéraux.

Ce matin à Ottawa, les poubelles sont remplies de papier. On a abandonné un projet de 100 millions de dollars sur la rédaction de descriptions de travail. Voilà un autre échec des libéraux.

Lors des élections partielles lundi prochain, les Canadiens auront l'occasion de lancer un message clair pour faire savoir que les électeurs sont bien au fait de l'incompétence, de la corruption et de la pourriture du pouvoir qui règnent chez les libéraux. Ces derniers sont incapables de gérer et ils doivent être tenus de rendre des comptes. Profitons des élections partielles pour clamer haut et fort que les Canadiens peuvent faire mieux que cela et que des changements sont imminents. Un autre député libéral est certainement la dernière chose dont les Canadiens ont besoin.

**QUESTIONS ORALES**

[Traduction]

**LES MARCHÉS PUBLICS**

**M. John Reynolds (chef de l'opposition, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, la culture de corruption des libéraux a montré aux Canadiens que la dernière chose dont le pays a besoin est un autre député libéral. Le gouvernement a beau essayer de dire que c'est la faute des fonctionnaires, des médias et de l'opposition s'il a des problèmes, il n'en reste pas moins que 70 p. 100 des Canadiens croient que le gouvernement est corrompu, et ils ont de bonnes raisons de le croire.

Quand le gouvernement cessera-t-il de faire du salissage et admettra-t-il devant les Canadiens que cette culture de corruption des libéraux existe vraiment?

*Questions orales*

**L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.):** Monsieur le Président, c'est peut-être de la corruption que de prendre la parole à la Chambre des communes pour répéter sans cesse quelque chose qui n'est pas vrai, par exemple relativement aux résultats d'un sondage.

Le chef de l'opposition reconnaîtra peut-être que l'examen de trois marchés d'une valeur de 1,5 million de dollars par la vérificatrice générale ne prouve pas vraiment l'existence d'une culture de corruption.

Peut-être reconnaîtra-t-il aussi que le fait qu'il ne cesse d'exagérer la situation ne fera que miner sa crédibilité et celle de son parti. C'est peut-être mieux ainsi.

**M. John Reynolds (chef de l'opposition, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le gouvernement doit passer tellement de temps à se promener dans ses nouveaux jets Challenger qu'il n'a pas lu tout le rapport, autrement le vice-premier ministre ne serait pas d'accord.

Souvenons-nous de la vieille expression qui dit qu'un poisson commence toujours à pourrir par la tête. Je vais citer les paroles que l'ancien ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, M. Gagliano, a dites en janvier de cette année au sujet du premier ministre actuel. Il a dit: «C'est lui le patron. J'ai fait ce qu'il voulait que je fasse.»

Comme la vérificatrice générale a déjà établi que le gouvernement a enfreint toutes les règles, le vice-premier ministre est-il d'accord avec son ancien collègue pour dire que c'est le premier ministre qui est responsable de cette culture de corruption?

**L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.):** Monsieur le Président, le chef de l'opposition déforme les propos de la vérificatrice générale. Est-il allergique à la vérité? Se sent-il tellement menacé qu'il est obligé d'exagérer ces propos et de les dénaturer? Peut-être est-il mal à l'aise de voir que le gouvernement a pris les mesures nécessaires, a demandé à la vérificatrice générale de faire un examen et lui a donné son entière collaboration depuis le début de l'incident. Pourquoi exactement n'est-il pas en faveur de la transparence et de l'ouverture?

**M. John Reynolds (chef de l'opposition, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, les gens d'en face sont plus habiles que l'homme-araignée. Il ne doit pas oublier que c'est l'opposition qui, après avoir bombardé le gouvernement de questions pendant deux jours, l'a forcé à faire appel à la vérificatrice générale.

Je cite l'ancien ministre, M. Gagliano, encore une fois. Il a dit: «J'ai fait ce qu'il voulait que je fasse.» M. Gagliano ne faisait qu'obéir aux ordres du premier ministre.

Le ministère des Travaux publics et d'autres ministères de ce gouvernement ont connu des problèmes, peu importe quelles étaient les règles et peu importe qui était le ministre.

Comment le vice-premier ministre peut-il prétendre que quelqu'un d'autre que le premier ministre actuel est responsable de cette culture de corruption?

**L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.):** Monsieur le Président, je rappelle au chef de l'opposition que c'est en fait l'ancien ministre des Travaux publics qui, à l'origine, a demandé une vérification interne dans cette affaire. C'est son successeur qui a envoyé le dossier à la vérificatrice générale, et il l'a soutenue dans le travail qu'elle a essayé de faire.

Je rappelle au chef de l'opposition que, même s'il voudrait bien essayer d'inventer une culture de corruption, celle-ci n'existe tout simplement pas et, en agissant ainsi, il ne fait que miner sa propre crédibilité, qui doit commencer à être assez fragile.

• (1120)

**M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, ça sent plus que mauvais, ça sent vraiment le pourri.

La vérificatrice générale a examiné trois marchés qui lui ont paru si louches qu'elle a fait appel à la GRC. Il y a une mesure que le gouvernement pourrait prendre dès aujourd'hui. Pendant que la GRC mène son enquête, il pourrait arrêter toutes ces dépenses discrétionnaires en matière de publicité. Le fera-t-il?

**L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, le député ne comprend pas du tout le processus de passation des marchés.

Il ne s'agit pas ici de dépenses discrétionnaires. Ces marchés sont adjugés selon les conventions d'offre à commandes, conformément aux règles établies. Ce ne sont pas des dépenses discrétionnaires.

Le député voudra peut-être consulter le porte-parole de son parti, qui pourra lui expliquer le processus de passation des marchés.

**M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, à l'époque où il siégeait dans l'opposition, le ministre a déclaré à la Chambre:

J'aimerais que le ministre nous dise quand le gouvernement va cesser son exercice futile de patronage et de propagande et enfin placer l'argent où il est nécessaire, [...] pas en récompensant les entreprises de publicité conservatrices.

Pourquoi ne mettons-nous pas à la place les sociétés de publicité libérales? Pourquoi le ministre ne met-il pas fin au favoritisme et au comportement sordide du gouvernement?

**L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, encore une fois, le député fait fausse route. Dans la question qu'il vient de poser, il tente d'établir un parallèle en prétendant que je ne cherche pas à mettre en place un nouveau processus d'appel d'offres. Pourtant, c'est exactement ce que j'ai annoncé il y a deux jours et je serais très heureux de lui remettre une copie du communiqué dans lequel j'annonçais cette nouvelle.

Le processus sera lancé le 15 juin et la sélection se fera en octobre. C'est le plus vite que nous pouvons faire. Si nous pouvons devancer ces dates, nous le ferons, mais le processus a déjà été annoncé. La réponse est donc oui, nous avons déjà agi.

[Français]

**M. Michel Gauthier (Roberval, BQ):** Monsieur le Président, le gouvernement voudrait bien faire porter la responsabilité du gâchis des contrats de publicité aux fonctionnaires, mais nous savons maintenant que cela fait déjà deux ans que le gouvernement savait qu'il y avait de sérieux problèmes d'intimidation de fonctionnaires, d'ingérence ministérielle et d'irrégularités dans les contrats de publicité à Travaux publics Canada.

Comment le vice-premier ministre peut-il justifier que le gouvernement savait tout cela depuis deux ans et qu'il n'a agi que deux ans plus tard, permettant au système de continuer et de donner notamment lieu au scandale de *L'Almanach du peuple*?

*Questions orales*

**L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, il manque certains éléments dans la question de l'honorable député d'en face, lorsqu'il prétend que le gouvernement savait certaines choses depuis deux ans et n'avait pas agi.

A-t-il oublié la vérification interne qui a été faite en 2000? A-t-il oublié la vérification supplémentaire qui a été faite? A-t-il oublié les nouvelles règles établies par mon prédécesseur en 2001? A-t-il oublié intentionnellement ou autrement celles que j'ai annoncées le 13 février et celles que je viens d'annoncer encore cette semaine?

**M. Michel Gauthier (Roberval, BQ):** Monsieur le Président, c'est beaucoup trop facile pour le gouvernement de nous citer certains gestes qui ont été posés après s'être fait depuis des années—ils sont là depuis 1993—le complice d'intimidations de fonctionnaires et d'interventions politiques dans l'attribution des contrats aux petits amis.

Est-ce que le gouvernement réalise que le rapport de vérification interne est non seulement accablant, mais qu'il est silencieux à savoir qui est responsable, qui a autorisé quoi et quelle est la responsabilité politique du ministre?

**L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, dans sa deuxième question, l'honorable député d'en face dit que je n'aurais pas dû citer les gestes posés, et dans sa première, il insinuait que je n'avais posé aucun geste. Alors cela ne peut pas être les deux simultanément.

Oui, le député a raison. En fait, depuis deux ans un certain nombre de gestes ont été posés. C'est vrai. C'est ce que le gouvernement, mon prédécesseur et moi-même avons fait.

Je suis reconnaissant du fait qu'il ait finalement reconnu les gestes posés.

• (1125)

**M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ):** Monsieur le Président, depuis que le gouvernement a reçu un rapport accablant sur le système d'attribution de contrats à Travaux publics Canada, en 2000, deux ans se sont écoulés sans qu'il ne fasse aucun changement au système en place. Or, pendant cette période, uniquement en publicité dans *L'Almanach du peuple*, c'est 1 324 140 \$ qui ont été engloutis, et ce, sans justification.

Est-ce que, à elle seule, cette complaisance gouvernementale ne justifie pas la tenue d'une enquête publique? Ne doit-on pas savoir, sans l'ombre d'un doute, pourquoi le gouvernement a continué dans le même sens, alors qu'il savait?

**L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, le député nous dit qu'en 1999-2000, il y a eu cette vérification interne. Il prétend qu'il n'y a pas eu de geste posé par nos prédécesseurs à ce moment-là. Encore une fois, c'est faux.

**M. Yvan Loubier:** Pourquoi Groupaction est survenu après?

**L'hon. Don Boudria:** D'ailleurs, il y a eu un cadre de vérification qui a été établi. Il est même disponible sur Internet, même si le député de Saint-Hyacinthe—Bagot ne veut pas l'entendre.

**M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ):** Monsieur le Président, le rapport obtenu grâce à la Loi sur l'accès à l'information parle de surfacturation, de double facturation, d'intimidation et d'ingérence ministérielle.

Le ministre des Travaux publics admettra-t-il que l'ingérence ministérielle et les rapports entre le gouvernement et les compagnies amies ne sont pas inclus dans le mandat de la vérificatrice générale, et que seule une enquête publique permettra de savoir ce qui s'est réellement passé et qui en est le responsable?

**L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, le député parle du mandat qu'on a donné à la vérificatrice générale. En ce qui a trait au rapport qu'elle va entreprendre, elle a tout le mandat que lui a accordé le Parlement. Ce n'est pas un mandat spécifique accordé par le gouvernement. Dans ce cas-ci, c'est la Loi sur le vérificateur général qui lui permet de faire toutes les vérifications qu'elle veut. C'est ce qu'elle fait quatre fois par année. À l'heure actuelle, elle peut commenter sur n'importe quel dossier si elle le veut.

\* \* \*

[Traduction]

**LE BOIS D'OEUVRE**

**M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre ou à quiconque répond à la place du ministre du Commerce international.

Elle a trait à la présence cette semaine des membres du Syndicat des communications, de l'énergie et du papier qui sont venus exprimer sur la colline leur crainte que la paix dans la crise du bois d'oeuvre ne soit pire que la guerre elle-même. Ils craignent en effet que l'arrangement auquel on pourrait en arriver avec les États-Unis ne soit dangereux non seulement pour le secteur du bois d'oeuvre mais aussi pour celui des pâtes et papiers. Les deux secteurs sont liés et toute renonciation à nos pratiques de gestion forestière nuirait au secteur des pâtes et papiers.

Pouvons-nous avoir l'assurance que la paix ne sera pas pire que la guerre elle-même?

**L'hon. Herb Dhaliwal (ministre des Ressources naturelles, Lib.):** Monsieur le Président, le député a raison de dire que le problème du bois-d'oeuvre se répercute également sur le secteur des pâtes et papiers sous l'angle de l'approvisionnement en copeaux de bois. Nous nous préoccupons certes du problème.

Il est dans l'intérêt des États-Unis de proposer une offre raisonnable afin que nous puissions en arriver à un accord. Le droit sur le bois d'oeuvre est inacceptable pour le Canada. Nous exhortons les parties à revenir à la table de négociation. Nous demandons au gouvernement américain de déposer sur la table une offre raisonnable afin que nous puissions en arriver à un accord de sorte que les gens puissent continuer à travailler et que nos scieries puissent continuer à tourner.

**M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD):** Monsieur le Président, ce que nous voulons entendre de la part du gouvernement, c'est que, sous aucune condition, il ne renoncera au pouvoir du Canada de gérer son secteur forestier. L'accord avec les États-Unis ne peut consister à accepter une offre par laquelle nous nous conformerions à la façon dont les Américains pensent que nous devrions gérer nos forêts. Nous voulons obtenir cette assurance du ministre.

**L'hon. Herb Dhaliwal (ministre des Ressources naturelles, Lib.):** Monsieur le Président, tout au long de l'évolution du dossier, le ministre du Commerce international a travaillé en étroite collaboration avec les provinces et avec l'industrie. Je puis assurer au député que nous ne laisserons pas Washington nous dicter comment gérer nos forêts au Canada. Nous allons les gérer ici.

*Questions orales***LES MARCHÉS PUBLICS**

**M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC):** Monsieur le Président, les démentis remplis d'indignation et les attaques remettant en question l'impartialité de la vérificatrice générale sont insultants. La découverte porte sur un échantillon d'un dossier au sein d'un seul ministère.

Les Canadiens sont préoccupés par les manifestations sans cesse plus nombreuses d'une corruption endémique à l'échelle du gouvernement. Nul fonctionnaire ne mettrait en péril sa carrière afin de veiller à ce que de bons libéraux soient récompensés par l'attribution de marchés financés par l'argent des contribuables. Il a fallu que l'ordre soit donné par un grand bonze politique. Il faut donc un vaste examen de tous les documents et des dossiers des sociétés privées et il faut accorder l'immunité aux bureaucrates qui voudraient faire des dénonciations.

Dans l'intérêt de l'intégrité, quand le patron actuel des Travaux publics demandera-t-il la tenue d'une enquête publique en bonne et due forme?

• (1130)

**L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, la vérificatrice générale a confié le dossier des trois marchés à la GRC.

**M. Rick Borotsik:** Sois honnête avec nous, Don.

**L'hon. Don Boudria:** Je vois qu'un député du Parti conservateur n'est pas d'accord avec cette décision.

Je vais citer le très honorable député de Calgary-Centre, son propre chef. Le 19 mars, il a demandé pourquoi le problème n'avait pas été confié à la GRC. C'est ce que voulaient les députés. C'est ce qu'ils ont eu.

**M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC):** Monsieur le Président, le ministre est un maître de la minutie.

Le rapport caustique de la vérificatrice générale ne constitue qu'un échantillonnage des preuves de favoritisme et de corruption. Une enquête publique révélerait la source véritable de la corruption qui doit exister. Peut-être est-ce là la raison pour laquelle le premier ministre refuse de bouger.

Le premier ministre pavoise parce qu'aucun membre du cabinet n'a démissionné. Il ne faut pas s'en étonner. Qui dit absence de normes dit absence de démissions.

Le premier ministre effectue présentement un autre tour du monde. Peut-être devrait-il sauter dans son Challenger acquis à coups de millions de dollars, rappeler au Canada l'ancien patron des Travaux publics et lancer une enquête publique en bonne et due forme.

**L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, le député a parlé d'échantillonnage. S'il tient à citer la vérificatrice générale, pourquoi ne précise-t-il pas aussi qu'elle a dit que nous ne devrions pas faire de généralisation concernant le processus d'adjudication des marchés à partir de l'enquête qu'elle a faite au sujet de ces deux marchés? Pourquoi ne précise-t-il pas cela? Pourquoi ne cite-t-il pas fidèlement la vérificatrice générale?

**Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, il est scandaleux de voir maintenant le gouvernement libéral faire usage de tactiques de salissage pour discréditer un fonctionnaire du Parlement. Permettez-moi de citer le site Web de la vérificatrice générale:

Nous nous sommes engagés à produire des changements positifs pour tous les Canadiens en faisant la promotion d'une administration gouvernementale responsable...

**Une voix:** Oh, oh!

**Le Président:** À l'ordre. Je signale au député de Pictou—Antigonish—Guysborough qu'il a posé sa question complémentaire. Nous poursuivons avec la députée de Saskatoon—Rosetown—Biggar qui a la parole.

**Mme Carol Skelton:** Monsieur le Président, voici donc ce que dit le site Web:

Nous nous sommes engagés à produire des changements positifs pour tous les Canadiens en faisant la promotion d'une administration gouvernementale responsable, honnête et productive...

Des députés libéraux s'en sont pris publiquement à la vérificatrice générale. Le gouvernement va-t-il mettre fin à ces attaques dont elle est l'objet?

**L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.):** Monsieur le Président, aucun porte-parole du gouvernement ne s'est attaqué à la vérificatrice générale. Nous avons entièrement confiance dans le travail qu'elle accomplira pour le compte du Parlement et des Canadiens.

**Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je suppose que les députés libéraux d'arrière-ban ne font pas partie de ce gouvernement.

La vérificatrice générale a pour mission d'effectuer, «en toute indépendance, des missions de vérification et des examens qui fournissent information, assurance et avis objectifs au Parlement.» Elle vise ainsi «à améliorer le contrôle parlementaire sur les deniers publics et à encourager l'emploi de meilleures pratiques dans l'administration publique.»

Le vice-premier ministre va-t-il approuver complètement le mandat de la vérificatrice générale, tant envers le Parlement qu'envers la population?

**L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.):** Monsieur le Président, peut-être qu'on devrait organiser des séances d'information à l'intention des nouveaux députés pour leur apprendre comment fonctionnent les hauts fonctionnaires du Parlement, et en vertu de quels pouvoirs.

Nous avons donné à la vérificatrice générale le mandat d'entreprendre l'examen initial. Je ne comprends pas alors pourquoi les députés de l'opposition ne se contentent pas de lui faire confiance pour terminer le travail. Au lieu de cela, ils veulent savoir combien il existe de processus différents simplement pour faire ce que la vérificatrice générale a déjà le pouvoir de faire en vertu de la loi instituant son poste.

[Français]

**M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ):** Monsieur le Président, on se rappellera que l'accroissement plus que substantiel de la propagande fédérale a été décidé dans la foulée du référendum de 1995. La semaine dernière, le premier ministre a confirmé que, pour lui, tous les moyens sont bons pour écraser ce qu'il appelle «les séparatistes».

En faisant une telle déclaration, est-ce que le premier ministre ne nous a pas révélé qu'il avait donné sa bénédiction à toute cette opération, même s'il savait depuis deux ans maintenant que les règles d'éthique et de bonne gestion étaient régulièrement bafouées?



*Questions orales*

**L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, si le député d'en face dit que le programme du gouvernement du Canada en matière de commandites n'est qu'une propagande ou quelque chose du genre, j'espère qu'il transmettra le même message au gouvernement du Québec, qui dirige un programme comme celui-là au sein même du Bureau du premier ministre.

• (1135)

**M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ):** Monsieur le Président, je vais parler sérieusement et sans démagogie.

Quand un ministre reçoit un rapport de vérification avec des dénonciations aussi graves que celui déposé en 2000 par les vérificateurs interne du ministère, il est clair que le bureau du premier ministre et le Conseil privé sont mis au courant.

Comment pourrait-on croire que le lieutenant politique du premier ministre pour le Québec, ministre des Travaux publics, Alfonso Gagliano, ait reçu ce rapport sans rien faire et sans en discuter avec le premier ministre ou son bureau?

**L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, bien au contraire. En 2001, mon prédécesseur a établi un nouvel encadrement pour les programmes de commandites. Il est disponible sur Internet.

Je recommande au député, s'il veut bien écouter la réponse à la question qu'il a posée lui-même, de consulter justement le site Internet du ministère.

Finalement, j'ai rajouté moi aussi, à deux reprises, des mesures pour rendre le système encore plus imputable et meilleur.

[Traduction]

**M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, il est rare que des fonctionnaires enfreignent sciemment la loi, compromettant ainsi leur carrière, mais la vérificatrice générale a déclaré:

[...] les fonctionnaires chargés de gérer les contrats ont manifesté un irrespect consternant à l'égard de la Loi sur la gestion des finances publiques, [...] la politique du Conseil du Trésor et les règles devant garantir la prudence et la probité au chapitre des marchés publics.

Qui en face a ordonné aux fonctionnaires fédéraux d'enfreindre la loi?

**L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, si le député accepte de citer la vérificatrice générale et de croire ce qu'elle dit, comme il le devrait d'ailleurs, pourquoi va-t-il au-delà en citant des paroles qu'elle n'a pas prononcées?

Elle n'a pas dit que les fonctionnaires avaient été manoeuvrés, manipulés, peu importe la terminologie, que ce soit par mon prédécesseur ou un autre titulaire de charge publique. Le député le sait et il devrait s'en tenir à ce qui figure dans le rapport de la vérificatrice générale.

**M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le ministre serait-il en train de refiler la responsabilité aux bureaucrates? L'ancien dirigeant de la Banque de développement a parlé ouvertement d'ingérence politique.

Les fonctionnaires ont approuvé verbalement les marchés, sans conserver de pièces justificatives. Faisant fi de la loi ou des contrôles de qualité, sans la moindre justification, ils ont octroyé les marchés en invoquant l'urgence. L'un d'eux aurait dit à la vérificatrice générale: «C'est comme cela qu'on a procédé.»

Les fonctionnaires n'enfreignent pas la loi par fantaisie. Quelqu'un leur a dit de le faire. Pourquoi les libéraux corrompent-ils ainsi notre fonction publique dite indépendante?

**L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, encore une fois, je rappelle au député ce que la vérificatrice générale a dit de ceux qui extrapolent à partir de son rapport et qui décrivent des actes qui n'y figurent même pas. Le député devrait s'en tenir aux faits.

La vérificatrice a dit avoir constaté des choses inacceptables. Elle en a fait rapport. Si le député est vraiment prêt à accepter le rapport de la vérificatrice générale, pourquoi parle-t-il de choses qui n'y sont pas?

\* \* \*

[Français]

**L'AÉROPORT DE MIRABEL**

**M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ):** Monsieur le Président, tout le monde est partenaire pour apporter son concours afin d'assurer la survie de l'aéroport de Mirabel, sauf le gouvernement fédéral qui reste les bras croisés et ne fait rien.

Or, c'est Ottawa qui est responsable de tout ce gâchis, c'est à lui d'agir en mettant l'épaule à la roue en favorisant notamment, à l'instar du Québec, l'établissement d'une zone de commerce internationale à Mirabel.

Le gouvernement fédéral ne trouve-t-il pas qu'il a assez fait d'erreurs au Québec et qu'il doit agir?

**L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, l'honorable député connaît bien la politique nationale des aéroports. Selon cette politique, c'est à la société Aéroports de Montréal de diriger les intérêts des deux aéroports dans la région de Montréal.

Elle a pris une décision et cette décision est dans les compétences du bail avec le gouvernement fédéral.

**M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ):** Monsieur le Président, tout ce que le gouvernement fédéral a proposé jusqu'à maintenant est insuffisant. Ce qu'il faut ce sont des incitatifs fiscaux à l'instar de ceux consentis par le gouvernement du Québec pour relancer de manière durable l'aéroport de Mirabel.

Est-ce que le gouvernement va finalement se décider à agir et consentir des mesures similaires à celles du gouvernement du Québec pour aider au développement de Mirabel?

**L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, la société Aéroports de Montréal a la responsabilité de diriger les affaires pour démontrer la rentabilité des deux aéroports. C'est une responsabilité collective.

Elle a pris la décision de transférer les vols de passagers à Dorval. C'est une décision de gestion de la société Aéroports de Montréal. Comme je l'ai déjà déclaré, c'est dans les compétences du bail entre ADM et le gouvernement fédéral.

*Questions orales*

● (1140)

[Traduction]

**LES MARCHÉS PUBLICS**

**Mme Betty Hinton (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le gouvernement libéral essaie par tous les moyens de détourner l'attention de la culture de corruption. Les libéraux nous accusent d'en avoir fait état, ils accusent les médias d'en parler, ils accusent les bureaucrates d'en être les auteurs et ils accusent les maisons de sondage d'avoir dénombré les 70 p. 100 de Canadiens qui y croient.

Et maintenant, ils accusent la vérificatrice générale de faire le travail qu'ils l'ont chargée de faire, après que nous ayons exercé de nombreuses pressions pour qu'ils la fassent intervenir, soit dit en passant. Au lieu d'accuser tout le monde, pourquoi n'admettent-ils pas leurs erreurs et ne présentent-ils pas des excuses aux contribuables canadiens?

**L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.):** Monsieur le Président, j'accuse l'opposition de déformer les faits continuellement et sans arrêt.

Si il y a corruption, il doit y avoir infraction criminelle. A-t-on la preuve qu'il y a eu infraction criminelle? Dans l'affirmative, la police devrait porter des accusations. De ce côté-ci, nous espérons que, si tel est le cas, les gens, quels qu'ils soient, seront tenus criminellement responsables de ce qu'ils ont fait.

Si c'est un problème administratif, nous devons prendre les mesures nécessaires pour le corriger, ce que le ministre des Travaux publics a déjà entrepris de faire. Si la vérificatrice générale recommande d'autres mesures, nous les prendrons.

**Mme Betty Hinton (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, non seulement ils accusent tout le monde, mais ils essaient de brouiller les pistes et ne cessent de répéter les mêmes erreurs. Ils apportent quelques changements de pure forme et prétendent avoir mis de l'ordre dans leurs affaires, mais rien ne change.

Dimanche, nous célébrerons la Fête des mères. Je ne pense pas qu'il y ait un meilleur moment ni une meilleure façon de reconnaître le rôle que jouent les mères dans l'enseignement de la différence entre le bien et le mal que d'offrir tout simplement des excuses. Vont-ils le faire?

**L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.):** Je crains, monsieur le Président, que la question ne soit pas parvenue jusqu'à moi mais...

**Des voix:** Oh, oh!

**Le Président:** À l'ordre s'il vous plaît. Il est très difficile pour la présidence d'entendre la personne qui a la parole, en l'occurrence le vice-premier ministre, et je sais que tous les députés veulent eux aussi pouvoir l'entendre.

**L'hon. John Manley:** Monsieur le Président, voici à quoi nous sommes confrontés. Premièrement, la vérificatrice générale a détecté des faiblesses administratives dans la façon dont le programme est géré. Il faut y remédier et il ne devrait y avoir aucune hésitation de notre part à reconnaître ces faiblesses et à prendre les mesures nécessaires pour y remédier. C'est d'ailleurs ce que nous faisons. S'il y a eu des agissements criminels, ce qui n'est pas encore prouvé, nous espérons qu'ils feront l'objet des poursuites qui s'imposent devant les instances appropriées.

**L'AIDE INTERNATIONALE**

**Mme Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.):** Monsieur le Président, cette semaine à New York, à l'occasion d'une session extraordinaire consacrée aux enfants, l'Assemblée générale des Nations Unies s'est penchée sur de nombreuses questions critiques. L'une de celles-ci est l'importance des micronutriments pour sauver et protéger les enfants. Dans les pays industrialisés, des micronutriments sont ajoutés depuis longtemps aux aliments, notamment la vitamine A et l'iode.

La secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale pourrait-elle dire à la Chambre ce que le Canada fait présentement pour que des suppléments vitaux soient fournis aux femmes et aux enfants des pays en développement?

**Mme Marlene Jennings (secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureuse d'informer la Chambre que la ministre de la Coopération internationale vient d'annoncer cette semaine que le Canada fournira une contribution de 20 millions de dollars au titre de l'initiative pour les micronutriments qui vise à combattre les carences à ce chapitre.

Les députés savent sans doute qu'il a été établi que la vitamine A réduit considérablement le taux de mortalité infantile, que l'iode améliore les capacités d'apprentissage et que le fer accroît la productivité. On estime que grâce à la contribution du Canada à cette initiative, plus de sept millions d'enfants sont nés sans déficience mentale.

Nous sommes préoccupés par la question et nous voulons...

**Le Président:** Le député de Palliser a la parole.

\* \* \*

**L'AGRICULTURE**

**M. Dick Proctor (Palliser, NPD):** Monsieur le Président,

Pour s'épanouir, les Canadiens et les Canadiennes doivent se donner une société où la solidarité prend le pas sur les égoïsmes de classe et les rivalités d'intérêts, où le bien-être de chacun dépend du bien-être de tous.

Compte tenu de cet engagement figurant dans le livre rouge du Parti libéral, le vice-premier ministre aurait-il l'obligeance de m'expliquer pourquoi les libéraux, qui ont présenté ce livre rouge et qui se sont fait élire grâce à lui, refusent d'appuyer un programme d'indemnisation en case de préjudice commercial à l'intention des producteurs de céréales et d'oléagineux?

**L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.):** Monsieur le Président, le député sait pertinemment que, lorsque je me suis entretenu avec tous les ministres provinciaux de l'Agriculture plus tôt cette semaine, je leur ai promis d'examiner à fond le Farm Bill américain et de prendre tous les moyens possibles pour le contester et en contrer les effets.

C'est ce que nous sommes en train de faire avec l'appui des ministres provinciaux de l'Agriculture, et je puis assurer au député que ce sera fait.

● (1145)

**M. Dick Proctor (Palliser, NPD):** Trêve de belles paroles creuses, monsieur le Président! Les Canadiens de l'Ouest connaissent la chanson. Le parti d'en face peut continuer à gagner des élections sans le soutien de l'Ouest. Cela n'a rien à voir avec la solidarité, les droits ni la justice. Cela a tout à voir avec la façon dont on récompense les régions dont les libéraux ont besoin pour se maintenir au pouvoir.

*Questions orales*

Comme il l'a dit au cours de la dernière campagne électorale, le premier ministre aime faire de la politique avec les gens de l'est du Canada. Le ministre de l'Agriculture admettra-t-il que c'est bien là que réside le problème?

**L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.):** Monsieur le Président, ce que le député devrait admettre, c'est que, l'année dernière, la province de la Saskatchewan a reçu, dans le cadre de programmes du gouvernement provincial mais surtout du gouvernement fédéral, des aides s'élevant à 962 millions de dollars, soit plus que ce que n'importe quelle autre province a reçu du gouvernement fédéral.

\* \* \*

**LE TERMINAL PORTUAIRE DE LEWISPORTE**

**M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC):** Monsieur le Président, hier, j'ai posé une question au sujet du terminal de Lewisporte, à Terre-Neuve, qui sera fermé cette année. Il s'agit de la principale entreprise de Lewisporte et les 30 ou 40 emplois qui disparaîtront risquent de mettre en péril toute la collectivité rurale.

Pourquoi le ministre des Transports permet-il qu'on réduise les services de traversier entre Lewisporte et la côte du Labrador et pourquoi assiste-t-on à cette attaque constante contre les régions rurales de Terre-Neuve-et-Labrador?

**L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, en mon absence, le ministre d'État responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique aurait déclaré que des discussions se déroulent déjà à ce sujet. Je crois que la question n'est pas vraiment motivée par l'intérêt du député pour le service de traversier entre Terre-Neuve et d'autres parties du pays, mais plutôt par un certain événement qui doit avoir lieu lundi et qui reportera un député libéral au pouvoir.

\* \* \*

**LES PÊCHES**

**M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC):** Monsieur le Président, au moins nous en discuterons à la Chambre au lieu d'en parler tout simplement comme le ministre l'a dit hier, mais j'ai une autre question à poser.

Des bureaucrates à Ottawa, qui ne savent pas la différence entre une morue et un hareng, déterminent maintenant quels pêcheurs de Terre-Neuve-et-Labrador sont des pêcheurs professionnels désignés et lesquels ne le sont pas. En créant des chinoiseries administratives et en blâmant les technicalités, ils empêchent des pêcheurs qui ont consacré leur vie à cette activité de se qualifier à titre de pêcheurs professionnels désignés.

Le ministre peut-il corriger cette stratégie insultante qui exclut délibérément des pêcheurs de carrière du groupe des pêcheurs professionnels désignés?

[Français]

**M. Georges Farrah (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, Lib.):** Monsieur le Président, nous sommes évidemment très concernés par cette question. On sait que cela peut perturber les activités de pêche à Terre-Neuve.

Comme le ministre l'a toujours mentionné, je pense qu'il faut faire en sorte qu'on puisse travailler avec les communautés, afin qu'elles aient accès à la ressource et que les gens puissent vivre décemment de cette ressource. Il faut que cela se fasse dans le respect de la ressource parce qu'il en va du futur de l'industrie de la pêche.

[Traduction]

**LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

**M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, des membres connus du Hamas figurent parmi les 13 militants qui pourraient, apparemment, être invités à venir au Canada par le premier ministre.

On sait que le Hamas est une organisation terroriste qui a fièrement revendiqué le massacre de 18 civils innocents perpétré cette semaine dans une salle de billard en Israël.

Le premier ministre a-t-il songé que des membres d'un groupe interdit au Canada par notre loi antiterroriste pourraient se joindre à la multitude des fuyitifs qui se trouvent déjà illégalement au Canada et que nous ne pourrions peut-être jamais expulser parce qu'ils pourraient indéfiniment faire appel de la décision de les expulser...

**Le Président:** La secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères a la parole.

**Mme Aileen Carroll (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, en fait la question est sans objet puisqu'on n'a jamais demandé au Canada d'accueillir des Palestiniens expulsés et que nous n'avons jamais fait d'offre dans ce sens.

Nous avons réclamé un règlement pacifique, et c'est ce qui s'est produit. Comme je le disais hier, la sûreté des Canadiens et la sécurité du Canada sont nos propriétés absolues. Nous sommes heureux que l'impasse soit finalement dénouée et nous félicitons les pays membres de la Communauté européenne qui ont grandement contribué à ce dénouement.

**M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, nous savons tous que le Canada n'a pas été invité à le faire. C'est le premier ministre qui a laissé échapper l'idée. Nous savons cela.

Hier, un porte-parole du gouvernement a déclaré que le premier ministre avait dit telle chose, puis un autre porte-parole a déclaré que le premier ministre avait dit autre chose. Un ministre a ensuite expliqué la position du gouvernement, mais elle ne concordait pas avec celle que le premier ministre a prétendument exposée.

Est-ce que l'auteur de cette confusion pourrait tout simplement se lever et reconnaître sa responsabilité, ou pourrait-on nous expliquer quelle est la politique du gouvernement pour ce qui est d'inviter des individus semblables dans notre pays? Quelqu'un pourrait-il tout simplement nous l'expliquer? Des vies peuvent être en cause dans certains cas.

• (1150)

**Mme Aileen Carroll (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, je crois que le fait d'utiliser les journaux comme seule source d'information est souvent cause de difficultés. Les choses sont claires. Comme je le disais hier, le Canada n'a pas reçu de demande et n'a pas fait d'offre. Je le répète, les questions soulevées ne nous préoccupent pas et elles sont d'ailleurs sans objet.

*Questions orales*

[Français]

**LA PAUVRETÉ CHEZ LES ENFANTS**

**Mme Monique Guay (Laurentides, BQ):** Monsieur le Président, lors de la Conférence des Nations Unies sur les enfants, qui s'est tenue cette semaine à New York, le vice-premier ministre a fait don d'une somme de 500 000 \$ pour venir en aide aux enfants pauvres de ce monde, ce qui représente une somme moins importante que le montant payé par le gouvernement pour un seul rapport fantôme de Groupaction.

Est-ce que le gouvernement n'a pas honte des montants qu'il avance pour aider les enfants pauvres en comparaison des sommes qu'il détourne au profit de ses petits amis?

**L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.):** Monsieur le Président, l'honorable députée n'a peut-être pas écouté les questions et les réponses plus tôt, mais il est vrai que nous avons fait une contribution de 500 000 \$. Nous avons aussi injecté 20 millions de dollars pour le projet de micronutriments pour le tiers-monde.

**Mme Monique Guay (Laurentides, BQ):** Monsieur le Président, c'est bien beau de briller sur la scène internationale, mais le gouvernement n'hésite pas à dépenser des millions de dollars en propagande, alors qu'au Canada, un enfant sur cinq se couche sans manger.

Alors que le vice-premier ministre a reconnu que l'effort du Canada en la matière était insuffisant, quel geste concret entend-il poser pour corriger une situation que tous qualifient d'inadmissible?

**Mme Raymonde Folco (secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines, Lib.):** Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question parce que cela nous permet véritablement de dire exactement à cette Chambre quelle a été l'action et quelle va continuer d'être l'action de ce gouvernement.

Par exemple, en 2001-2002, nous avons injecté environ 7,8 milliards de dollars—je dis bien «milliards de dollars»—justement dans le cadre de la prestation fiscale canadienne pour enfants, y compris quelque 2,4 milliards de dollars pour la prestation nationale pour enfants.

J'ajoute que ces deux prestations sont entièrement indexées et non imposables.

\* \* \*

[Traduction]

**LES TÉLÉCOMMUNICATIONS**

**M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, selon des reportages récents de la presse, le ministre de l'Industrie et la ministre du Patrimoine canadien poursuivront vigoureusement les usagers du satellite du marché semi-clandestin.

Au moment où les précieuses ressources de la GRC sont utilisées pour enquêter sur l'affaire Groupaction, pourquoi le gouvernement veut-il que des agents de la GRC s'en prennent aux Canadiens qui, selon le gouvernement, font l'erreur de regarder les mauvaises chaînes de télévision dans leur salon?

**Mme Sarmite Bulte (secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureuse que le député pose cette question parce que le gouvernement a toujours été contre les transmissions par satellite du marché noir.

Comme le député le sait, le 26 avril, la Cour suprême a statué que la Loi sur la radiodiffusion s'applique non seulement au marché noir, mais encore au marché semi-clandestin. Nous allons continuer de faire respecter cette décision.

**M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le gouvernement s'est complètement trompé dans ses priorités.

L'Association canadienne des policiers a exercé des pressions sur le gouvernement pour qu'il protège les enfants et qu'il abolisse le système des prisons transformées en colonies de vacances. Au lieu de cela, le gouvernement demande à la GRC d'envahir le salon de citoyens canadiens respectueux des lois.

Ne vaudrait-il pas mieux négocier une nouvelle entente avec les États-Unis à propos de la question des usagers du satellite du marché semi-clandestin plutôt que faire appel à la GRC?

**Mme Sarmite Bulte (secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, Lib.):** Monsieur le Président, je le répète, nous allons continuer d'appliquer nos lois, comme l'a dit la Cour suprême le 26 avril.

\* \* \*

[Français]

**LES FORÊTS**

**M. Gérard Binet (Frontenac—Mégantic, Lib.):** Monsieur le Président, la Semaine nationale de l'arbre et des forêts est une excellente occasion de réfléchir à l'état actuel de nos forêts.

J'adresse la question suivante au ministre des Ressources naturelles du Canada. Que fait le Canada pour garantir que nous pourrions continuer de profiter de cette ressource extraordinaire qui apporte tant aux Canadiens et Canadiennes.

• (1155)

[Traduction]

**L'hon. Herb Dhaliwal (ministre des Ressources naturelles, Lib.):** Monsieur le Président, d'abord, en plus de permettre l'exercice d'activités récréatives exceptionnelles et de servir d'habitat précieux à la faune, les forêts du Canada fournissent la matière première à une industrie forestière dynamique.

Le Canada est le principal exportateur mondial de produits forestiers. Les dernières données connues montrent que les exportations de produits forestiers sont celles qui ont le plus largement contribué au surplus commercial du Canada, lequel s'est élevé à 37,5 milliards de dollars en l'an 2000.

Plus d'un million d'emplois d'un bout à l'autre du Canada sont directement ou indirectement tributaires du secteur forestier. Des agglomérations, en milieu rural notamment, comptent sur les forêts pour maintenir leur qualité de vie.

\* \* \*

**L'AGRICULTURE**

**M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, les belles paroles ne sont que du vent. Les agriculteurs ont besoin qu'on passe aux actes. Au cours des derniers jours, les deux chambres du Congrès américain ont adopté le projet de loi agricole, auquel ne manque que la signature du président.

Les premiers ministres des Prairies tiennent aujourd'hui une réunion d'urgence à Regina, où ils discutent d'une stratégie de lutte contre les subventions et le protectionnisme américains. Les agriculteurs canadiens et leurs gouvernements provinciaux ne peuvent pas et ne devraient pas livrer cette bataille seuls pendant que le gouvernement fédéral continue de les ignorer.

Est-ce que le ministre de l'Agriculture va lancer immédiatement un programme fédéral d'indemnisation en cas de préjudice commercial?

**L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.):** Monsieur le Président, ces dernières années, le gouvernement fédéral a fourni un soutien accru aux agriculteurs aux prises avec toutes sortes de problèmes au plan du commerce, des conditions climatiques, du marché et ainsi de suite.

Comme je l'ai dit aux ministres plus tôt cette semaine, et ils étaient d'accord avec moi, nous devons nous asseoir et discuter avec les agriculteurs et les provinces de la manière dont nous pouvons continuer de les soutenir.

**M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, au cours des derniers jours, le ministre de l'Agriculture a dit qu'il voulait atténuer les effets du projet de loi agricole américain. Or, aucun agriculteur canadien ne sait ce qu'il veut dire exactement. Pendant ce temps, on ne compte plus les agriculteurs qui continuent de vivre sous le seuil de la pauvreté. Le budget du ministre a soustrait quelque 650 millions de dollars des programmes de soutien aux agriculteurs.

Que veut dire le mot atténuer pour le ministre? Est-ce à dire que le ministre s'engagera à mettre de nouveaux fonds à la disposition des producteurs de céréales et d'oléagineux et que les agriculteurs auront cet argent en main cet été?

**L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.):** Monsieur le Président, au cours des dernières années, nous avons trouvé des moyens de contrer les effets de certains problèmes subis par l'industrie agricole et agroalimentaire et bien sûr par les agriculteurs, qu'il s'agisse de sécheresse, de différends commerciaux ou d'autres difficultés. Je m'engage à continuer de mettre à contribution toutes les ressources à notre disposition.

\* \* \*

[Français]

#### LA CONSTRUCTION NAVALE

**M. Antoine Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, BQ):** Monsieur le Président, suite à une entente intervenue le 31 mars 1998, le ministère des Travaux publics a confié aux Industries Davie la restauration des cales sèches Champlain par l'entremise d'un contrat de 12 millions de dollars, plus une somme de 800 000 \$ par année pour les frais d'opération. Or, les travaux sont complétés depuis décembre et il reste deux millions de dollars à payer pour les réparations et encore 800 000 \$ pour les opérations de cette année.

Qu'attend le ministère des Travaux publics pour payer les sommes dues aux Industries Davie?

**L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, tout d'abord, je remercie l'honorable député de la question. Lui et moi avons discuté de ce dossier à quelques reprises dans le passé. J'ai fait la même chose avec certains de mes collègues ministres aussi.

La compagnie MIL est en faillite, avec des syndicats de faillite qui gèrent la compagnie. Cela a pour effet d'annuler l'entente en

#### Questions orales

question. Toutefois, au moment où on se parle, nous travaillons avec les syndicats à la faillite, pour trouver une façon de faire la contribution soit sous entente spéciale, ou entente conditionnelle, afin d'être capables de contribuer quand même.

\* \* \*

#### LES ENFANTS

**Mme Hélène Scherrer (Louis-Hébert, Lib.):** Monsieur le Président, pendant la Session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants, qui a lieu cette semaine, on a fait le point sur les progrès réalisés depuis le Sommet mondial pour les enfants, de 1990. Les gouvernements réitérent ainsi leur engagement pour que tous les enfants aient un meilleur avenir, pour élaborer un plan d'action mondial et surtout pour fixer les objectifs des dix prochaines années.

La secrétaire d'État de Développement des ressources humaines Canada peut-elle élaborer à nouveau sur le sujet et dire à la Chambre ce que fait le gouvernement du Canada pour aider les enfants à avoir le meilleur départ possible dans la vie?

**Mme Raymonde Folco (secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines, Lib.):** Monsieur le Président, je remercie la députée de Louis-Hébert, mais je ne suis que simple secrétaire parlementaire, non pas secrétaire d'État.

Sa question me permet justement de dire à quel point le gouvernement du Canada est heureux de participer à la Session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants.

Puisqu'un autre député a posé la question plus tôt, cela me permet aussi de rappeler à la Chambre à quel point le gouvernement du Canada a fait du travail en ce qui concerne les enfants du Canada, particulièrement en ce qui concerne les prestations pour enfants, l'aide aux provinces et aux territoires dans le développement de la petite enfance et...

● (1200)

**Le Président:** Le député de Charlevoix a la parole.

\* \* \*

#### LES INFRASTRUCTURES

**M. Gérard Asselin (Charlevoix, BQ):** Monsieur le Président, le ministre des Transports s'est tellement traîné les pieds dans la politique de transfert des ports, qu'il a laissé se détériorer les quais de Trois-Pistoles et des Escoumins, ce qui a eu pour effet l'interruption du service de traversiers entre les deux villes, privant ainsi la Côte-Nord et le Bas-Saint-Laurent d'un tel service.

Est-ce que le ministre entend donner le feu vert pour autoriser d'urgence la rénovation de ces deux quais essentiels au développement économique et touristique de l'est du Québec?

**L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, je dois informer l'honorable député que mes fonctionnaires suivent la situation et connaissent bien les problèmes de nombreux ports de la province de Québec. Présentement, on espère régler la situation.

[Traduction]

**Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD):** Monsieur le Président, les camionneurs de l'Ontario, l'Association canadienne des automobilistes et d'autres groupements sont scandalisés par la possibilité de péages sur l'autoroute 403. Le gouvernement ne consacre aux routes que 5 p. 100 des recettes provenant de la taxe sur l'essence.

*Affaires courantes*

En 1999, le vérificateur général a critiqué les méthodes de financement de Transports Canada et son absence de reddition de compte des dépenses visant à aider les provinces à maintenir et à améliorer le réseau routier national. Quelles en sont les conséquences? De mauvaises routes, des péages, des frais d'usager et des taxes supplémentaires.

Quand le gouvernement investira-t-il vraiment dans le réseau routier du Canada, pour que nous cessions d'envisager des péages?

**L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, j'ignore où se trouvait la députée ces dernières années, mais il se trouve que, dans le budget de 2000, le gouvernement a affecté 600 millions de dollars aux routes du pays. Les provinces utilisent ces fonds dans le cadre d'ententes.

Dans le dernier budget, 2 milliards de dollars ont été annoncés pour des travaux d'infrastructure stratégiques, et espérons qu'une bonne partie de ces fonds sera consacrée aux routes. En fait, on a beaucoup discuté des routes ces dernières semaines. Le gouvernement a des programmes qui porteront fruit.

La députée devrait se rendre compte que, en dépit de la critique que le vérificateur général a faite en 1999, dans son dernier rapport, la vérificatrice générale félicite Transports Canada d'avoir remédié à la situation.

\* \* \*

**LE CHEF DE L'OPPOSITION**

**M. John Reynolds (chef de l'opposition, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, voici la dernière question que je poserai aujourd'hui en qualité de chef de l'opposition.

**Des voix:** Bravo!

**Des voix:** Beau travail.

**M. John Reynolds:** Monsieur le Président, j'ai joué beaucoup de rôles à la Chambre, mais aucun n'a été aussi intéressant, exigeant ou gratifiant que celui-ci. Je suis quand même impatient de voir arriver le 21 mai lorsque notre nouveau chef prêtera serment et prendra son siège. Je sais que le premier ministre est lui aussi impatient d'accueillir Stephen Harper, qui sera le huitième chef de l'opposition auquel il fera face.

Je voudrais poser une dernière question au gouvernement. S'engagera-t-il aujourd'hui à inciter le premier ministre à rester assez longtemps pour qu'il puisse accueillir le premier ministre Stephen Harper en qualité de premier chef de l'opposition au gouvernement de M. Harper?

**L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.):** Monsieur le Président, je ne sais pas très bien quel calendrier il peut avoir en tête. Je sais que le premier ministre a l'intention de rester en politique au moins jusqu'en 2020, ce qui peut correspondre ou non à son calendrier.

Nous félicitons le chef de l'opposition de l'excellent travail qu'il a accompli et nous lui offrons nos meilleurs vœux. Je lui conseillerais cependant, en ce dernier jour comme chef de l'opposition, de rester dans les parages au cas où on aurait encore besoin de lui comme remplaçant.

\* \* \*

**PRÉSENCE À LA TRIBUNE**

**Le Président:** Je voudrais signaler aux députés la présence à la tribune d'une délégation parlementaire du Mexique dirigée par le sénateur Silvia Hernandez.

**Des voix:** Bravo!

**AFFAIRES COURANTES**

● (1205)

[Français]

**LES FORCES CANADIENNES**

**M. John O'Reilly (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, conformément au Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, des copies du rapport annuel 2000-2001 de l'Agence du logement des Forces canadiennes.

\* \* \*

[Traduction]

**LES COMITÉS DE LA CHAMBRE****PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE**

**M. Peter Adams (Peterborough, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le 56<sup>e</sup> rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre au sujet de son ordre de renvoi du mardi 28 février, relativement au Budget principal des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003. Le comité a étudié le crédit 30, Conseil privé, Bureau du directeur général des élections.

Il en fait rapport.

J'ai aussi l'honneur de présenter le 57<sup>e</sup> rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre au sujet de son ordre de renvoi du vendredi 19 avril, relativement au projet de loi S-34, Loi relative à la sanction royale des projets de loi adoptés par les chambres du Parlement.

Le comité a étudié le projet de loi S-34 et il en fait rapport sans proposition d'amendement.

[Français]

**DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES**

**M. Marcel Gagnon (Champlain, BQ):** Monsieur le Président, je propose que le sixième rapport du Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées, présenté le mardi 4 décembre 2001, soit agréé.

Monsieur le Président, au cours du mois de décembre et de l'automne dernier, on a eu le plaisir, au Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées, d'étudier entre autres le dossier des personnes âgées.

Lors de cette étude, le comité a invité beaucoup de personnes pour parler en particulier du dossier des personnes âgées. On a touché à la question du Supplément de revenu garanti.

On s'est rendu compte qu'un véritable scandale existait dans l'ensemble du Canada depuis huit ans et qu'environ 270 000 Canadiens étaient privés du Supplément de revenu garanti auquel ils ont droit.

*Affaires courantes*

De ces 270 000 Canadiens, 68 000 vivent au Québec. C'est simple. Quand on parle de chiffres, on nous demande toujours où on les prend. Ce sont des chiffres qui ont été présentés au Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées par le ministère lui-même. Quant au chiffre de 68 000, on a tout simplement divisé 270 000 par quatre, puisque les Québécois représentent environ 25 p. 100 de la population.

Qui a droit au Supplément de revenu garanti? Ce sont des personnes qui n'ont pas le revenu nécessaire pour avoir une vieillesse convenable. Le terme Supplément de revenu garanti le dit: c'est un supplément que l'on donne aux gens qui en ont le plus besoin.

On s'est rendu compte que le gouvernement et le ministère oublièrent quasi volontairement les gens qui sont parmi les plus démunis de la société, des gens qui ont droit à ce supplément, des gens que l'on ne recherche pas ou qu'on recherche en se servant de moyens qui n'atteignent pas les résultats escomptés.

Qui sont les gens oubliés par le Supplément de revenu garanti? Selon le Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées, qui a appuyé le rapport unanimement, et selon les invités qu'on a reçus et qui étaient spécialistes dans ce domaine, les gens le plus souvent oubliés sont ceux qui vivent en marge de la société. Ce sont presque toujours les personnes les plus démunies. Qui sont ces gens que l'on recherche? J'énumérerai quelques clientèles ciblées au sujet desquelles le ministère aurait dû faire des efforts afin de pouvoir les rejoindre.

Quand on a pris connaissance de ce dossier, le caucus du Bloc québécois m'a demandé, à titre de porte-parole en matière de politiques du troisième âge, de m'occuper de ce dossier. De plus, on m'a demandé de faire des efforts pour trouver les gens oubliés par le ministère du Développement des ressources humaines.

J'ai alors rencontré des milliers de personnes au cours de 27 réunions, conférences de presse et diverses autres rencontres avec les responsables représentant les personnes âgées du Québec.

Je me suis rendu compte que non seulement le rapport n'était pas exagéré, mais que c'était encore plus grave. Lorsqu'on arrive sur le terrain, lorsqu'on rencontre les gens et qu'on parle de ce dossier, on se rend compte que les gens oubliés sont encore plus nombreux qu'on pense.

Qui sont les gens qui ont été oubliés? Par exemple, il y a les personnes qui n'ont jamais travaillé à l'extérieur du foyer. Comme le disait Yvon Deschamps, un humoriste québécois: «Ce sont les gens qui avaient trop d'ouvrage à la maison pour pouvoir travailler à l'extérieur.»

Ce sont, à raison de 95 ou 98 p. 100, des mères de famille, des femmes qui ont travaillé à bâtir cette société et qui ont fait de nous ce que nous sommes. Ces femmes, à cette époque tardive de leur vie, ne se retrouvent pas nécessairement sur les listes du ministère du Développement des ressources humaines pour avoir droit au Supplément de revenu garanti. Elles sont parmi les plus oubliées.

● (1210)

En même temps, quand on fait une enquête pour connaître qui est touché par la pauvreté dans la société, c'est assez curieux de retrouver également les femmes âgées qui sont oubliées dans le programme du Supplément de revenu garanti. Ce sont des personnes qui ne font aucune déclaration d'impôt sur le revenu.

Au cours de mes rencontres j'ai demandé à ces gens: «Pourquoi ne faites-vous pas votre déclaration d'impôt sur le revenu?» Quelqu'un

m'a répondu: «Je n'ai pas un sou à déclarer. Pourquoi ferais-je une déclaration d'impôt sur le revenu?» Il faut bien sûr lui dire que c'est payant de le faire parce que cela lui permet de demander son supplément de revenu garanti.

Ce sont des autochtones, des résidents de collectivités éloignées, ce sont des personnes qui souffrent d'un manque d'instruction. En dépit des moyens pris par le gouvernement pour les rejoindre, si ces gens ne savent ni lire ni écrire, s'ils sont isolés, ils n'ont pas grand chance d'accéder à l'information donnée par le gouvernement.

Ce sont des personnes qui ne parlent ni l'une ni l'autre des deux langues officielles, des immigrants arrivés depuis un certain nombre d'années, dont les enfants se sont bien adaptés. Cependant, un certain nombre de ces immigrants ont continué de vivre dans leur langue et leur société. On ne les rejoint donc pas au moyen de la publicité que l'on fait ou par l'information que l'on donne.

Ce sont des gens handicapés et malades. Au cours de mes consultations et de mes rencontres j'ai retrouvé quantité de personnes qui sont laissées à elles-mêmes, seules, malades et âgées. Ces personnes n'ont souvent plus le goût de se battre contre un système qui ne les favorise pas. Ce sont bien sûr aussi des sans-abri.

Ces gens les plus démunis et dont les besoins sont les plus grands, on les a oubliés. Pourquoi? Parce que le système faisait en sorte qu'au lieu de les attirer, souvent il les excluait. Simplement pour obtenir le formulaire de demande de supplément de revenu garanti, on est obligé de composer un numéro de téléphone et on attend des heures pour venir à bout d'avoir un service. C'est vrai, on l'a vérifié. On nous demande de presser la touche n° 1, 2 et 3. Finalement, la personne démunie, qui a dû lutter pour avoir l'information, laisse tomber.

Quand on a enfin obtenu le service, on nous envoie un formulaire à remplir, hors de proportion avec le service que le gouvernement offre. Ces personnes laissent encore tomber. Le système est fait pour oublier les personnes âgées et les plus démunies, celles qui ont le plus besoin de cet argent.

Au Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées, on en est venu à la conclusion que la raison pour laquelle on oublie presque volontairement un certain nombre de personnes parmi les plus démunies de la société, c'est à cause, entre autres, de la complexité administrative.

Je viens d'énumérer des faits qui le prouvent. Il y a par exemple le service téléphonique difficile à obtenir; c'est un service automatisé, ce n'est pas un préposé qui répond aux gens âgés; le service téléphonique est automatique; les boîtes vocales sont compliquées. Je peux également mentionner les formulaires compliqués et la publicité visiblement inefficace.

Je fais une parenthèse en ce sens pour dire que depuis, on a amélioré la publicité. Elle s'est améliorée mais elle est encore inefficace. Un député libéral me disait: «Je ne sais pas où tu trouves les personnes qu'on a oubliées. Dans mon comté on fait beaucoup de publicité et les gens qui nous répondent ne sont pas oubliés par le système.» Justement, quand on cherche là où il n'y a rien à trouver, on ne trouve rien.

*Affaires courantes*

●(1215)

La publicité doit être faite autrement qu'à la radio, à la télévision et dans les journaux. Elle doit se faire de bouche à oreille. Elle doit se faire par le contact humain. Elle doit permettre de joindre les gens que l'on a de la difficulté à joindre pour les raisons que je vous ai données tantôt.

Il y a aussi le zèle administratif. J'ai passé ma vie à remplir des formulaires. Quand je vois les formulaires que reçoivent les plus démunis, qui sont souvent démunis au plan de l'instruction également, des gens seuls, souvent démoralisés par le système, ces formulaires sont tellement compliqués à remplir, qu'on exclut presque volontairement des gens du système.

Il y a également le conflit d'intérêts. À mon sens cela a influencé beaucoup. Depuis huit ans, le gouvernement a mis dans sa caisse 3,2 milliards de dollars pris chez les plus démunis de la société; 3,2 milliards qui devaient aller aux plus petits portefeuilles, à ceux qui n'ont même pas un revenu de 12 648 \$ par année s'ils sont célibataires et de 16 640 \$ par année s'ils vivent en couple, ceux qui n'ont même pas ce revenu, que le gouvernement n'a pas trouvés.

Le gouvernement a économisé sur le dos de ces plus démunis 3,2 milliards de dollars. Seulement au Québec, c'est l'équivalent de 800 millions, tout près d'un milliard de dollars qui a été économisé, qui se trouve dans les coffres du gouvernement. Cela a contribué à l'atteinte du déficit zéro. Cela n'a fait qu'ajouter à la caisse de l'assurance-emploi dont on parle assez souvent. Il y a 45 milliards dans la caisse de l'assurance-emploi qui appartiennent aussi aux travailleurs, qui ne sont certainement pas parmi les plus riches de la société.

Cela s'est ajouté à cette caisse, non seulement pour atteindre le déficit zéro, mais aussi pour payer la dette de l'État. Cette dette n'est pas due par les personnes âgées et les plus démunis. C'est faux de prétendre que ce sont ces gens qui doivent payer la dette de l'État, alors qu'ils ont à peine ce qu'il faut pour avoir une vieillesse un peu convenable.

Ce qu'on a découvert, c'est un scandale innommable. Dans toutes les régions du Québec où je suis allé, et même à l'extérieur du Québec, puisque je suis allé à Vancouver, j'ai pu parler de ce dossier. C'est un scandale.

Ce qui ajoute au scandale, c'est ceci: si vous, monsieur le Président, devez de l'argent au gouvernement, que le gouvernement s'en aperçoit en retard, il a le droit de revenir rétroactivement, cinq ans en arrière, faire enquête sur les sommes que vous lui devez. Si dans son enquête il trouve que vous êtes responsable, la rétroactivité est pleine et entière.

Dans le cas présent, au Québec, j'ai trouvé des personnes âgées à qui on doit des sommes considérables, parce qu'on n'a pas donné l'information, parce qu'on a mal ciblé l'information et parce que le gouvernement en est responsable. Au Québec, j'ai trouvé des cas où le gouvernement doit jusqu'à 90 000 \$ aux personnes âgées. À Rimouski, j'ai trouvé une personne à qui le gouvernement doit 4 000 \$ par année. Partout au Québec on trouve des cas semblables.

Savez-vous quelle réponse on nous fournit? Quand on dit au gouvernement qu'il doit de l'argent aux personnes âgées, qu'on peut en faire la preuve, le gouvernement nous dit que la rétroactivité est de 11 mois. Il encaisse l'argent qui ne lui appartient pas, qui appartient aux plus démunis de la société, et lorsque la personne, de peine et de misère finit par avoir l'information nécessaire, on lui parle d'une rétroactivité de 11 mois seulement.

●(1220)

C'est inadmissible. Ce fut également la conclusion du Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées. C'est inadmissible de se comporter de cette façon vis-à-vis des plus démunis de la société, des bâtisseurs de ce pays, des gens à qui on doit infiniment plus que des sommes d'argent, à qui on doit la reconnaissance et le respect. C'est inadmissible d'être dans une situation semblable.

Au Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées, on a fait des propositions au gouvernement. On lui a demandé, par exemple, de simplifier le processus d'inscription. Cela n'a pas de sens que ce soit aussi compliqué de demander son dû. Cela n'a pas de sens que des formulaires aussi compliqués s'adressent aux gens les plus démunis et souvent un peu défaits par la vie. Quand vous avez 70, 72, 75 ou 80 ans, que vous êtes fatigué, malade et souvent déprimé,—vous n'avez plus le goût de vous battre—, quand vous êtes obligé de vous battre contre un système qui fait en sorte que vous n'avez pas votre dû, c'est déprimant.

Le Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées en est également venu à la conclusion de demander une rétroactivité de cinq ans. J'ajoute que la rétroactivité doit être pleine et entière. Le gouvernement doit adopter les mêmes moyens et les mêmes mesures afin de donner aux gens les plus démunis l'argent qui leur est dû que ceux qu'il prend pour se faire payer.

Quand je dois de l'impôt au gouvernement, il peut retourner cinq, huit ou dix ans en arrière. Si je suis responsable, je dois payer une pénalité et des intérêts. Cela n'a aucun sens que lorsque la même chose se produit envers les plus démunis de la société et que la dame de Sherbrooke se rend compte que le gouvernement lui doit 90 000 \$ en supplément de revenu garanti, le gouvernement lui dise: «Je ne vais vous donner que 11 mois de rétroactivité». Pourtant, si l'inverse se produit, la personne sera obligée de rembourser au gouvernement les 90 000 \$ en plus d'une pénalité et des intérêts.

Je pense que le comité en est venu à la conclusion qu'il faut que le gouvernement répare ce qu'il a fait. Il lui faut changer sa façon de faire. Le système doit être le plus automatisé possible. Cela n'a pas de bon sens qu'une personne qui a besoin du supplément de revenu garanti soit obligée d'en faire la demande à chaque année. Tout est fait pour exclure les gens, alors que si on était honnêtes, on travaillerait pour les inclure, ne serait-ce que par un minimum de respect envers ceux qui ont bâti ce pays.

Mes collègues du Bloc québécois et moi-même allons travailler fort pour que ce dossier finisse par se régler et qu'on adopte des méthodes plus honnêtes. Ce n'est même pas de la charité, c'est de la simple honnêteté envers les plus démunis.

Que feriez-vous ou que ferais-je avec 12 648 \$ par année? Quand vous avez moins que cela, que vous avez droit au supplément de revenu garanti et qu'on ne prend pas les moyens de vous le donner, c'est presque indescriptible comme situation.

J'ai déposé à la Chambre un projet de loi d'initiatives parlementaire pour en venir à obliger le gouvernement à changer ses façons de faire et à respecter les mêmes mesures et la même rétroactivité lorsqu'il doit de l'argent aux contribuables. Ce n'est pas vrai que ce sont les personnes âgées qui sont responsables de l'argent que le gouvernement leur doit. Quand il doit de l'argent, il est obligé de le rembourser. Il va falloir qu'il s'oblige à respecter la simple honnêteté.



*Affaires courantes*

•(1225)

**M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ):** Monsieur le Président, j'espère que vous n'êtes pas trop peiné de la défaite du Canadien de Montréal hier soir. On sait que votre fils, Chad Kilger, qui porte le chandail numéro 25, joue pour le Canadien de Montréal. Étant un résidant de Québec, vous comprendrez que je ne pleure pas les défaites du Canadien de Montréal.

Cela étant dit, j'aimerais féliciter mon collègue de Champlain pour la tournée qu'il a entreprise l'automne dernier et cet hiver, et pour le rôle de mobilisation qu'il y a tenu, de même que pour son rôle de sensibilisation de l'opinion publique.

Toute cette question, pourtant, avait fait l'objet d'un rapport unanime du comité; il n'y a pas eu d'opinion dissidente. Qui est ce député qui a pris son bâton de pèlerin et a parcouru toutes les régions du Québec et à quel parti appartient-t-il ? C'est mon collègue du Bloc québécois, le député de Champlain.

Je me rappelle très bien l'avoir accueilli dans ma circonscription au mois de mars, à Beauport, alors qu'il fêtait son 65<sup>e</sup> anniversaire de naissance. Il est donc directement sensible à la situation des aînés, puisqu'il est en mesure, maintenant, de dire: «Je fais partie de ce groupe d'âge.» Cela n'enlève rien à sa vitalité d'esprit, parce qu'à mon sens, l'âge n'a rien à voir avec la vitalité d'esprit. On se rend compte que, parfois, certains jeunes, en très bas âge, n'ont pas la même vitalité d'esprit que nos aînés, qu'ils soient âgés de 75 ou 80 ans. L'âge n'a donc rien à voir avec la vitalité d'esprit. Je me rappelle, alors, avoir souhaité un bon anniversaire de naissance à mon collègue de Champlain.

J'aimerais qu'il réponde aux deux volets de ma question. Dans un premier temps, j'aimerais qu'il indique à la Chambre et aux personnes qui écoutent les débats à la télévision quel appui et quelle collaboration il a eus de la part de certains groupes dans la société civile, pour faire en sorte que ces 68 000 Québécois et Québécoises puissent être repérés et trouvés.

Je me rappelle la réunion qui s'est tenue à Beauport. Il y avait là des représentants de la FADOQ, de la Fédération de l'âge d'or du Québec, du club local de l'âge d'or, de la Société Saint-Vincent-de-Paul, du Cercle des fermières et des fabriques des paroisses environnantes.

C'était une tournée totalement non partisane. La plus belle preuve à cet égard, c'est que deux fonctionnaires du ministère du Développement des ressources humaines du Canada sont venus pour prendre des notes, pour entendre ce que les groupes avaient à déclarer à ce sujet, pour faire en sorte de corriger cette situation qui perdure depuis trop longtemps.

Quant à ce premier volet, j'aimerais que mon collègue de Champlain insiste sur la collaboration qu'il a reçue de certains groupes qui sont soit impliqués avec des clientèles de personnes âgées, des clientèles de personnes démunies, dans le besoin, soit aussi des gens qui rayonnent dans leur collectivité. J'aimerais donc qu'il insiste à cet égard.

Le deuxième volet s'inscrit davantage sur le plan de l'information pour les personnes qui écoutent les débats à la télévision. Je me rappelle une question posée à la Chambre par le député de Frontenac—Mégantic à la ministre du Développement des ressources humaines. La ministre a remercié le député—du même parti qu'elle, soit dit en passant—de s'intéresser à la situation.

Quand notre collègue de Champlain pose des questions à la ministre du Développement des ressources humaines, ce ne sont pas,

comme on appelle dans le jargon, «des questions plantées». La ministre ne connaît pas la question...

**Une voix:** Oh, oh!

**M. Michel Guimond:** Cela fait mal, monsieur le Président.

La ministre ne connaît pas la question à l'avance. Quand c'est un député du Bloc québécois qui se lève pour défendre les intérêts du Québec, les ministres, en face, n'ont pas les questions.

•(1230)

Ce serait donc important d'informer le public à ce sujet. Lorsque qu'une question est posée par un député de la majorité libérale à un ministre libéral, sachez qu'ils se sont échangés la question à l'avance. La réponse est écrite à l'avance par des personnes qui gravitent autour du ministre. Donc, c'est su à l'avance.

J'aimerais que mon collègue de Champlain nous parle de cette situation.

•(1235)

**Le vice-président:** Dans un premier temps, je vais résister à répondre aux remarques préliminaires qui ont été faites au sujet du match de hockey d'hier soir. Il faudrait s'en tenir à la question de la pertinence. Je vais donc donner la parole au député de Champlain.

**M. Marcel Gagnon:** Monsieur le Président, vous faites bien de faire cette mise au point. Je suis à peu près certain de ne pas trouver ma clientèle parmi les anciens joueurs de hockey.

Je suis heureux de la question qu'on me pose. La tournée que nous avons faite l'était en collaboration avec tous mes collègues du Bloc québécois. J'ai même offert mes services à d'autres à l'extérieur du Bloc québécois.

J'ai eu la collaboration de tous les groupes et associations de retraités. On a parlé à la FADOQ, à l'AQDR et à l'ensemble des associations qui sont concernées par le dossier que nous avons soulevé. Ces groupes ont mis en marche des actions sur le plan local et régional. Je pense par exemple à Fierté Mauricienne, qui engagera quatre étudiants au cours de l'été pour nous aider à trouver les personnes que l'on recherche. Je voudrais en profiter pour remercier ces gens de leur collaboration. C'est là qu'est le succès.

On parle chaque année de l'Arbre de Noël des oubliés. Je me suis souvent demandé ceci: pourquoi les oublier? Pourquoi est-ce qu'on n'arrête pas de les oublier? Pourquoi est-ce qu'on n'y pense pas pendant toute l'année? Cela nous éviterait peut-être d'avoir à faire la charité durant la période des Fêtes. Il faudrait peut-être moins de charité et plus d'honnêteté.

Si on veut ne pas oublier ces gens, il faut travailler avec les associations, avec ceux qui les connaissent et qui peuvent facilement les identifier. C'est comme cela au Québec et sans partisanerie. Dans les paniers de Noël de Moisson Montréal, Moisson Trois-Rivières et Moisson Québec et d'autres aussi, on a mis plus de 50 000 avis de recherche de personnes non identifiées par le Bloc. C'était vraiment fait pour aider à trouver les personnes qui en ont le plus besoin.

Je voudrais remercier tous ces gens qui m'ont aidé. Je suis sûr qu'avec leur collaboration, ce n'est pas fini. Qu'on ne me dise pas, comme cela s'est fait dans Verdun, qu'actuellement le problème est réglé. Mon oeil! Il y a 3,2 milliards de dollars dans les coffres du gouvernement qui appartiennent à ces gens. On va se battre pour trouver ces gens et pour que le gouvernement rembourse l'argent qu'il leur doit.

*Affaires courantes*

**Mme Monique Guay (Laurentides, BQ):** Monsieur le Président, j'aurais une brève question. Dans mon comté, lorsque mon collègue de Champlain a sorti ce dossier sur les personnes âgées, j'ai reçu beaucoup d'appels. Beaucoup de gens avaient justement droit à cette prestation, mais ne le savaient pas. Ce sont souvent des femmes à la maison, qui ont de la difficulté à comprendre les documents.

Ce document n'a pas de bon sens. C'est absolument illisible. Même pour nous, ce n'est pas facile à comprendre. Vous pouvez donc vous imaginer ce que cela représente pour des gens qui ne sont pas habitués à travailler avec de tels documents; cela devient incompréhensible.

J'aimerais que mon collègue de Champlain fasse le bilan de l'action qu'il a entreprise jusqu'à maintenant pour faciliter à ces personnes âgées la lecture de ces documents et la façon de procéder pour pouvoir faire les demandes.

**M. Marcel Gagnon:** Monsieur le Président, il est dommage que je dispose de si peu de temps pour répondre.

Effectivement, pour faciliter la tâche des personnes âgées, on a demandé aux associations de s'en occuper. Tout d'abord, on a demandé à la ministre de simplifier le formulaire. Jusqu'à maintenant, il y a eu une amélioration de ce côté. On a aussi demandé à toutes les associations de mettre en place des comités.

J'ai donné l'exemple de Fierté Mauricienne, qui aura quatre étudiants au cours de l'été pour aider les personnes âgées. D'abord, ils vont les découvrir, leur faire savoir à quoi elles ont droit et, finalement, les aider à remplir les formulaires nécessaires. Par la suite, on fera un suivi pour qu'on ne les oublie pas à nouveau.

• (1240)

**Mme Raymonde Folco (secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines, Lib.):** Monsieur le Président, il me fait énormément plaisir de pouvoir répondre au discours des députés de l'un des partis de l'opposition, pour faire connaître à la Chambre et au public canadien en général exactement ce qui s'est passé, et quelle a été l'initiative de ce gouvernement en ce qui concerne le Supplément de revenu garanti.

D'abord, j'aimerais dire deux mots sur la préoccupation de ce gouvernement et de la ministre du Développement des ressources humaines de répondre aux besoins des personnes les plus démunies, non seulement au Québec mais à travers tout le Canada, et j'inclus le Québec dans le Canada.

Ce gouvernement a justement mis sur pied plusieurs programmes pour les aider. Un des programmes dont il s'agit ici aujourd'hui est le Supplément de revenu garanti. C'est un montant donné par le gouvernement pour aider les personnes qui ont un revenu extrêmement modeste. Cette somme d'argent est ajoutée aux prestations que la population reçoit déjà lorsque les personnes sont bénéficiaires d'une pension de la part du gouvernement du Canada.

L'objectif du Supplément de revenu garanti, c'est un supplément, comme son nom l'indique, pour aider et réduire l'incidence de la pauvreté chez les personnes âgées. Voilà un objectif qu'il est important de souligner, puisque c'est la préoccupation de ce gouvernement d'agir ainsi.

À titre d'information pour les personnes qui nous écoutent, j'ajoute que la proportion des personnes âgées à faible revenu est en baisse. Je pense que c'est en partie en fonction de l'économie canadienne qui va de mieux en mieux. Je donnerai quelques chiffres.

Un aîné sur 12 se retrouvait dans une situation où il avait besoin du Supplément de revenu garanti en 1999, comparativement à un aîné sur cinq en 1980. Voilà un chiffre qui nous montre bien que les

personnes âgées ont moins de problèmes aujourd'hui qu'elles n'en avaient il y a plus de 20 ans.

Cela ne veut pas dire que nos aînés n'ont pas du tout de problèmes. Ce n'est pas cela que je dis, au contraire. Nous savons que certaines personnes ont besoin de ce supplément. C'est pourquoi le supplément existe encore et il existera encore pendant aussi longtemps qu'on en aura besoin.

Le gouvernement veut que chaque aîné qui a droit au Supplément de revenu garanti reçoive ces prestations. Nous savons qu'il y a eu un manque d'information auprès de la population, et nous avons agi extrêmement rapidement pour répondre à ce besoin d'information.

Je vais prendre quelques minutes pour bien expliquer à la Chambre ce que ce gouvernement a fait pour répondre à ce besoin d'information. C'est sa responsabilité de le faire, et il l'a fait.

Par exemple, depuis le mois de février, plus de 30 000 articles ont été envoyés aux aînés admissibles au Québec—je parle ici du Québec puisque les députés qui se sont exprimés jusqu'à maintenant viennent de cette province—pour leur donner des renseignements sur le Supplément de revenu garanti. Parmi ces 30 000 articles, il y avait 23 500 formulaires de demandes envoyés par le ministère et 6 300 lettres par l'Agence des douanes et du revenu pour le Québec.

Cela m'amène à dire que deux ministères sont responsables de cela. En ayant un partenariat, une coopération avec l'Agence des douanes et du revenu du Canada, cela nous permet de savoir quelles sont les personnes à très bas revenu, puisque cette agence nous donne l'information sur les impôts que paient ces individus.

Cependant—c'est un élément extrêmement important—nous respectons la loi qui nous empêche d'aller trop loin dans la vie privée des citoyens et des citoyennes. C'est une des raisons pour laquelle il a été difficile d'aller chercher cette information. Jusqu'à maintenant, nous n'avons pas eu la possibilité de joindre les informations, entre le ministère du Développement des ressources humaines et l'Agence des douanes et du revenu du Canada, qui nous permettaient de savoir quels étaient les impôts payés par certains individus. Cependant, nous avons pu le faire sans enfreindre la Loi sur la protection de la vie privée des individus. Voilà donc un geste qui a été posé. Trente mille articles, ce n'est quand même pas rien.

• (1245)

Deuxièmement—c'est un autre élément extrêmement important— nous avons été chercher le partenariat, la coopération et l'aide du Conseil régional de l'âge d'or, non seulement par le biais de sa centrale, mais par toutes ses filiales régionales au Québec, pour organiser des conférences qui ont été données soit par la ministre, soit par moi-même, soit par des fonctionnaires du ministère du Développement des ressources humaines du Canada, qui travaillent dans ces régions.

Il y a donc eu ce qu'on appelle, en américain, le «out reach», c'est-à-dire qu'il y a eu des initiatives spéciales, particulières et spécifiques pour aller dans toutes les régions du Québec, justement, pour que les personnes aient accès à cette information.

Nous avons aussi distribué l'information à l'occasion de différentes activités, dans les centres de soins, aux organismes de personnes âgées et aux bénévoles qui aident ces personnes âgées à produire leurs déclarations de revenu. Il est clair que certaines personnes ont de la difficulté à comprendre tous les détails contenus dans une déclaration de revenu, la déclaration étant si complexe et difficile à comprendre pour certains.

*Affaires courantes*

Toutefois, nous avons justement été chercher la coopération de personnes qui font ce genre de travail de bénévole et des organismes qui travaillent avec ces personnes-là, pour qu'ils donnent l'information aux personnes qui en avaient besoin. J'ajoute non seulement les personnes âgées qui sont peut-être déjà dans un état malade et difficile, mais aussi les personnes qui sont analphabètes et qui ont du mal à lire une déclaration de revenu.

Nous avons également communiqué avec 2 000 fournisseurs de services et de groupes d'ânés. Je cite deux fournisseurs, parce que la liste est très longue. Par exemple, il y a la Fédération des centres d'action bénévole du Québec et le Conseil des ânés du Québec. La liste est très longue. Je n'en ferai pas lecture ici à la Chambre.

Tout cela pour dire que le gouvernement du Canada a pris ses responsabilités. Il sait qu'il y a des difficultés quant au Supplément de revenu garanti et à l'information qui est due à la population. Il a agi rapidement et il a agi pour que l'information se rende et que les personnes puissent donc comprendre comment fonctionne le système, de sorte qu'elles puissent elles-mêmes y répondre.

Deuxièmement, je voudrais rappeler à mes collègues d'en face et leur dire que lorsque ces efforts ont été produits par le ministère, le député de Champlain a déclaré, et je le cite:

La ministre a fait des efforts pour retrouver les personnes que l'on cherche.

Il s'agissait ici de personnes qui n'avaient pas l'information sur le Supplément de revenu garanti. Je continue:

Elle envoie des lettres, par exemple, à ceux qui ne retirent pas le Supplément de revenu garanti ou même la pension de vieillesse.

Il y a autour de 65 000 personnes qui ne retirent même pas la pension de vieillesse et la ministre a fait un effort pour les retrouver.

Voilà ce que le député de Champlain a dit. Alors, il est bien clair que le parti d'en face, malgré le fait qu'il nous lance ses invectives, reconnaît lui-même—il a du mal à le reconnaître, c'est bien normal—à quel point ce gouvernement a fait des efforts pour rejoindre la population et que ces efforts ont porté fruits, puisque la population est maintenant en grande partie au courant de ce qu'elle pouvait faire pour bénéficier du Supplément de revenu garanti.

Mon collègue a aussi parlé de la rétroactivité. Si vous le permettez, je passerai quelques minutes à parler de cet élément extrêmement important.

Le problème, c'est que mon collègue voudrait que la rétroactivité aille en arrière, évidemment—le mot l'indique bien—ad vitam aeternam. Évidemment, cela n'est pas possible. Nous avons proposé que la rétroactivité aille jusqu'à 11 mois avant la demande plus le mois où la demande a été faite, ce qui fait un total de 12 mois.

Puisque mes collègues se targuent de représenter un gouvernement ici, à la Chambre, je voudrais porter à leur attention plusieurs exemples de programmes du gouvernement du Québec.

• (1250)

Par exemple, dans le Programme d'assistance-emploi, un programme provincial venant du gouvernement du Québec, aucune rétroactivité n'est donnée.

Deuxièmement, dans le Programme de supplément au loyer, le gouvernement du Québec ne donne aucune rétroactivité.

Troisièmement, le Programme de logements à loyer modique ne donne droit à aucune rétroactivité.

Quatrièmement, le Programme d'allocation-logement ne donne droit à aucune rétroactivité.

Je ne veux pas dire ici qu'on ne devrait pas donner de rétroactivité, au contraire. Je pense que le gouvernement du Canada a bien fait. Il a

montré à quel point il se préoccupait de la situation difficile dans laquelle se trouvent nos ânés et il a accordé 11 mois de rétroactivité, ce qui est 11 mois de plus que ce que donne le gouvernement provincial, qui est si bien lié au député d'en face qui représente une circonscription du Québec, qui est aussi ma province.

En dernier lieu, je voudrais ajouter que le fait que des individus n'avaient pas accès aux informations ou ne savaient pas comment aller chercher leur Supplément de revenu garanti n'est pas un problème qui a touché simplement le Québec; il ne faudrait pas que les députés d'en face qui viennent du Québec pensent qu'il y a une initiative pour aller contre eux. Au contraire, cela a été un manque. Nous le reconnaissons, cela a été un manque à travers le Canada.,

Pour donner un ou deux éléments d'information, nous avons envoyé partout au Canada 4,5 millions de feuillets d'information avec les relevés T4. Je ne vais pas ennuyer les députés avec des chiffres, mais je dois dire que ceci est chose du passé. Nous avons vu qu'il y avait une faille dans le système. Malheureusement, tout système contient des failles. Nous avons réagi. Nous l'avons fait rapidement et nous avons voulu que le gouvernement montre encore une fois à quel point il est préoccupé de la vie économique de nos citoyens et de nos citoyennes, et c'est ce que nous avons fait.

**Mme Monique Guay (Laurentides, BQ):** Monsieur le Président, je pense qu'il faut remettre les pendules à l'heure.

Si le Bloc n'avait pas découvert ce dossier, si nous n'avions pas fait la recherche, si nous n'avions pas réussi à trouver que tant de personnes âgées ne bénéficiaient pas du Supplément de revenu garanti, le gouvernement n'aurait absolument rien fait. On se targue au sujet de la question de rétroactivité; on se défend sur le fait que dans une autre province ou dans les provinces on ne reconnaît pas la rétroactivité. La question n'est pas là.

La question est que des personnes âgées, qui ont des revenus minimums, qui sont déjà dans la misère, n'ont pas réussi et ne réussiront pas à bénéficier de la rétroactivité, même si leur dossier existe depuis cinq ans. Imaginez ce que cela représente, si pendant cinq ans, vous n'avez pas pu bénéficier de ces montants d'argent qui devraient être essentiels pour survivre. Souvent, ce sont des femmes seules, des femmes âgées, qui sont à la maison, qui vivent toutes seules ou qui sont veuves. Elles survivent de peine et de misère et on ne leur donnera pas leur Supplément de revenu garanti; on ne leur donnera pas la rétroactivité.

Arrêtons de nous défendre sur le dos des provinces. Là n'est pas la question. La question est au fédéral. Malgré tout le respect que je dois à ma collègue d'en face—nous siégeons ensemble au Comité du développement des ressources humaines—, chaque fois que nous avons réussi à soulever un dossier ici à Ottawa, et c'est souvent le Bloc qui le fait parce qu'on a une conscience sociale profonde, chaque fois qu'on soulève quelque chose de positif pour la population, le gouvernement vient nous casser les deux jambes. C'est inacceptable.

On fait à ce gouvernement des propositions qui ont du sens, on fait des propositions honnêtes, on fait des propositions justes pour la population. Qu'est-ce qu'on nous dit de l'autre côté de la Chambre? Rien. On ne fait rien.

*Affaires courantes*

Si nous n'avions pas bougé dans ce dossier, si on ne continuait pas de bouger dans ce dossier, pour ce qui est des formulaires, on aurait encore la même maudite affaire sur la table! Cela n'a aucun bon sens. C'est parce que le Bloc a bougé dans ce dossier qu'ils n'ont pas le choix. Ils sont obligés d'y faire face.

On me dira ce qu'on voudra ici dans cette Chambre, mais on est fiers de ce qu'on a fait, on va continuer à le faire et j'espère que la députée d'en face nous appuiera positivement. On ne veut pas faire de petite politique avec ce dossier. C'est un dossier important et prioritaire. Il faut que le gouvernement mette toute l'énergie nécessaire. La rétroactivité, on y a droit et le gouvernement doit la payer. C'est tout.

•(1255)

**Mme Raymonde Folco:** Monsieur le Président, je n'ai pas voulu mettre quoi que ce soit sur le dos des provinces. Il me semble que les 99 p. 100 de ce que je viens de dire concernaient justement ce que le gouvernement fédéral, le gouvernement du Canada, ce gouvernement a fait pour répondre à une faille dans le système. Malheureusement il y a souvent des failles dans les systèmes.

Nous avons vu qu'il y avait une faille importante dans le système, et la façon dont nous nous en sommes rendus compte n'est pas due aux députés d'en face. Elle est due au travail fait par le Comité permanent du Développement des ressources humaines de la Chambre qui a divulgué cette information d'après les témoins qui ont comparu devant nous. La députée est membre de ce comité comme moi-même.

Il est clair qu'il y a eu une faille dans le système. Maintenant, nous regardons devant nous. Notre responsabilité est de voir comment combler cette faille, comment aider les personnes à comprendre le système pour qu'elles puissent avoir accès à l'argent auquel elles ont droit. Il ne s'agit pas ici de charité; il s'agit de l'argent auquel elles ont droit. C'est ce que nous avons fait.

**Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ):** Monsieur le Président, j'ai écouté avec une très grande attention la secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines. Je ne peux pas m'imaginer qu'elle croit en tout ce qu'elle a dit.

Cela fait huit ans que le gouvernement n'a pas agi. Cela ne se peut pas que tout l'appareil gouvernemental et que vous, les gens au pouvoir, n'ayez pas eu conscience que cela fait huit ans que vous privez des personnes âgées de ce à quoi elles ont droit.

Ces personnes, ce sont des gens de chez moi qui vivent sous le seuil de la pauvreté. Ces personnes venaient me voir dans mon bureau et disaient: «Mme Bujold, qu'est-ce qu'on peut faire? On est incapable de joindre les deux bouts. On reçoit notre chèque de pension du Canada et on ne joint pas les deux bouts.» Je n'en revenais pas et je me disais que cela n'avait aucun bon sens.

Le chèque de pension du Canada avec le Supplément de revenu sont supposés aider les gens à vivre au-dessus du seuil de la pauvreté. Je ne comprenais pas ce que ces gens-là voulaient dire. Je me disais: «On a payé des impôts au gouvernement dans le passé. On n'est pas supposé laisser dans la pauvreté des gens qui ont aidé à bâtir le pays, à bâtir les régions.»

La secrétaire parlementaire a le culot de leur dire aujourd'hui que c'est à cause d'un comité qu'on a réussi à dévoiler cette faille dans le système, alors que cela fait huit ans que cela dure. En plus, le gouvernement refuse de leur payer de la rétroactivité.

Dans mon comté, si je n'avais pas été là pour aller voir certaines dames dans chacun de leur foyer afin les aider à remplir leurs

formulaires, elles n'auraient jamais rien reçu. Le gouvernement ne faisait rien. C'est moi qui leur ai dit: «On va vous aider à les remplir.» La secrétaire parlementaire a beau dire «on l'a fait à cause de», le gouvernement n'aurait rien fait si le Bloc n'avait pas fait quelque chose.

Ce n'est pas à elle que j'en veux. J'en veux au système qui a laissé cet état de chose perdurer à l'égard des personnes âgées. C'est incroyable. Chez moi des personnes ont été privées de 90 000 \$ depuis huit ans. C'est quoi 90 000 \$? Ce n'est peut-être rien pour la députée d'en face, mais pour les gens qui ont vécu dans la pauvreté depuis huit ans, c'est beaucoup.

La pauvreté entraîne une détérioration physique, psychologique et familiale. Ce sont les personnes âgées qui utilisent le plus de médicaments. Pourquoi? Parce qu'il y avait une faille dans le système dont la députée ne s'est pas rendu compte.

Qu'elle arrête de mettre cela sur le dos des fonctionnaires. Le gouvernement est là pour vérifier si tous les gens du Canada qui ont payé des impôts reçoivent leur juste part du système. Qu'elle arrête de dire que ce sont les fonctionnaires par-ci, les fonctionnaires par-là. Je n'en veux pas aux fonctionnaires, j'en veux au gouvernement. Il le savait. Cela ne se peut pas que la secrétaire parlementaire n'ait pas des gens comme moi qui viennent la voir dans son comté pour lui dire: «Je ne comprends pas le formulaire.» Elle doit en avoir reçus à son bureau, cela fait deux mandats qu'elle est là. Elle n'a pas vu qu'il y avait quelque chose qui ne fonctionnait pas.

Combien de fois leur a-t-on dit que cela n'avait pas de bon sens? Les fonctionnaires nous répondait: «Que voulez-vous madame, c'est le gouvernement qui permet cela.» Je ne les accuse pas mais j'accuse le gouvernement de n'avoir rien fait.

Aujourd'hui, la secrétaire parlementaire a le culot de dire qu'ils n'auront pas de rétroactivité. C'est leur argent. Est-ce que cela voudrait dire que cet argent que le gouvernement a épargné a été placé ailleurs et qu'il va servir à rembourser la dette ou à faire plaisir à ses petits amis? Je n'accepterai jamais cela.

Il va falloir mettre le dossier des personnes âgées sur la table un bon jour. On ne vit plus dans les mêmes conditions que dans le passé. Les logements sont très dispendieux. Les personnes âgées ont de plus en plus besoin de services.

Je demande à la secrétaire parlementaire de se lever et de dire à la Chambre aujourd'hui, le 10 mai, que le gouvernement va accorder la pleine et entière rétroactivité aux personnes âgées, de ce dont elles ont été privées depuis huit ans.

•(1300)

**Mme Raymonde Folco:** Monsieur le Président, je trouve les remarques de ma collègue à mon égard extrêmement personnalisées. Je trouve cela très malheureux.

Je voudrais ajouter que d'après les remarques des deux ou trois derniers députés qui ont pris la parole du côté de l'opposition, on dirait que les députés de ce parti ont besoin qu'on les remercie. Ils ont besoin de prendre le crédit d'avoir trouvé cette faille dans le système. Je le répète, quelle que soit la personne ou les personnes qui ont trouvé la faille, ce qui est important ici, c'est le fait que nous avons pu réagir rapidement pour aider les personnes âgées à recevoir le Supplément de revenu garanti, comme elles y ont droit.

Je le répète, que ce soit le Bloc ou qui que ce soit en comité, nous avons fait notre travail. La ministre l'a fait aussi.

*Affaires courantes*

Je voudrais également ajouter que nous avons un système parlementaire qui nous a aidés à rejoindre ces personnes. La députée a dit à quel point les gens sont venus la voir. Je voudrais simplement lui signaler qu'elle n'est pas toute seule sur cette terre et qu'il y a bien d'autres députés qui ont reçu des personnes âgées.

**Mme Jocelyne Girard-Bujold:** Je suis contente de le savoir.

**Mme Raymonde Folco:** Ils leur ont parlé et les ont aidées.

Au sujet de la question des impôts, je pense que la députée ne se rend pas compte à quel point il a été difficile, à cause de la Loi sur la vie privée, de joindre les données de Développement des ressources humaines Canada avec celles de l'Agence des douanes et du revenu. C'est une chose que nous faisons maintenant, mais qui a été extrêmement délicate à accomplir. C'est un élément important.

**Mme Monique Guay (Laurentides, BQ):** Monsieur le Président, on a encore beaucoup de choses à dire sur le sujet. Je ne voudrais pas que ma collègue d'en face, la secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines, prenne cela comme une attaque personnelle. Il n'en est absolument rien, au contraire. D'ailleurs, très souvent, en comité, nos idées se rejoignent. Elle le sait très bien et je ne lui adresse pas une attaque personnelle, bien au contraire.

Cependant, une réalité existe dans ce dossier. C'est une réalité très perceptible. C'est le Bloc qui a soulevé ce sujet. C'est le Bloc qui a fait une tournée. En effet, mon collègue de Champlain a fait une tournée de tous les comtés du Québec pour sensibiliser les gens, pour sensibiliser les associations de personnes âgées, pour sensibiliser les groupes, pour sensibiliser tout le monde, en leur disant: «Écoutez, il y a là quelque chose; vous y avez droit et vous n'en bénéficiez pas.»

On a peut-être découvert cela en comité, mais il n'en demeure pas moins que ce n'est pas le gouvernement qui peut s'en vanter. C'est mon collègue de Champlain, qui a pris son bâton de pèlerin et qui est allé de comté en comté pour expliquer la situation et pour dire aux gens: «Vous avez droit à cela. Cela vous appartient. Informez-vous. Allez voir. Regardez les documents. Appelez DRHC. Faites vos démarches et vous allez voir si vous y avez droit ou non.»

Cela a évidemment éveillé toute la population, et non pas seulement les personnes âgées qui sont sans ressources, comme je le disais tout à l'heure. J'ai reçu de nombreux appels téléphoniques à mon bureau de comté, et ce, pendant un bon bout de temps. Des gens appelaient très souvent et demandaient: «Écoutez, je ne sais pas si j'ai droit à ce supplément. Est-ce que vous pouvez m'aider, madame Guay? Je ne comprends pas le formulaire. Ce n'est pas clair.»

On a aidé ces gens. On n'a pas essayé de faire de la petite politique. On a simplement essayé de redonner aux gens ce qui leur appartient.

Parlons de rétroactivité. Si j'ai droit à un montant d'argent que le gouvernement a oublié de me rembourser à même les impôts que j'ai payés, il me semble que je devrais recevoir des intérêts et que j'aurais le droit de les réclamer à un moment donné.

Si je dois de l'argent au fisc, celui-ci va se prévaloir de la rétroactivité et va réclamer l'argent qui lui est dû, avec les intérêts. Je ne comprends donc pas qu'un montant d'argent qui devrait revenir aux personnes âgées ne fasse pas l'objet d'une rétroactivité. Cela devrait pourtant être le cas.

On ne parle quand même pas de sommes mirobolantes. On se targue d'avoir des milliards de dollars de surplus dans la caisse de l'assurance-emploi. On fait des milliards de dollars de surplus, mais le gouvernement n'est pas capable de donner aux personnes âgées ce qui leur est dû.

Il n'y en a pas des tonnes de personnes âgées à qui on doit plus de 5 années de rétroactivité. Cet argent leur appartient et il faut absolument être en mesure de leur redonner ce qu'on leur doit.

Nous, du Bloc, sommes très sensibles aux politiques sociales. Nous avons une vision qui cible la défense des hommes, des enfants, des femmes et des personnes âgées. Chaque fois que nous avons soulevé un dossier concernant quelque chose de positif pour la population, on s'est fait couper les jambes par le gouvernement. Pourquoi? On nous dit: «Cela coûte trop cher. Non, non, on le fera plus tard.»

Parlons du retrait préventif pour les femmes enceintes. Cela fait dix ans qu'on niaise avec cela. Cela relève du ministère du Développement des ressources humaines. On raconte toutes sortes d'histoires, à savoir qu'on a embauché quelqu'un spécifiquement pour étudier le dossier, alors que cela fait dix ans que cela existe chez nous, au Québec.

On n'a pas besoin d'avoir réalisé des études pendant longtemps pour pouvoir permettre à une femme d'avoir un enfant en santé, sans qu'elle ait de problèmes physiques, de problèmes de santé ou de problèmes psychologiques. C'est très simple. On n'a qu'à mettre en vigueur le retrait préventif. Toutefois, on manque encore de courage sur le plan gouvernemental.

Il y a toutes sortes de dossiers au ministère du Développement des ressources humaines. J'en parlais justement hier. En effet, j'étais à New York à la conférence sur les enfants. On se vante à l'étranger qu'on donne de l'aide sur la scène internationale. Il faut le faire puisqu'on a cette responsabilité. Sauf que chez nous, un enfant sur cinq vit sous le seuil de la pauvreté. Est-ce acceptable au Canada?

Lorsqu'il faut faire nos devoirs chez nous, s'il n'y avait pas une opposition solide avec des politiques sociales bien développées, il ne se passerait pas grand-chose de l'autre côté de la Chambre. C'est pour cela qu'il est insultant de se faire dire par le gouvernement: «Ce n'est pas grâce à vous» et «Vous cherchez de la reconnaissance.»

Ce n'est pas de la reconnaissance qu'on veut. Il faut agir dans le dossier. Comment se fait-il qu'on ait mis de la publicité dans les journaux juste après que nous ayons finalement entrepris une démarche pour sensibiliser la population?

● (1305)

Comment se fait-il qu'avant, il n'y avait pas de réponse aux centres d'emploi au sujet de cette question? Parce que nous avons soulevé la question, finalement, ils se sont décidés à mettre des personnes responsables dans ce dossier.

C'est inacceptable qu'il n'y ait pas de sensibilité sociale de l'autre côté de la Chambre. Pourtant, lorsque les libéraux étaient dans l'opposition, ils en avaient une conscience sociale; ils défendaient les gens.

Aujourd'hui, maintenant qu'ils sont au pouvoir, il y a des surplus dans la caisse de l'assurance-emploi, on coupe dans l'assurance-emploi, on coupe dans le nombre de semaines de prestations, on coupe les pourcentages de prestations et on ne donne pas aux personnes âgées ce qui leur est dû. C'est inacceptable. Le gouvernement a les moyens de réagir dans ce dossier et il ne le fait pas.

*Affaires courantes*

Mon collègue de Champlain a déposé un projet de loi pour que les personnes âgées bénéficient de ce minimum de revenu garanti. Si c'est possible qu'on l'étudie à la Chambre, ce serait déjà un grand pas en avant. Si le gouvernement a vraiment à cœur les politiques sociales et les personnes âgées, il devrait voter en faveur de ce projet de loi.

C'est une initiative du Bloc québécois, mais ce n'est pas parce qu'on veut être reconnu, c'est parce qu'on veut faire avancer les choses. Il semble qu'il n'y ait que nous pour faire avancer les choses dans ce dossier. On prend des initiatives.

Vous devriez voir la panoplie de projets de loi qui viennent de ce parti: des projets de loi innovateurs, des projets de loi qui ont de l'allure, des projets de loi qui devraient être débattus à la Chambre et que le gouvernement devrait étudier attentivement, non pas les reléguer aux oubliettes.

Je souhaiterais que dans ce dossier on fasse la lumière, qu'on continue à avertir les personnes âgées qui y ont droit. Le problème, c'est qu'il y a des gens qui sont très difficiles à joindre. Il y a des gens qui ne lisent pas nécessairement les journaux. Il y a des démunis qui ne regardent pas nécessairement la télévision. Il y a des gens malades qui n'ont pas accès à ces choses-là. Il y a aussi des gens qui ont tout simplement peur de la paperasse. Cela existe.

Cela existe d'autant plus chez les personnes âgées. Ces gens ont peur car ils ne savent pas dans quoi ils s'embarquent. Ils ont peur que le gouvernement vienne leur prendre quelque chose. Il faut pouvoir atteindre ces personnes. Pour cela, il faut trouver toutes sortes de façons. Il y a les associations pour personnes âgées, où ces gens sont souvent présents; il y a les hôpitaux, les centres pour personnes âgées où les gens vont habiter. Il y a toutes sortes de réseaux, mais il faut les atteindre et ce n'est pas évident de ne les atteindre que par les médias, par la télévision. Il faut aller les voir.

**Des voix:** Ah!

**Mme Monique Guay:** J'entends des soupirs, mais c'est une réalité. Il y a des gens qui n'écoutent pas la télévision et qui ne lisent pas les journaux.

**Une voix:** Il y a des gens qui n'ont pas de télévision.

**Mme Monique Guay:** C'est normal, cela arrive. Ce n'est pas tout le monde qui est branché.

**Une voix:** Quand ils veulent les faire voter, ils cognent aux portes.

**Mme Monique Guay:** C'est ça. Quand on veut les faire voter, on va les chercher en autobus, c'est clair.

Ces gens, il faut les atteindre, il faut aller les chercher, il faut les informer. Si on n'est pas capable de faire cela, et je vois qu'il n'y a pas tellement de volonté de l'autre côté de la Chambre d'aller informer ces gens, on vient de manquer notre coup.

Toute leur vie, ces personnes ont payé des taxes et des impôts à ce gouvernement. Il est peut-être temps qu'on les reconnaisse. Il est peut-être temps que l'on fasse quelque chose pour elles. Il est peut-être temps pour ces personnes-là, si elles ont droit à un certain montant d'argent, d'avoir une retraite un petit peu plus confortable; on ne parle pas de millions de dollars par personne.

Si le gouvernement n'a pas cette sensibilité, on manque notre coup quelque part. Vous savez ce qui se produira. On ne peut pas créer deux sociétés, on ne peut pas créer deux paliers de société, et c'est ce que ce gouvernement est en train de faire. Il a créé deux qualités de travailleurs, il est en train de créer deux sociétés: une très pauvre et une riche. On n'a plus de société intermédiaire. Si on crée une situation comme celle-ci, cela va leur retomber sur le nez

éventuellement et il y aura de la grogne. Aux prochaines élections, ils récolteront ce qu'ils auront semé.

● (1310)

Ce n'est pas moi qui vais changer les choses. La population saura très bien ce qu'elle aura à faire. On sera là pour leur rappeler que nous avons fait notre travail et que nous avons présenté des amendements et des modifications. On a fait des suggestions au gouvernement, mais il n'en tient pas compte.

Pour lui, les personnes âgées, ce n'est pas important. Pour lui, les femmes et les enfants, ce n'est pas important. Les travailleurs saisonniers, ce n'est pas important. On rappellera tous ces dossiers au gouvernement.

Pour le moment, ce qui compte, c'est de réussir à faire avancer le dossier des personnes âgées et de réussir à sensibiliser tout le monde. Il faut que tous ceux qui ont droit au supplément de revenu garanti soient rejoints. C'est cela qui compte, c'est cela qui est important. Il faut qu'à l'avenir les personnes puissent compléter leurs documents sans avoir de difficulté, qu'elles sachent qu'elles ont droit à ce supplément de revenu et que, finalement, il soit facile d'y avoir accès sans qu'elles soient obligées de passer par une panoplie de difficultés.

Les personnes âgées n'ont pas besoin de difficultés. Elles en ont déjà assez à gérer leurs petites affaires. Elles ont géré des difficultés toute leur vie. Je pense que rendues à la retraite, on peut leur permettre de mieux vivre, de vivre dans la tranquillité et la sérénité de façon moyennement décente.

Les personnes qui ont droit à cet argent ne sont pas riches. Ce sont des gens qui gagnent en dessous d'un certain revenu. Ce sont donc des gens qui vivent pratiquement sous le seuil de la pauvreté. On ne demande pas de leur donner un cadeau, mais de leur donner leur dû, ce qui leur revient. Ils y ont droit. Pourquoi s'objecter à cela? Il n'y a pas de raison de le faire.

Dans un cas semblable, la rétroactivité est très importante. Cela peut faire une grande différence dans la vie d'un couple, d'une femme ou d'un homme seul, d'une personne âgée seule qui en aurait drôlement besoin.

Quand on améliore la qualité de vie des personnes âgées, on améliore toute la société. Ces gens ont investi toute leur vie dans la société. Ils vont continuer à dépenser, à bien vivre et à mieux se loger. Ce sont des gens qui participent à l'économie. Ce sont souvent les gens à la retraite qui vont encore davantage participer à l'économie. Ils ont donc le temps et ils peuvent le faire, mais il faut leur donner les moyens d'être actifs dans la société. Il faut leur donner ce qui leur est dû. Je pense que nous avons démontré notre point de vue.

Je félicite mon collègue de Champlain, qui a fait un travail absolument extraordinaire. Il est allé partout au Québec. Il l'a fait de façon très correcte et très professionnelle. Aujourd'hui, je le félicite pour son travail. Il pourra toujours compter sur mon appui à l'avenir afin de nous assurer que chaque personne âgée va au moins avoir l'information, que ceux et celles qui y ont droit auront été rejoints et recevront le montant d'argent qui leur est dû.

*Affaires courantes*

●(1315)

**Mme Raymonde Folco (secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines, Lib.):** Monsieur le Président, je trouve que la réponse de ma collègue montre la mauvaise foi du parti d'en face.

J'ai passé tout le temps de mon discours, c'est-à-dire 20 bonnes minutes, à expliquer à quel point ce gouvernement avait voulu rencontrer les personnes susceptibles de recevoir le Supplément de revenu garanti, à les rencontrer chez elles, à rencontrer les groupes qui ont accès à ces personnes, soit les groupes de l'âge d'or et les groupes qui travaillent avec les personnes non alphabétisées. J'ai fait une description très détaillée à ce sujet.

Ce que j'entends maintenant, c'est que la députée d'en face nous dit qu'on a mis des annonces à la télévision. Je ne sais pas si elle avait préparé un discours à l'avance et qu'elle n'a pas entendu ce que j'avais dit.

Malheureusement pour le parti d'en face et heureusement pour la population canadienne, nous n'avons pas seulement acheté de la publicité à la radio ou à la télévision, mais nous avons fait un grand effort pour aller rencontrer les personnes chez elles.

Je ne consulterai peut-être pas les chiffres, mais je vais poser directement une question à la députée.

Hier, la ministre du Développement des ressources humaines a comparu devant le Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées. Elle a passé deux heures à répondre aux questions, soit celles des députés de l'opposition, soit celles des députés du Parti libéral du Canada. À aucun moment pendant ces deux heures, une personne de ce parti ou d'un autre parti de l'opposition n'a posé une question à la ministre pour justement lui demander ce qu'elle faisait ou ce qu'elle devrait faire et lui formuler des suggestions ou des commentaires à propos de ce qui restait à faire pour rejoindre ces personnes.

Je trouve que le parti d'en face, qui veut prendre le temps de cette Chambre pour dire à la population, par l'entremise de la télévision, qu'on devrait lui dire merci, est de mauvaise foi. Nous avons fait le travail et quand il s'agissait de poser les vraies questions à la ministre en privé, ce parti était absent. J'aimerais bien avoir une réponse de la part de la députée.

**Mme Monique Guay:** Monsieur le Président, lorsque j'ai commencé mon discours tout à l'heure, j'ai dit que je ne ferai pas d'attaque personnelle. Je pense que la députée d'en face, si elle est fâchée comme cela, c'est peut-être parce qu'on a un petit peu raison. Souvent, quand on se fâche, c'est parce qu'on a une raison de se fâcher.

La question n'est pas là. Cela fait neuf ans que j'ai été élue à la Chambre, et cela fait neuf ans que l'on fait des suggestions; cela fait neuf ans qu'on dépose des amendements; cela fait neuf ans qu'on questionne la ministre. Cela fait des années qu'on essaie d'améliorer des projets de loi.

Lorsqu'on a révisé la Loi sur l'assurance-emploi, combien d'heures de travail pensez-vous qu'on a mis pour essayer d'améliorer la loi? Elle n'a aucune leçon à nous donner, absolument aucune leçon.

On n'a pas à juger de la présence ou de l'absence de qui que ce soit, parce que des absences, il y en a pas mal plus de l'autre côté en comité que de notre côté, je peux vous le dire. Quand on est rendu à m'appeler à mon bureau pour qu'il y ait le quorum, c'est parce que quelqu'un ne fait pas son travail quelque part.

**Des voix:** Oh, oh!

**Mme Monique Guay:** Il y en a qui ne font pas leur travail quelque part. Disons qu'il y a du monde manquant dans certains comités.

Si on n'était pas sortis, si on n'était pas allés rencontrer les gens, je doute fort que le gouvernement l'aurait fait. D'ailleurs, ils ne l'ont pas fait, c'est nous qui l'avons fait. Qu'on ne vienne pas nous donner de leçon là-dessus. On n'a pas de leçon à recevoir là-dessus, pas du tout.

Comme je l'ai dit, je souhaite sincèrement qu'on aille dans la rue et qu'on explique cela aux gens. Il reste des gens qui n'ont pas encore été atteints. Il y en a qu'on n'a pas réussi à joindre. Il faut arriver à les joindre et leur donner ce qui leur est dû. On ne veut pas faire de petite politique. On ne veut pas se faire dire merci. Là n'est pas la question. On veut finaliser ce dossier. On veut que tout le monde puisse être rejoint. On veut que ceux qui y ont droit en bénéficient.

C'est simplement cela. On ne recherche pas des remerciements, cela n'a rien à voir, sauf qu'on fait notre boulot. Et j'aimerais voir les députés d'en face faire leur boulot. On dirait que sortir dans la rue, c'est trop difficile pour eux. Ils sont toujours en réaction à quelque chose qui nous a fait réagir avant eux parce qu'ils n'ont pas le choix. Rendus là, ils n'ont pas eu le choix, ils ont été obligés de bouger. C'était trop gros, c'était épouvantable. Alors là, on prend des mesures.

Dans ce temps-là, on prend des mesures, on sort. Mais si nous n'étions pas sortis, si mon collègue de Champlain n'avait pas fait le tour des associations pour personnes âgées, il ne se serait rien passé. Nous n'avons de leçon à recevoir de personne. Nous faisons notre travail, ici à Ottawa, qu'ils fassent le leur.

●(1320)

**M. Marcel Gagnon (Champlain, BQ):** Monsieur le Président, je voudrais remercier ma collègue pour les bons mots qu'elle a eus à mon égard. Je voudrais confirmer le fait que partout au Québec, nous avons rencontré des gens sans couleur politique. Je peux vous dire que j'ai rencontré plus de gens de la couleur du parti des députés d'en face.

Tout le monde était scandalisé que ce travail n'ait pas été fait depuis huit ans. Il est temps aujourd'hui de le faire, alors qu'on a tenu 27 assemblées au Québec. Je vous félicite de le faire maintenant, mais ce n'est pas vous qui avez soulevé le dossier, c'est nous qui l'avons souligné.

Comme le disait ma collègue, l'important maintenant, c'est qu'on établisse la justice. Il faut remettre aux plus démunis de la société l'argent qui est dans les coffres et qui leur appartient.

Ma collègue a mentionné qu'un enfant sur cinq était pauvre. Je ne sais pas si elle est au courant qu'une personne âgée sur cinq ne reçoit pas le Supplément de revenu garanti auquel elle a droit. C'est exactement le même pourcentage que pour les enfants qui vivent dans la pauvreté.

Est-ce qu'on cultive la pauvreté ou si on veut l'éliminer? Je pose cette question à ma collègue.

On a vu les réactions d'en face. On disait: est-ce qu'on fait les démarches pour atteindre les personnes âgées? Je peux vous dire que récemment, chez nous, à la caisse populaire, une personne m'a dit: «Grâce à votre travail, aujourd'hui j'ai envoyé quelqu'un demander son Supplément de revenu garanti. Jamais avant nous n'en avions été informés.»

### Initiatives parlementaires

De l'évêque à la Chambre de commerce dans mon comté, en passant par toutes les associations qui peuvent se trouver entre les deux, les gens m'ont tous demandé la même chose: «Qu'est-ce qui fait que maintenant on connaît ce dossier?» Ces gens ne sont pas tous des menteurs. Est-ce que ma collègue a rencontré ce type de réaction?

**Mme Monique Guay:** Monsieur le Président, bien sûr que j'ai rencontré ce type de réaction, et c'est tout à fait normal.

De plus, il faut aussi réaliser que ce n'est pas en faisant une annonce une fois que le dossier sera clos et que tout le monde sera rejoint. C'est difficile de rejoindre des gens. Il faut les rejoindre dans leur petit quotidien. Il faut alors passer par tout ce qui peut les rejoindre, donc par les associations de personnes âgées, les chambres de commerce, les journaux, la radio, la télévision. Oui, il faut être partout.

Il y a encore des gens qui me téléphonent—cela fait quand même un certain temps que l'on parle de ce dossier—et qui viennent à mon bureau de comté parce qu'ils ont reçu le dépliant dans lequel on en parle et dans lequel on les informe, et ils me disent: «On ne savait pas cela, madame Guay.» Ils disent cela malgré le fait qu'on en ait parlé depuis un certain temps. Mais ces gens n'ont été informés que très récemment, parce qu'on a réussi à les rejoindre d'une autre façon.

Il faut donc être capable de rejoindre les gens partout. Cela prend un certain temps. Il aurait fallu que le gouvernement fasse ce travail. C'est mon collègue qui l'a fait. Si on ne l'avait pas fait, c'est certain que ce travail d'informer les personnes âgées et démunies ne se serait fait.

Il faut continuer à mettre de l'avant cette démarche. Il ne s'agit pas de petite partisanerie. C'est un dossier très important. Il faut sortir les gens de la pauvreté.

Une personne sur cinq, c'est déjà une personne de trop. On ne peut pas créer deux niveaux de société où on retrouverait une extrême richesse et une extrême pauvreté. Il faut rééquilibrer les choses. Une façon correcte de le faire consiste à leur rendre ce qu'on leur doit. Il faut leur rendre leur dû.

Arrêtons de remplir les goussets du gouvernement de milliards de dollars de surplus. Ce ne sont pas des millions, ce sont des milliards. Donnons à la société ce qu'on lui doit. Payons ce qui est dû. Régions le problème. Établissons une loi cadre qui ait de l'allure. Assurons-nous que les formulaires soient clairs, nets et précis et qu'ils soient faciles à compléter de sorte que ces personnes n'aient pas de problèmes.

Ainsi, de ce côté-ci de la Chambre, on sera heureux. J'espère que les prochaines suggestions qu'on fera au gouvernement seront écoutées attentivement et qu'on en tiendra compte.

• (1325)

**M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ):** Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui sur le dossier du Supplément de revenu garanti.

Je veux souligner les commentaires de mon collègue de Champlain qui a mis beaucoup d'efforts et beaucoup de temps pour essayer d'aider ses consocieurs et confrères, les personnes âgées du Québec, afin qu'elles obtiennent leur dû.

Tout simplement, cela se résume en une phrase: obtenir leur dû. Les personnes âgées du Québec et du Canada ont travaillé toute leur vie pour obtenir ce qui leur est dû. Le combat qu'a livré le Bloc québécois dans le dossier du Supplément de revenu garanti consistait simplement à faire en sorte que tous les hommes, les femmes et les personnes âgées qui y avaient droit puissent recevoir leur dû.

Encore une fois, on est ici à la Chambre pour discuter d'un programme que le gouvernement et les représentants du gouvernement libéral essaient de défendre en disant: «Oui, on fait de la publicité et de la promotion.»

Quant à nous, on est déjà passés à une deuxième étape: il faut obtenir la rétroactivité. C'est bien beau de dire: «Oui, on va donner le supplément aux personnes âgées du Québec et du Canada», mais il faut aussi pouvoir leur rembourser les sommes auxquelles ces gens ont droit depuis huit ans et dont elles n'ont pas bénéficié. Ainsi, le Bloc québécois est déjà passé à une deuxième étape.

C'est vous, madame et monsieur qui nous écoutez, qui avez droit à ces sommes et qui pouvez être seuls juges. Les députés libéraux viennent de dire qu'ils ont tout fait.

Depuis combien de temps les personnes âgées du Québec et du Canada n'ont pas eu d'augmentation de leur pension de vieillesse? Depuis combien de temps n'y a-t-il pas eu d'augmentation de la pension de vieillesse, malgré les augmentations faramineuses des coûts de logement au cours des derniers mois et de la dernière année? Il n'y a eu aucune augmentation de la pension de vieillesse.

Il faut donc que les personnes âgées du Québec et du Canada comprennent qu'elles doivent être juges et être très sévères à l'égard du gouvernement. Finalement, tout ce que le gouvernement veut, c'est de pouvoir montrer de bons budgets et de brillants surplus pour se faire réélire.

On nous accuse de faire de la politique de ce côté-ci de la Chambre, alors qu'on a mis beaucoup d'efforts et de temps pour essayer de rencontrer les personnes âgées du Québec et, évidemment, pour essayer de créer un certain climat pour favoriser les personnes âgées du Canada.

On a investi tout ce temps et tous ces efforts—et mon collègue de Champlain l'a bien dit—non pas pour faire de la politique, mais tout simplement pour que les hommes, les femmes et les personnes âgées du Québec obtiennent ce qui leur est dû.

Encore une fois, je signale que, contrairement au Parti libéral du Canada, on est passés à une deuxième étape, soit celle d'obtenir pour ces personnes la pleine rétroactivité, c'est-à-dire tout ce à quoi elles avaient droit depuis les huit dernières années.

À cet égard, on passera sûrement, au cours des prochains mois, à une prochaine étape, à savoir que soit indexée la pension de vieillesse pour que les bénéficiaires soient capables de faire face aux augmentations du coût du logement.

**Le vice-président:** Comme il est 13 h 30, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

---

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES

• (1330)

[Traduction]

### LE CRÉDIT D'IMPÔT

La Chambre reprend l'étude de la motion, interrompue le 1<sup>er</sup> mai.

**M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je suis heureux de parler de cette motion qui traite d'une question très importante pour notre pays, celle des prêts aux étudiants. Je félicite le député d'avoir présenté une initiative parlementaire qui traite de l'éducation dans notre pays et qui peut faire l'objet d'un vote.



*Initiatives parlementaires*

L'éducation revêt une importance capitale pour notre pays. Ce n'est plus le privilège des riches, comme autrefois. Je viens d'un pays pauvre. L'État ne peut y dispenser l'éducation, celle-ci étant donc une responsabilité incombant à chacun. Nous avons vu là-bas la disparité entre les riches qui peuvent envoyer leurs enfants à de bonnes écoles, et les pauvres qui n'en ont pas les moyens. Malheureusement, il y a de nombreux candidats talentueux, mais leurs parents n'ont pas les moyens de les faire instruire. C'est ainsi que le cycle de la pauvreté se perpétue.

Il a été question de l'éducation à la conférence organisée cette semaine par les Nations Unies. Les participants ont fait valoir que l'éducation est désormais absolument indispensable à la prospérité des États. Appliquée au Canada, cette affirmation n'en est que plus vraie, car il est aujourd'hui manifeste que notre prospérité à long terme est tributaire d'une main-d'œuvre active qui devra être très instruite pour que nous puissions soutenir la concurrence mondiale.

Au vu de la mondialisation en cours, la concurrence s'intensifie, à l'évidence, et d'autres pays rivalisent avec nous sur les marchés mondiaux. Dans l'intérêt des générations futures, il nous incombe de profiter des occasions qui s'offrent à nous. Or cela ne devient possible que si nous mettons en place un excellent système d'éducation qui permet aux parents d'envoyer leurs enfants à l'école, indépendamment de leur condition sociale ou de leurs moyens.

Je suis originaire d'un pays dont le gouvernement n'a pas les moyens de s'offrir un programme national d'éducation. J'ai été agréablement surpris d'apprendre que le Canada s'est pourvu d'un régime de prêts d'études grâce auquel les enfants peuvent s'instruire. En fait, une de mes filles a obtenu deux diplômes universitaires et l'autre suit dans ses traces. Tout cela a été rendu possible grâce aux prêts d'études.

Ces prêts sont cruciaux pour les études postsecondaires. Sachant cela, nous devons revoir la structure du système national d'éducation pour nous assurer de la viabilité de nos établissements d'enseignement et de la viabilité et de l'accessibilité pour tous de notre système d'éducation.

Malheureusement, depuis une dizaine d'années, il coûte de plus en plus cher de s'instruire et le niveau de l'endettement des étudiants a rapidement grimpé, au point que, aujourd'hui, cela handicape financièrement plus d'un. On a essayé d'y remédier. Dans un acte de foi, le premier ministre a créé le fonds du millénaire, dans l'espoir que cela réglerait le problème en partie. L'Alliance canadienne a formulé une proposition inspirée de ce qui se fait en Australie et en Nouvelle-Zélande, où la personne rembourse sa dette en fonction de ses revenus.

Je représente Calgary-Est, une circonscription où beaucoup de gens non seulement poursuivent des études universitaires, mais acquièrent aussi une formation supérieure dans bien d'autres domaines. Je reçois des appels de nombreux électeurs qui se disent dans l'impossibilité de rembourser leur emprunt du fait de leur incapacité à se dénicher un emploi immédiatement après leurs études.

● (1335)

Étant donné le coût croissant de l'éducation, comment les étudiants pourront-ils payer? Mon ami du Parti progressiste-conservateur a proposé qu'un crédit d'impôt soit accordé pour réduire le fardeau des étudiants. Même si les frais de scolarité augmentent, ils pourraient malgré tout avoir accès aux institutions d'enseignement et poursuivre des études supérieures.

Il y a 20 ans, il suffisait de terminer des études secondaires et d'entrer ensuite sur le marché du travail. Depuis l'avènement de la

mondialisation, les études secondaires ne suffisent plus et les gens doivent obtenir un diplôme universitaire, dont le prix est parfois considérable.

En outre, pour dénicher de bons emplois, les gens ont besoin non pas d'un seul, mais de deux diplômes. Comme je l'ai dit, mes deux filles ont chacune deux diplômes universitaires et leurs études ont coûté très cher. Il est donc louable de la part du député conservateur d'avoir saisi la Chambre de cette motion.

Les propositions sont nombreuses. Ce qui importe, c'est que nous discutons de la question et convenions d'une proposition qui réglerait ce problème. L'Alliance canadienne a proposé un plan d'urgence, mon collègue du Parti conservateur a proposé ce crédit d'impôt, et je suis convaincu que d'autres idées surgiront. Cependant, il faudra à un moment donné nous pencher sérieusement sur la question.

Le porte-parole de mon parti a mis l'accent surtout sur le plan de l'Alliance canadienne et semble croire que celui que mon collègue nous propose maintenant se buterait à des embûches, mais de ce côté, nous sommes nombreux à croire que cette proposition a une certaine valeur. Puisqu'il s'agit d'une motion d'initiative parlementaire et que le vote sera libre, je suis certain que nous serons nombreux à appuyer la motion et j'en serai.

**M. Dick Proctor (Palliser, NPD):** Monsieur le Président, je suis ravi d'intervenir en faveur de la motion qui précise que, de l'avis de la Chambre, nous devrions envisager d'instaurer un crédit d'impôt fondé sur le remboursement des prêts canadiens d'études, ce jusqu'à concurrence de 10 p. 100 du capital par année, au cours des dix premières années suivant l'obtention du diplôme, sous l'importante réserve que les personnes visées demeurent au Canada.

Je tiens en premier lieu à remercier le député de Fundy—Royal. Comme ma collègue de Vancouver-Est l'a dit lorsqu'elle est intervenue au sujet du projet de loi, il est important que nous discutons de l'éducation postsecondaire, et nous n'avons pas souvent l'occasion de le faire à la Chambre. À mon avis, peu importe le côté de la Chambre où nous siégeons, nous convenons tous que, en cette ère de l'information, l'éducation postsecondaire est importante et gagnera encore plus en importance dans les prochaines années. Nous avons tous entendu dire que, dans l'avenir, chaque emploi au sein de l'économie du savoir exigera une éducation postsecondaire et, de fait, une acquisition continue du savoir.

La deuxième réalité, c'est que nos établissements postsecondaires vivent une crise croissante. Les frais de scolarité, par exemple, ont augmenté de plus de 120 p. 100 au cours des dix dernières années. La dette moyenne des étudiants a triplé au cours de cette période, passant d'une moyenne de 8 000 \$ à plus de 25 000 \$. Des histoires d'horreur font même état de dettes d'études de l'ordre de 40 000 \$ à 50 000 \$ et même plus.

*Initiatives parlementaires*

Comment est née cette crise? Comment s'est-elle accentuée si rapidement? À mon avis, on peut relever quelques raisons, dont la fin du Régime d'assistance publique du Canada, le début du programme de transfert en matière de santé et de programmes sociaux et, bien entendu, l'union sociale, créée il y a quelques années. Avec la fin du RAPC et le début du TCSPS, quelque 7 milliards de dollars ont été retirés des transferts fédéraux dans le domaine de l'éducation postsecondaire. Cela représente une baisse de plus de 17 p. 100. Ce manque à gagner doit être comblé par les provinces et territoires possédant des établissements postsecondaires et doivent aussi être absorbés par les étudiants eux-mêmes sous la forme de frais de scolarité plus élevés. C'est pourquoi il y a une crise à l'heure actuelle.

Comme l'a fait remarquer le député de Calgary dans son discours, l'une des conséquences de cette crise est l'érosion de l'accessibilité pour les étudiants à revenu moyen ou faible. La documentation fournie par Statistique Canada montre que les familles à revenu élevé sont deux fois et demie plus enclines à envoyer leurs fils et leurs filles dans un établissement postsecondaire que les familles à faible revenu. L'explication la plus fréquemment donnée est que les ménages dont le revenu total est de 30 000 \$ ou moins n'ont pas les ressources financières nécessaires pour y envoyer leurs fils et leurs filles. Cela revient à de la discrimination pure et simple.

L'éducation doit être une priorité nationale et le gouvernement doit être un partenaire à part entière. Cela signifie qu'un financement stable et à long terme est essentiel. Nous avons besoin d'un programme national de subventions, chose que réclame la Fédération canadienne des étudiants. En fait, à l'heure actuelle, le Canada est le seul pays industrialisé qui n'a pas de programme national de subventions.

Nous devons également abroger la Loi sur les faillites. Des changements apportés par le gouvernement modifient son application aux étudiants du seul fait qu'ils sont étudiants. C'est extrêmement regrettable.

Comme je le disais, c'est une bonne motion. Ce n'est pas une panacée, comme son auteur l'a reconnu en public et en privé. Nous croyons, lui, moi-même et d'autres, que nous devons aller plus loin. Nous croyons que l'éducation est un droit et que le gouvernement fédéral doit faire preuve de leadership dans le dossier du financement et imposer des normes nationales.

• (1340)

La motion dont nous sommes saisis permettrait aux étudiants de déduire jusqu'à 10 p. 100 du principal de leur emprunt étudiant pendant 10 ans s'ils demeurent au Canada. Ainsi, les emprunts seraient remboursés plus rapidement, car cela stimulerait l'économie. Cette mesure pourrait peut-être aussi enrayer la fuite des cerveaux, si fuite des cerveaux il y a.

Le côté insoluble du dilemme actuel est que, les droits de scolarité ayant augmenté de 126 p. 100 en 10 ans, de nombreux étudiants ne peuvent tout simplement pas se permettre de faire des études postsecondaires. Cet état de fait menace notre compétitivité sur la scène internationale. Les droits de scolarité sont maintenant de 3 400 \$ par an, soit le double de ce qu'ils étaient il y a 10 ans.

L'administrateur du Programme canadien de prêts aux étudiants, Claude Proulx, prétend que les efforts fédéraux ont raté leur cible. Selon lui, le nombre d'étudiants qui sont admissibles au programme est de loin inférieur à ce qu'on attendait. Ce système de remise de dette n'en aurait que le nom. En attendant, quelque 350 000 étudiants ont recours à des prêts fédéraux d'une valeur totale de 1,6 milliard de dollars.

Il y a 15 ans, le fait d'avoir un faible revenu ou un moyen revenu n'avait pratiquement pas d'incidence, quand on voulait que ses enfants fassent des études postsecondaires. Vers le milieu des années 90, il y a huit ans, les sondeurs ont discerné un écart de 7 p. 100 entre les salariés à faible revenu et ceux qui gagnaient un revenu moyen à cet égard.

L'écart grandit toujours. Environ 80 p. 100 des parents dont le revenu du ménage est inférieur à 30 000 \$ par an espèrent que leurs enfants feront des études postsecondaires. Mais la triste réalité est que moins de 20 p. 100 d'entre eux peuvent économiser pour aider leurs enfants à entreprendre ce bel effort. Par contre, pratiquement tous ceux dont le revenu du ménage est de 80 000 \$ ou plus espèrent que leurs enfants feront des études postsecondaires et plus de 60 p. 100 d'entre eux peuvent mettre de l'argent de côté à cette fin.

La Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, mise en place après l'élection en 1997 de l'actuel premier ministre, n'a pas été un franc succès. Les fonds ont plus souvent été versés directement aux provinces et ont servi à réduire la dette existante. Le programme n'a pas aidé les étudiants pauvres comme il devait le faire.

Les études postsecondaires doivent être une priorité nationale. L'accès permanent à la formation et à l'éducation doit être un droit universel. La société doit absolument investir pour cela, mais l'industrie canadienne tarde à le faire. Les collèges, les universités, les enseignants et, en particulier, les étudiants en pâtissent.

Nos efforts devraient tendre à éliminer les droits de scolarité. Il faudrait établir, à l'échelle nationale, un programme de bourses et des normes d'admissibilité; réduire les droits de scolarité; accorder des prêts d'études sans intérêts; et interdire les universités privées, à but lucratif. Il faudrait aussi mettre l'accent sur les études et la recherche à un coût abordable, dans l'intérêt de la population. Tout cela représente une importante partie du programme à mettre en oeuvre pour améliorer le Canada.

• (1345)

**M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC):** Monsieur le Président, je suis extrêmement heureux d'avoir l'occasion d'intervenir au sujet de la motion n<sup>o</sup> 178, présentée par le député de Fundy—Royal. Ce dernier s'est révélé un remarquable défenseur de la cause des étudiants et a consenti énormément d'efforts pour que cette motion soit présentée à la Chambre.

Le parti progressiste-conservateur s'est clairement prononcé en faveur d'une aide accrue aux étudiants, particulièrement au chapitre de l'éducation postsecondaire et de l'énorme dette d'études et des contraintes qui affectent les étudiants partout au Canada. Il est clair que le gouvernement ne considère pas la question comme prioritaire. En effet, elle n'apparaît pas à l'écran radar politique depuis un certain temps déjà. Toutefois, le parti progressiste-conservateur la considère tellement prioritaire qu'une partie de la campagne électorale de 2000 portait sur l'aide à accorder aux jeunes Canadiens désireux d'accéder à l'éducation postsecondaire.

L'attention et le leadership du gouvernement s'avèrent nécessaires pour s'attaquer à ce problème. Aujourd'hui, on parle beaucoup de la nécessité pour le Canada d'être concurrentiel sur le marché mondial et d'être plus productif. Or, pour que cela devienne réalité, il faut des étudiants actifs et instruits capables de faire valoir le potentiel du Canada.

Le gouvernement ne semble pas prendre au sérieux les préoccupations des étudiants. Le coût des études postsecondaires a grimpé en flèche au point où beaucoup d'étudiants sortent de l'université ou du collège avec l'équivalent d'un prêt hypothécaire à l'habitation mais sans l'habitation. Presque immédiatement après avoir obtenu leur diplôme, ils sont obligés de commencer à rembourser. Les diplômés qui, dans bien des cas, n'ont aucune source de revenu visible et qui ont du mal à joindre les deux bouts font l'objet de pressions immédiates pour commencer à rembourser leur énorme dette d'étudiant.

Une bonne partie de l'argent du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux a contribué à financer l'éducation. Une bonne partie de cet argent a abouti dans les universités et les collèges. À cause des coupes imposées unilatéralement au programme depuis dix ans, nous voyons décharger le fardeau de la dette sur le dos des étudiants.

Entre 1990 et 1998, les revenus servant au fonctionnement des universités provenant de sources gouvernementales ont diminué de plus de 25 p. 100. En termes réels, cela équivaut à environ 2 700 \$ par étudiant à temps plein. On peut donc dire que l'on a pris 2 700 \$ directement dans les poches d'étudiants qui ont du mal à joindre les deux bouts, qui se nourrissent de plats-minute bon marché et qui essaient de survivre dans un environnement universitaire compétitif. Cet argent est tiré des poches d'étudiants comme nos pages, comme un député l'a mentionné.

Depuis 1993, le gouvernement libéral a amputé le financement de l'enseignement postsecondaire de 5,3 milliards de dollars. Le total des revenus servant au fonctionnement des universités provenant des étudiants à plein temps est inférieur de 7,1 p. 100 par rapport à 1990, baissant de 13 793 \$ à 12 809 \$. Les dépenses de fonctionnement des universités ont diminué de 8 p. 100 durant la même période.

L'infrastructure s'érode. De façon contradictoire, les étudiants sont forcés de payer le coût de leur éducation tout en se faisant dire avec force, par le truchement des médias et de la publicité gouvernementale, qu'ils sont les moteurs de la productivité et l'avenir du pays. On leur dit de payer une part accrue des coûts, de faire une plus grande part du travail et de supporter une part plus lourde du fardeau. On leur adresse des messages contradictoires.

La part du gouvernement des revenus d'exploitation des universités par étudiant à plein temps s'élevait à 10 894 \$ en 1990. Elle est tombée à 8 174 \$ en 1999. C'est une diminution de près de 50 p. 100. Parallèlement, les droits de scolarité ont augmenté de 125 p. 100. Ces données témoignent éloquemment des défis et du fardeau auxquels les étudiants sont confrontés. Comme nous le savons tous, c'est en s'instruisant qu'ils se préparent à entrer sur le marché du travail, à redonner un peu à la société ce que celle-ci leur a donné et, si j'ose dire, à devenir des contribuables. Ils doivent relever cet énorme défi parce que le gouvernement revient sur son engagement de les aider dans leurs études.

● (1350)

Les droits de scolarité en Alberta et à Terre-Neuve et au Labrador ont augmenté, respectivement, de plus de 200 p. 100 et de 145 p. 100, alors qu'en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick ils arrivaient au deuxième rang des droits les plus bas. Au rythme actuel, d'ici 2008, les droits de scolarité seront près de 200 p. 100 plus élevés qu'en 1990. Les étudiants qui payaient 1 400 \$ en 1990 devraient s'attendre à payer jusqu'à 4 800 \$ en 2008.

Selon un rapport de Statistique Canada rendu public en août 2000, les droits de scolarité sont de 3 300 \$ par année en moyenne au Canada. Il importe toutefois de préciser que cela ne comprend pas les

### *Initiatives parlementaires*

frais de subsistance, les livres, la nourriture et tous les autres coûts qui, bien sûr, peuvent facilement doubler le coût des études collégiales ou universitaires. À cet égard, cette hausse des droits de scolarité est deux fois plus élevée que la moyenne, qui était, grosso modo, de 1 500 \$ par année il y a seulement dix ans. On voit donc que les droits de scolarité ont augmenté à un rythme incroyable, sans compter que le coût de la vie se serait ajouté à cette hausse accélérée.

Michael Conlon, président national de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, a déclaré récemment que «les années 90 ont été la pire décennie de l'histoire canadienne pour l'augmentation des droits de scolarité».

Les droits de scolarité élevés ont fait gonfler l'endettement. À l'obtention de son diplôme d'études postsecondaires, après quatre années d'études, un étudiant a une dette moyenne qui oscille autour de 25 000 \$. Cette dette était de 13 000 \$ il y a dix ans.

Selon Claude Proulx, gestionnaire de politique pour le Programme canadien de prêts aux étudiants, les efforts du gouvernement fédéral en vue d'aider les diplômés universitaires aux prises avec des dettes d'études inégalées ratent leur cible. Par exemple, un programme de remise de dette de moitié de la dette jusqu'à concurrence de 10 000 \$ à l'intention des demandeurs admissibles vise à aider 12 000 personnes lorsqu'il sera entièrement en vigueur l'année prochaine. Or, seulement 467 emprunteurs se sont qualifiés pour des remises de dette de 2 millions de dollars au cours de l'année dernière.

Cette motion propose un crédit d'impôt. Elle prévoit un étalement dans le temps, donnant aux étudiants la possibilité de rembourser leurs emprunts et d'obtenir des crédits d'impôt ce faisant. De par sa nature, ce programme incite les emprunteurs à rembourser leurs emprunts, à rester au Canada pour le faire et à obtenir des crédits d'impôt tout en travaillant, en apportant leur contribution, en faisant quelque chose de constructif ici même et en mettant leur éducation à profit.

Cette année, environ 350 000 étudiants se prévaudront de prêts fédéraux totalisant à peu près 1,6 milliard de dollars. Cependant, selon Statistique Canada, 79,8 p. 100 des parents dont le revenu du ménage est inférieur à 30 000 \$ espéraient que leurs enfants poursuivent des études postsecondaires, mais seulement 18,7 p. 100 d'entre eux économisaient à cette fin. Les répercussions sont évidentes lorsqu'on tient compte de la capacité des parents qui arrivent tout juste à joindre les deux bouts d'aider à payer les études de leurs enfants. Ils sont dans la situation injuste d'être pratiquement punis d'avoir un revenu à peine supérieur au seuil fixé, mais de ne pouvoir contribuer de manière importante à l'éducation de leurs enfants. Je pense que cela a un effet très néfaste sur les relations parents-enfants. De nombreux parents incapables d'assumer une part substantielle des coûts de l'éducation de leurs enfants éprouvent un sentiment de culpabilité et de frustration. Parmi les parents dont le revenu du ménage est supérieur à 80 000 \$, 95 p. 100 souhaitaient que leurs enfants poursuivent des études postsecondaires, et 62,6 p. 100 économisaient à cette fin.

Les jeunes Canadiens méritent mieux qu'une solution ponctuelle et truffée de problèmes comme le Fonds du millénaire. Il leur faudra plus d'un millénaire pour rembourser leurs dettes. Le gouvernement doit s'attaquer à ce problème avec plus de rigueur. Il doit chercher des façons d'encourager les étudiants à rembourser leurs dettes sans pour autant les punir de s'instruire, de se donner les moyens de s'améliorer et de devenir plus concurrentiels.

*Initiatives parlementaires*

●(1355)

Il est évident que les exigences du marché ainsi que les pressions résultant de la concurrence et les progrès technologiques modifient les exigences professionnelles. La proportion de nouveaux emplois exigeant au moins 16 ans de scolarité est maintenant supérieure à 40 p. 100. La politique gouvernementale actuelle ne satisfait pas ces exigences. Le problème est grave et il menace la compétitivité dans notre pays et à l'échelle internationale.

Des établissements d'enseignement comme l'Université St. Francis Xavier et le Nova Scotia Community College font un travail phénoménal avec les ressources dont ils disposent. Ils vont dans la communauté pour faire du recrutement, mais aussi pour collecter des fonds, ce qui les éloigne de leur mission première, celle de dispenser la meilleure éducation possible.

La motion à l'étude donnerait au gouvernement l'occasion de prendre une initiative, de donner l'exemple, d'améliorer les relations avec les provinces à ce chapitre et de veiller à ce que les étudiants aient la meilleure chance possible d'être concurrentiels et de rester au Canada, afin que notre pays puisse être le plus concurrentiel et productif possible.

**M. Roy Cullen (Etobicoke-Nord, Lib.):** Monsieur le Président, la motion propose que le gouvernement instaure un crédit d'impôt pour le remboursement du capital des prêts étudiants par les diplômés qui restent au Canada. Le montant du crédit serait limité à 10 p. 100 du capital par année, pendant les dix premières années suivant la diplomation.

Je crois que nous pouvons tous comprendre les défis que les étudiants doivent aujourd'hui relever compte tenu de la hausse des frais de scolarité et de l'alourdissement des dettes d'études. La situation est-elle différente aujourd'hui de ce qu'elle était dans le passé? Pour ma part, et j'imagine qu'il en est de même pour nous tous à la Chambre, j'ai travaillé pendant mes études universitaires pour payer mes frais de scolarité et mes dettes. Aujourd'hui, nombre d'étudiants doivent faire de même. Certains combinent travail et études.

La différence aujourd'hui c'est que les frais de scolarité ont subi une hausse considérable. Le député de Pictou—Antigonish—Guysborough a présenté une série de chiffres. J'ai récemment lu quelque part qu'à l'Université Carleton et à l'Université d'Ottawa, les subventions provinciales par étudiant avaient diminué d'environ 1 500 \$ par année et qu'à l'Université de Toronto, elles avaient été réduites de 2 000 \$. Le député d'en face a parlé d'une baisse plus importante encore, soit 2 700 \$. Il a mentionné que les frais de scolarité augmentaient de 125 p. 100 alors que les subventions provinciales baissent de 50 p. 100. Je ne sais pas exactement d'où vient la différence. De toute évidence, les universités doivent également faire face à certains coûts.

Toutefois, quelles que soient les statistiques, nous savons que les étudiants sont aux prises avec des frais de scolarité et une dette d'études à la hausse.

Je comprends l'objet de la motion du député de Fundy—Royal, mais je crois qu'elle est mal fondée pour les raisons suivantes. Primo, je ne suis pas d'accord avec une initiative qui récompense les gens de s'acquitter de leurs responsabilités. Cela indique aux étudiants que s'ils paient leurs dettes, le gouvernement va les récompenser. À mon avis, le régime fiscal ne devrait pas servir à cela. Je ne crois pas que les contribuables canadiens seraient disposés à appuyés une telle approche. Il est certain que les étudiants doivent accepter de rembourser les prêts qui leur ont été consentis. N'avaient-ils pas le

choix d'accepter ou de refuser le prêt? Ne se sont-ils pas engagés à rembourser?

Quoi qu'il en soit, plutôt que de faire la sourde oreille, nous devrions aborder la question de deux points de vue différents.

En premier lieu, les provinces et les territoires doivent s'acquitter de leurs responsabilités et financer comme il se doit l'éducation postsecondaire. C'est leur boulot. Comme je l'ai indiqué précédemment, les subventions provinciales, particulièrement en Ontario où je vis, ont considérablement diminué au fil des ans.

Le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux est le principal instrument permettant au gouvernement fédéral de financer l'enseignement postsecondaire. En 2001-2002, les versements en espèces du TCSPS augmenteront de quelque 2,8 milliards de dollars. En 2002-2003, ils augmenteront de 3,6 milliards de dollars, pour atteindre 19,1 milliards de dollars. D'ici à 2005-2006, ils atteindront 21 milliards de dollars, soit 5,5 milliards de dollars ou 35 p. 100 de plus par rapport à 2000-2001.

Parallèlement, le transfert des points d'impôt au titre du TCSPS, qui croît en proportion avec l'économie, procure aux provinces et aux territoires un financement complémentaire qui passera de 16,5 milliards de dollars en 2000-2001 à 18,8 milliards de dollars en 2005-2006. Quiconque prétend que les points d'impôt ne comptent pas devrait se demander pourquoi le Québec en réclame davantage. À l'évidence, ils ont de la valeur aux yeux de ce gouvernement provincial.

Les versements totaux au titre du TCSPS atteindront près de 40 milliards en 2005-2006, alors qu'ils étaient de 32 milliards de dollars l'exercice dernier.

Certaines personnes imputent la baisse de l'investissement des provinces dans l'éducation postsecondaire à la réduction des transferts fédéraux. Qu'il me soit permis de réfuter encore une fois cette théorie.

Nous avons réduit les transferts fédéraux, car nous avons à éponger le déficit de 42 milliards de dollars que nous avaient laissés les conservateurs; il demeure que, à notre arrivée au pouvoir en 1993, ces transferts fédéraux ont été réduits dans une proportion bien moindre que les crédits accordés aux ministères, aux organismes et aux programmes fédéraux.

Certaines provinces, l'Ontario par exemple, ont préféré privilégier la réduction des impôts plutôt que d'investir dans l'enseignement postsecondaire. Je vais vous en donner un bon exemple. Si les conservateurs de Mike Harris avaient réduit les impôts de 25 p. 100 au lieu de 30 p. 100 la première fois qu'ils ont entrepris de le faire, ils auraient pu compenser entièrement la réduction des transferts destinés à leur province. Est-ce trop demander?

●(1400)

Il est temps que les provinces et les territoires prennent leurs responsabilités plus au sérieux et augmentent le financement des collèges et des universités. C'est la première et la plus importante mesure à prendre pour que les frais de scolarité restent à la portée de la bourse des étudiants.

Deuxièmement, le gouvernement fédéral est en mesure de faire des contributions supplémentaires à l'enseignement postsecondaire au moyen de mesures fiscales et de programmes directs. C'est d'ailleurs précisément ce qu'il fait, et voici quelques exemples pour le prouver.

*Initiatives parlementaires*

La subvention canadienne pour l'épargne-études est une subvention de 20 p. 100 sur les premiers 2 000 \$ versés annuellement à un régime enregistré d'épargne-études. Elle encourage et aide les familles à mettre de l'argent de côté pour les études supérieures de leurs enfants.

Les bourses d'études canadiennes du millénaire permettent chaque année à plus de 90 000 étudiants de recevoir en moyenne 3 000 \$ afin de réduire la dette qu'il leur faudrait supporter autrement.

Des subventions canadiennes pour études pouvant aller jusqu'à 3 000 \$ sont attribuées chaque année à quelque 25 000 étudiants, notamment des étudiants souffrant d'invalidités, des étudiants à temps partiel dans le besoin et des étudiants avec des personnes à charge.

On a amélioré les mesures fiscales à l'appui de l'enseignement postsecondaire, dont le crédit d'impôt pour études, le crédit pour frais de scolarité et l'exemption d'impôt pour les bourses d'études. Ces mesures rendent l'éducation plus abordable.

Le Programme canadien de prêts aux étudiants a été amélioré pour aider les diplômés à gérer leur dette, en augmentant le nombre de personnes admissibles à un allègement des intérêts et en réduisant la dette de celles qui sont aux prises avec de sérieuses difficultés financières. De plus, les étudiants peuvent maintenant réclamer un crédit d'impôt pour les intérêts versés sur des prêts-étudiants fédéraux et provinciaux.

Enfin, les retraits non imposables d'un REER pour l'éducation permanente et l'extension du crédit d'impôt pour études ainsi que de la déduction pour frais de garde d'enfants aux étudiants à temps partiel aident les Canadiens à parfaire leurs compétences tout au long de leur vie active.

La recherche et les investissements dans la recherche représentent d'autres moyens importants d'améliorer la qualité de l'expérience des étudiants dans des établissements d'enseignement postsecondaires.

Notre gouvernement a prévu des investissements clés pour augmenter la recherche au Canada dans chacun des budgets qu'il a présentés depuis qu'il a rétabli l'équilibre budgétaire. Ces investissements ont grandement amélioré le climat de la recherche au Canada. De plus, ils ont donné une impulsion financière qui garantira un meilleur soutien à la recherche au cours des prochaines années.

Pour ajouter à cela, le dernier budget a prévu des investissements ciblés de près de 1 milliard de dollars sur une période de trois ans afin de promouvoir la recherche de pointe et de maintenir le leadership du Canada en matière d'emplois innovateurs d'Internet.

Ces dernières années, le gouvernement a fait des investissements considérables dans la recherche effectuée dans les universités et les hôpitaux. Cette recherche a permis de mettre au point des produits, services, thérapies et pratiques industrielles qui contribuent à la croissance économique et à l'amélioration de la qualité de vie des Canadiens et de l'expérience scolaire des étudiants.

Les universités et les hôpitaux universitaires ont très bien accueilli ces investissements. Ils ont cependant exprimé des inquiétudes à propos de leurs coûts indirects croissants, c'est-à-dire les dépenses liées à l'administration, à l'entretien et aux activités de commercialisation qui ne sont pas couvertes par le financement fédéral consacré directement à la recherche.

Dans le budget de 2000 et dans le budget le plus récent, le gouvernement fédéral est intervenu de nouveau pour offrir de l'aide aux fins des coûts indirects d'administration, un soutien que les provinces et les territoires devraient fournir. Nous fournissons les fonds destinés à la recherche et les chaires de recherche. Dans le

budget de 2000, le gouvernement a fourni un paiement unique de 200 millions de dollars pour contribuer à payer ces coûts. Nous avons augmenté les budgets du Conseil national de recherches du Canada, des organismes subventionnaires, du CRSNG et du CRSH. Ce sont toutes là des mesures qui améliorent la vie d'un étudiant sur le campus.

Il faut continuer d'investir dans l'enseignement postsecondaire pour en arriver à des frais de scolarité qui soient abordables et pour améliorer l'expérience éducative pour les étudiants des collèges et des universités.

La motion est bien intentionnée, mais elle n'accomplit pas vraiment ce travail. C'est pour cette raison que je ne l'appuierai pas.

● (1405)

**Mme Betty Hinton (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, c'est une question délicate et j'estime que la motion souligne quelques points intéressants. Elle n'est peut-être pas parfaite, comme l'a dit le député qui vient de parler, mais elle représente un pas en avant, à mon avis, pour résoudre le problème des jeunes qui ont de la difficulté à rembourser leurs prêts étudiants.

La meilleure façon d'exposer le problème, c'est de parler de mon expérience personnelle. J'ai deux étudiants dans ma famille. Ils ont eu beaucoup de chance. Leurs parents sont en mesure de les aider. Mais pour pouvoir terminer leurs études, ils ont eu besoin de prêts aux étudiants.

Dans le cas de ma fille, le prêt étudiant serait de 3 500 \$ US tous les trois mois. Cela est inabordable pour la plupart des étudiants aujourd'hui. Il doit y avoir un système d'aide aux étudiants et je me réjouis de l'existence d'un programme de prêts aux étudiants au Canada. En tant que parent, je comprends le point de vue de ma fille quand je lui demande quand elle rentrera à la maison. Nous voulons qu'elle revienne le plus vite possible. De toute évidence, elle sera un atout pour le Canada et nous voulons qu'elle revienne. Sa réponse est très simple. Pour chaque dollar canadien qu'elle doit, elle peut gagner 1,50 \$ US. De plus, les impôts sont beaucoup plus bas aux États-Unis, ce qui lui permettrait de rembourser ses prêts plus rapidement.

Si la proposition dont nous sommes saisis devait être mise en oeuvre, elle changerait peut-être d'idée, de même que nombre d'autres Canadiens qui étudient aux États-Unis. Personnellement, je le souhaite. En tant que députée, je crois qu'il est important de ramener tous nos jeunes qui étudient à l'étranger, dans l'intérêt de notre pays. C'est d'ailleurs le but du programme de prêts aux étudiants. S'il y avait une possibilité d'éliminer le fardeau que représente le remboursement en ayant recours à des incitatifs fiscaux, il vaudrait la peine de l'explorer.

Quand j'étais à New York, au début de décembre, certaines observations faites dans le cadre du week-end du «Canada loves New York» m'ont frappée. Le maire Giuliani, qui était alors en poste, a dit que 600 000 Canadiens vivaient et travaillaient à New York. Il y a tout à parier que ces Canadiens ne travaillent pas à temps partiel. Ils sont là parce qu'ils ont fait des études que les Canadiens ont payées, d'une façon ou d'une autre, avec leurs impôts.

*Initiatives parlementaires*

Nous devrions absolument récolter les avantages de tous ces investissements que, de concert avec les provinces, nous avons faits en éducation. Pour cela, il faut qu'un système soit en place encourageant ces jeunes à rentrer au Canada pour redonner un peu de ce qu'ils ont reçu. La motion n'est pas parfaite, mais elle permettrait de franchir un pas dans la bonne direction. Il vaut la peine de l'étudier et de l'amender, car elle pourrait représenter un point de départ.

Lorsque je reviens dans ma circonscription, les personnes avec lesquelles j'aime le plus m'entretenir sont les étudiants universitaires. Ils forment probablement l'auditoire le plus difficile à affronter, mais ils nous donnent les réponses les plus honnêtes que nous puissions souhaiter. Parfois, leurs questions sont beaucoup plus embarrassantes que celles qu'on nous pose à la Chambre et il est beaucoup plus difficile d'y répondre, mais elles sont sincères. Les étudiants sont honnêtes dans leur approche.

Voici la question qui revient le plus souvent: qu'est-ce que le gouvernement fera pour aider les étudiants? Ils veulent s'instruire, mais ils ne peuvent se permettre de le faire seuls. Les frais de scolarité sont élevés, mais cela relève du gouvernement provincial et pas de nous. La situation est difficile pour les étudiants. J'écoute attentivement ce qu'ils ont à dire.

J'avoue que la proposition dont nous sommes saisis aujourd'hui est ce qui se rapproche le plus d'une solution, parmi tout ce que j'ai vu jusqu'à maintenant. Elle est mûrement réfléchie. Elle vise à aider les étudiants. Quand on aide les étudiants à s'instruire, on aide le Canada. C'est à cela qu'il faut penser en premier lieu. Il faut faire quelque chose qui sera avantageux pour les étudiants et notre pays. Nous y gagnerons au change. Cette proposition est très intéressante et mérite d'être étudiée plus en profondeur.

• (1410)

Je vois que les étudiants sont frustrés. Je le vois chez mes propres enfants. Ils font de leur mieux pour se débrouiller tout seuls. Ma fille a pris trois emplois à temps partiel pour essayer de payer elle-même ses études. Je le répète, 3 500 \$ US tous les trois mois, c'est énorme. Tels sont les frais de scolarité. Et cela ne tient pas compte des manuels, comme l'a signalé tout à l'heure mon collègue. Il faut aussi se nourrir et se loger. Tous ces frais s'additionnent.

Les jeunes pages qui sont assis devant vous, monsieur le Président, savent exactement ce que je veux dire. Cela coûte cher de s'instruire. Cela en vaut la peine. Si nous pouvions trouver le moyen d'aider les jeunes à s'en sortir, ce serait une bonne chose.

Je ne sais pas encore si j'appuierai la motion. J'y vois des embûches et des lacunes à combler. Je crois que c'est la responsabilité des gouvernements provinciaux. Il nous incombe à nous, au palier fédéral, de parler aux gouvernements provinciaux et de faire que les jeunes aient tous les mêmes possibilités de poursuivre des études, que leurs parents n'aient pas les moyens de les aider ou qu'ils les aient mais ne veuillent pas le faire.

Je suivrai très attentivement le reste du débat. C'est avec intérêt que je l'ai écouté jusqu'ici. Je prendrai ma décision en temps opportun. Je remercie et félicite mon collègue d'avoir proposé cette motion.

**Mme Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.):** Monsieur le Président, je tiens moi aussi à amorcer mes observations en félicitant le député de Fundy—Royal d'avoir présenté la motion. Il est important d'élargir l'accès à l'éducation. Je suis fière de dire que la province du Manitoba est un des chefs de file sur le plan des efforts en vue de permettre à un large éventail de la population d'accéder au

système d'éducation postsecondaire. J'ai beaucoup de sympathie pour sa prise de position et ses préoccupations.

Le gouvernement fédéral reconnaît qu'il est important d'élargir l'accès à l'éducation postsecondaire. Nous savons qu'il en découle des avantages importants pour les particuliers, l'économie et la société. Le Programme canadien de prêts aux étudiants dont parle le député constitue un des éléments essentiels des initiatives du gouvernement en ce domaine.

Entre le moment de sa création, en 1964, et mars 2001, le programme est venu en aide à 4 millions et demi d'étudiants à temps plein et a fourni des prêts subventionnés de l'ordre de près de 20 milliards de dollars. Cette aide permet aux étudiants dans le besoin d'accéder au savoir, aux compétences et à la formation leur permettant d'obtenir de meilleurs emplois et de se donner, à eux-mêmes ainsi qu'à leur famille, un meilleur niveau de vie.

Non seulement le Programme canadien de prêts aux étudiants accorde-t-il des prêts aux étudiants dans le besoin, mais encore il fournit de l'aide supplémentaire aux étudiants fréquentant un établissement scolaire et aux diplômés pour les aider à faire face aux problèmes liés au niveau élevé des dettes d'études. Bon nombre de ces mesures étaient des éléments clés de la Stratégie canadienne pour l'égalité des chances annoncée dans le budget de 1998.

Ainsi, le gouvernement fédéral aide de diverses façons les étudiants fréquentant un établissement scolaire et ayant des besoins financiers. Il leur donne accès à des prêts étudiants d'un maximum de 5 610 \$ par année pour les aider à faire face à leurs besoins financiers. Nous savons tous que les provinces complètent le Programme canadien de prêts aux étudiants avec leurs propres programmes d'aide financière aux étudiants.

Le gouvernement subventionne intégralement le coût des intérêts sur les prêts pendant que les étudiants étudient à temps plein, mesure qui lui coûte près de 250 millions de dollars par année. Fait important, le gouvernement aide les étudiants présentant des besoins spéciaux en leur accordant des subventions qui viennent compléter leurs prêts étudiants. Ces subventions sont accordées aux étudiants ayant des personnes à charge, aux étudiants avec des handicaps, aux étudiants à temps partiel présentant des besoins élevés et aux femmes inscrites au doctorat.

Dans le budget de 2001, le gouvernement fédéral a augmenté de 10 millions de dollars par année l'aide disponible pour les étudiants avec des handicaps. En outre, la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, qui a été établie et financée par le gouvernement fédéral, fournit chaque année à 90 000 étudiants des bourses d'une valeur moyenne de 3 000 \$.

J'ai entendu un collègue d'en face faire une observation désobligeante concernant le Programme canadien des bourses du millénaire. J'invite le député à se rendre à mon bureau pour rencontrer des étudiants qui sont venus nous remercier. Les bourses canadiennes du millénaire réduisent effectivement les dettes d'études et aident les étudiants à réduire l'importance de leur dette, ce qui est important, comme nous le savons tous.

Parce qu'il reconnaît les problèmes occasionnés par un endettement étudiant de plus en plus lourd, le gouvernement fédéral offre une aide additionnelle importante aux diplômés qui éprouvent de la difficulté à rembourser leurs prêts étudiants. Ceux-ci sont admissibles à un programme d'exemption d'intérêt pour une période pouvant aller jusqu'à 54 mois après l'obtention de leur diplôme. Au cours de cette période d'exemption d'intérêt, le gouvernement verse l'intérêt couru, de sorte que les prêts soient en règle.

*Initiatives parlementaires*

Si le diplômé éprouve toujours des difficultés financières après la fin de la période d'exemption d'intérêt, la période de remboursement de son emprunt peut être prolongée de 10 à 15 ans. Si les problèmes persistent, d'autres réductions de dette sont possibles. Le montant maximal d'aide est soit la moitié de l'emprunt ou 10 000 \$, selon le montant le moins élevé.

Les étudiants peuvent en outre demander un crédit d'impôt au titre des intérêts payés sur les prêts étudiants fédéraux et provinciaux. Pour le Programme canadien de prêts étudiants, le crédit d'impôt réduit le taux d'intérêt réel assorti au prêt à un pourcentage légèrement au-dessus du taux préférentiel.

● (1415)

Conjuguées, ces mesures fournissent aux diplômés une police d'assurance. Elles assurent que les diplômés qui ont de la difficulté à rembourser leurs prêts étudiants n'auront pas à manquer à leurs engagements. Ceux qui ont plus de difficultés verront leur dette réduite, ce qui n'est pas le cas avec le crédit d'impôt pour le capital remboursé que propose le député. Ces mesures fédérales de soutien ciblent ceux qui en ont le plus besoin. Voilà un bon exemple de fonds dépensés intelligemment.

Bref, le Programme canadien de prêts aux étudiants verse annuellement plus d'un milliard et demi de dollars à près de 400 000 étudiants et jusqu'à 120 millions de dollars au titre des Subventions canadiennes pour études. Chaque année, le programme aide plus de 30 p. 100 de tous les étudiants canadiens du secteur postsecondaire. On estime que le coût de ce programme gouvernemental sera de 925 millions de dollars en 2002-2003.

Il ne fait aucun doute que le Programme canadien de prêts aux étudiants s'avère un moyen efficace de rendre les études postsecondaires plus accessibles aux Canadiens. Le coût que les contribuables canadiens paient pour élargir l'accès à l'éducation postsecondaire est un investissement nécessaire dans l'avenir du Canada, investissement qui rapportera des dividendes de plusieurs façons.

L'élargissement de l'accès à l'enseignement postsecondaire doit demeurer prioritaire pour le gouvernement fédéral. L'un des principaux objectifs de la Stratégie d'innovation annoncée récemment est de nous assurer que tous les Canadiens auront accès à l'enseignement postsecondaire, qu'il soit universitaire ou collégial. La ministre du Développement des ressources humaines poursuit ses consultations avec les divers partenaires et intervenants dans le domaine de l'enseignement pour trouver le meilleur moyen d'atteindre cet objectif. Les stratégies à explorer sont nombreuses et, comme l'a rappelé mon collègue, les provinces doivent assumer leurs responsabilités.

Pour réduire les droits de scolarité, il convient d'augmenter en priorité les financements accordés directement aux universités, pour multiplier les possibilités d'avenir des jeunes et leur donner un meilleur accès à l'éducation. Au Manitoba, la réduction des droits de scolarité a contribué à attirer plus d'étudiants dans les universités et les collèges. On me dit qu'il y a 5 000 étudiants de plus. Pour favoriser l'accès à l'éducation, il convient d'accorder des subventions directement aux groupes ciblés et de trouver de nouvelles formules de crédit d'impôt pour les étudiants. Il est également indispensable de renforcer et de multiplier les partenariats entre les secteurs public et privé pour l'aide aux étudiants.

Les députés tiennent tous, j'en suis persuadée, à ce que nos jeunes gens talentueux puissent faire les meilleures études possibles. Mais nous voulons aussi que l'aide financière profite à ceux qui en ont le

plus besoin pour accéder à l'enseignement postsecondaire le plus approprié à leurs besoins.

C'est important. Le débat doit se poursuivre. Avant de prendre quelque initiative que ce soit, nous devons savoir exactement quels en sont les résultats.

● (1420)

**M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je suis souvent celui qui clôt le débat le vendredi et il est possible que cela soit le cas aujourd'hui encore. Je tiens à intervenir au sujet de la motion parce que l'éducation m'intéresse depuis longtemps.

J'ai toujours aimé étudier. Quand j'étais tout jeune, avant même d'arriver au niveau secondaire, mes professeurs m'ont dit qu'il était important d'apprendre quelque chose de nouveau à chaque jour, même après avoir laissé les bancs de l'école. Je crois que c'est vrai et, à très peu d'exceptions près, j'ai appris quelque chose à chaque jour. J'espère continuer ainsi. Aujourd'hui, j'ai appris plusieurs choses positives, mais je ne vais pas entrer dans les détails parce que je ferais alors une digression.

L'éducation m'intéresse vivement. Comme la plupart des députés le savent déjà, parce que j'en ai souvent fait mention lors de mes interventions, j'ai enseigné au niveau postsecondaire pendant 27 ans et j'ai connu les mêmes frustrations que nombre d'étudiants vivent présentement.

Malheureusement, certains étudiants arrivaient à l'institut technique avec un bagage scolaire insatisfaisant. Certains étaient le produit d'un système d'éducation inadéquat et pour d'autres les raisons étaient différentes. Quoi qu'il en soit, ils ne possédaient pas les connaissances requises et, par conséquent, n'ont pas réussi à soutenir le niveau de l'institut, dans les programmes où j'ai enseigné.

D'autres étudiants avaient atteint les limites de ce qu'ils pouvaient apprendre. Il n'y a rien de mal à cela. Personnellement, je n'ai jamais été un coureur olympique. J'ai des limites physiques qui m'en auraient d'ailleurs empêché. Je leur disais que nous n'avions pas tous les mêmes aptitudes intellectuelles. On prétend à tort dans le milieu de l'éducation que tous les étudiants peuvent réussir. C'est faux. Certains atteignent leurs limites plus tôt que d'autres. C'est une réalité de la vie. Ce n'est pas une affirmation péjorative, ce n'est qu'un fait avéré.

Une situation me frustrait vraiment plus que tout. Il y avait des étudiants qui avaient plus que des aptitudes intellectuelles adéquates et qui avaient les préalables nécessaires. Ils auraient pu étudier et mieux réussir leur vie avec un diplôme en main, mais des raisons financières les en empêchaient. Cela me perturbait toujours lorsque des étudiants venaient me voir pour m'annoncer qu'ils abandonnaient leurs études, que c'était leur dernier jour. Quand je leur demandais pourquoi, ils me disaient qu'ils ne pouvaient joindre les deux bouts, qu'ils devaient travailler et qu'ils ne pouvaient pas étudier et garder un emploi en même temps parce qu'ils ne pouvaient tout simplement pas faire les deux.

Cela m'a toujours dérangé. J'ai souvent rêvé d'être multimillionnaire de manière à aider ces étudiants à poursuivre leurs études. Certains avaient atteint le plafond de leurs prêts d'études et n'avaient plus d'autres possibilités d'emprunt si bien qu'ils devaient abandonner. Je crois qu'une grande part de la population canadienne est défavorisée sur le plan socio économique. Nous avons un énorme réservoir de talents et d'aptitudes qui demeure inexploité: les jeunes qui doivent arrêter leurs études par manque de moyens. C'est une grave faiblesse du système.

*Initiatives parlementaires*

Je félicite le député de Fundy—Royal d'avoir présenté cette initiative parlementaire, car ses motivations sont tout à fait louables. Le député veut faire quelque chose pour régler le problème. J'ai toutefois certaines réserves au sujet de sa motion. Une de mes réserves très importante tient au fait que cette motion encourage une culture de l'endettement. Monsieur le Président, je ne sais pas ce que vous ou les autres députés en pensez, mais nous avons une incroyable culture de l'endettement. Chaque Canadien a une partie de la dette nationale qui lui revient.

Les députés qui viendront à mon bureau pourront y voir une photo de mon petit-fils alors qu'il avait à peine une heure. Ma femme a fait encadrer cette photo. On y voit mon petit-fils Noah âgé d'une heure seulement. Il avait encore le teint très rose. La photo est assortie de la légende en couleur suivante: «Je dois combien sur la dette nationale?» Cette photo se trouve sur une étagère dans mon bureau. Mon petit-fils a une dette de 20 000 \$ et il a à peine une heure. Il a aussi une part de la dette provinciale.

● (1425)

Heureusement, nous vivons en Alberta. Nous pouvons au moins espérer que, dans un proche avenir, la dette provinciale sera résorbée. Nous le souhaitons sincèrement. Le gouvernement provincial s'est engagé à réduire la dette, contrairement au gouvernement fédéral qui ne compte réduire la dette nationale que s'il ne trouve pas d'autre utilisation pour son excédent budgétaire.

Cela dit, les jeunes doivent étudier et nous nous contentons de mettre à leur disposition un régime de prêts d'études. À l'obtention de leur diplôme, ils auront une dette de 20 000 \$ à 35 000 \$ qu'il leur faudra rembourser. Quand un jeune Canadien termine ses études

universitaires, sa part de la dette provinciale et fédérale collective, ajoutée à sa dette d'étudiant, se situe entre 50 000 \$ et 70 000 \$. C'est déplorable.

Le député propose un plan qui doit permettre aux étudiants nouvellement diplômés de se débarrasser plus rapidement d'au moins une partie de leur dette. Je crois néanmoins que nous devrions beaucoup insister sur le financement adéquat de l'enseignement postsecondaire au Canada, de façon à ce que les jeunes aient moins besoin de contracter des prêts d'études.

Il conviendrait également de réduire les droits de scolarité et le prix des manuels scolaires. Je trouve odieux que le gouvernement fédéral perçoive la TPS sur les manuels scolaires dont certains coûtent 100 \$. Et cette TPS est calculée sur chacun de ces manuels qu'ils doivent acheter.

La présidence sait que je suis bien lancé, mais personne ne peut rien contre l'horloge et, comme c'est vendredi, je souhaite à tous un bon week-end.

**Le vice-président:** L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée, et l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

● (1430)

[Français]

Comme il est 14 h 30, la Chambre s'ajourne jusqu'au mardi 21 mai, à 10 heures, conformément aux articles 24 et 28 du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 30.)







**ANNEXE**

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR  
CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION  
ET L'AFFILIATION POLITIQUE;  
COMITÉS DE LA CHAMBRE,  
LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS,  
MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

**OCCUPANTS DU FAUTEUIL**

**Président**

L'HON. PETER MILLIKEN

**Le vice-président et président des Comités pléniers**

M. BOB KILGER

**vice-président des Comités pléniers de la Chambre**

M. RÉGINALD BÉLAIR

**vice-président adjoint des Comités pléniers de la Chambre**

MME ELENI BAKOPANOS

---

**BUREAU DE RÉGIE INTERNE**

L'HON. PETER MILLIKEN

L'HON. ANDY MITCHELL

M. BILL BLAIKIE

MME MARLENE CATTERALL

M. BOB KILGER

M. PETER MACKAY

M. JACQUES SAADA

M. PIERRE BRIEN

L'HON. RALPH GOODALE

M. DALE JOHNSTON

M. JOHN REYNOLDS

## LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Première session, trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	Colombie-Britannique	AC
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	Alberta	AC
Adams, Peter	Peterborough	Ontario	Lib.
Alcock, Reg	Winnipeg-Sud	Manitoba	Lib.
Allard, Carole-Marie	Laval-Est	Québec	Lib.
Anders, Rob	Calgary-Ouest	Alberta	AC
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	Saskatchewan	AC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement	Victoria	Colombie-Britannique	Lib.
Assad, Mark, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Gatineau	Québec	Lib.
Assadourian, Sarkis	Brampton-Centre	Ontario	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	Québec	BQ
Augustine, Jean	Etobicoke—Lakeshore	Ontario	Lib.
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	Québec	PC
Bachand, Claude	Saint-Jean	Québec	BQ
Bagnell, Larry	Yukon	Yukon	Lib.
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	Saskatchewan	AC
Bakopanos, Eleni, Le président suppléant	Ahuntsic	Québec	Lib.
Barnes, Sue	London-Ouest	Ontario	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest—Mississauga	Ontario	Lib.
Bélaïr, Réginald, Le président suppléant	Timmins—Baie James	Ontario	Lib.
Bélangier, Mauril	Ottawa—Vanier	Ontario	Lib.
Bellehumeur, Michel	Berthier—Montcalm	Québec	BQ
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Ontario	Lib.
Bennett, Carolyn	St. Paul's	Ontario	Lib.
Benoit, Leon	Lakeland	Alberta	AC
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	Québec	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Québec	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio, secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement)	Vaughan—King—Aurora	Ontario	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	Québec	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Québec	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg—Transcona	Manitoba	NPD
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)	Western Arctic	Territoires du Nord-Ouest	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Ontario	Lib.
Bonwick, Paul	Simcoe—Grey	Ontario	Lib.
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	Manitoba	PC
Boudria, L'hon. Don, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Glengarry—Prescott—Russell	Ontario	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	Québec	BQ
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail et secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)	Moncton—Riverview—Dieppe	Nouveau-Brunswick	Lib.
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	Saskatchewan	AC
Brien, Pierre	Témiscamingue	Québec	BQ
Brison, Scott	Kings—Hants	Nouvelle-Écosse	PC
Brown, Bonnie	Oakville	Ontario	Lib.
Bryden, John	Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Bulte, Sarmite, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Parkdale—High Park	Ontario	Lib.
Burton, Andy	Skeena	Colombie-Britannique	AC
Byrne, L'hon. Gerry, ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Ontario	Lib.
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	Colombie-Britannique	AC
Calder, Murray	Dufferin—Peel—Wellington—Grey	Ontario	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Ontario	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor, ministre du Revenu national	Thornhill	Ontario	Lib.
Cardin, Serge	Sherbrooke	Québec	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Québec	Ind.
Carroll, Aileen, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Barrie—Simcoe—Bradford	Ontario	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	Nouvelle-Écosse	PC
Casson, Rick	Lethbridge	Alberta	AC
Castonguay, Jeannot, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Madawaska—Restigouche	Nouveau-Brunswick	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Ontario	Lib.
Cauchon, L'hon. Martin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Outremont	Québec	Lib.
Chamberlain, Brenda	Guelph—Wellington	Ontario	Lib.
Charbonneau, Yvon	Anjou—Rivière-des-Prairies	Québec	Lib.
Chatters, David	Athabasca	Alberta	AC
Chrétien, Le très hon. Jean, Premier ministre	Saint-Maurice	Québec	Lib.
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	Alberta	PC
Coderre, L'hon. Denis, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Bourassa	Québec	Lib.
Collenette, L'hon. David, ministre des Transports	Don Valley-Est	Ontario	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	Ontario	NPD
Comuzzi, Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Ontario	Lib.
Copps, L'hon. Sheila, ministre du Patrimoine canadien	Hamilton-Est	Ontario	Lib.
Cotler, Irwin	Mont-Royal	Québec	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques	Québec	BQ
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Ontario	Lib.
Cummins, John	Delta—South Richmond	Colombie-Britannique	AC
Cuzner, Rodger	Bras d'Or—Cape Breton	Nouvelle-Écosse	Lib.
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	Québec	BQ
Davies, Libby	Vancouver-Est	Colombie-Britannique	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	Colombie-Britannique	AC
Desjarlais, Bev	Churchill	Manitoba	NPD
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	Québec	BQ
DeVillers, L'hon. Paul, secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Simcoe-Nord	Ontario	Lib.
Dhaliwal, L'hon. Herb, ministre des Ressources naturelles	Vancouver-Sud—Burnaby	Colombie-Britannique	Lib.
Dion, L'hon. Stéphane, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Saint-Laurent—Cartierville	Québec	Lib.
Discepola, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Québec	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	Terre-Neuve-et-Labrador	PC
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Ontario	Lib.
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)	Beauce	Québec	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Dubé, Antoine	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	Québec	BQ
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	Québec	BQ
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	Colombie-Britannique	AC
Duplain, Claude	Portneuf	Québec	Lib.
Easter, Wayne	Malpeque	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Eggleton, L'hon. Art, ministre de la Défense nationale	York-Centre	Ontario	Lib.
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	Colombie-Britannique	AC
Epp, Ken	Elk Island	Alberta	AC
Eyking, Mark	Sydney—Victoria	Nouvelle-Écosse	Lib.
Farrah, Georges, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Québec	Lib.
Finlay, John, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Oxford	Ontario	Lib.
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	Saskatchewan	AC
Folco, Raymonde, secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines	Laval-Ouest	Québec	Lib.
Fontana, Joe	London-Centre-Nord	Ontario	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam—Burnaby	Colombie-Britannique	AC
Fournier, Ghislain	Manicouagan	Québec	BQ
Fry, L'hon. Hedy	Vancouver-Centre	Colombie-Britannique	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	Québec	BQ
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	Ontario	AC
Galloway, Roger	Sarnia—Lambton	Ontario	Lib.
Gauthier, Michel	Roberval	Québec	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	Québec	BQ
Godfrey, John	Don Valley-Ouest	Ontario	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	Nouveau-Brunswick	NPD
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	Alberta	AC
Goodale, L'hon. Ralph, leader du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Wascana	Saskatchewan	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary—Okanagan	Colombie-Britannique	AC
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères	Toronto-Centre—Rosedale	Ontario	Lib.
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	Colombie-Britannique	AC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	Alberta	AC
Grose, Ivan	Oshawa	Ontario	Lib.
Guarnieri, Albina	Mississauga-Est	Ontario	Lib.
Guay, Monique	Laurentides	Québec	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans	Québec	BQ
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	Alberta	AC
Harb, Mac	Ottawa-Centre	Ontario	Lib.
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	Colombie-Britannique	AC
Harvard, John	Charleswood St. James—Assiniboia	Manitoba	Lib.
Harvey, André, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Chicoutimi—Le Fjord	Québec	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	Terre-Neuve-et-Labrador	PC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Herron, John	Fundy—Royal	Nouveau-Brunswick	PC
Hill, Grant	Macleod	Alberta	AC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	Colombie-Britannique	AC
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	Manitoba	AC
Hinton, Betty	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	Colombie-Britannique	AC
Hubbard, Charles	Miramichi	Nouveau-Brunswick	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Ontario	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Ontario	Lib.
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	Alberta	AC
Jennings, Marlene, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale	Notre-Dame-de-Grâce— Lachine	Québec	Lib.
Johnston, Dale	Wetaskiwin	Alberta	AC
Jordan, Joe, secrétaire parlementaire du Premier ministre	Leeds—Grenville	Ontario	Lib.
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Nunavut	Lib.
Karygiannis, Jim	Scarborough—Agincourt	Ontario	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	Nouvelle-Écosse	PC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	Alberta	AC
Keyes, Stan	Hamilton-Ouest	Ontario	Lib.
Kilger, Bob, Le vice-président	Stormont—Dundas— Charlottenburgh	Ontario	Lib.
Kilgour, L'hon. David, secrétaire d'État (Asie-Pacifique)	Edmonton-Sud-Est	Alberta	Lib.
Knutson, L'hon. Gar, secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)	Elgin—Middlesex—London	Ontario	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Ontario	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau— Mirabel	Québec	BQ
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Saskatchewan	Lib.
Lalonde, Francine	Mercier	Québec	BQ
Lanctôt, Robert	Châteauguay	Québec	BQ
Lastewka, Walt	St. Catharines	Ontario	Lib.
Lebel, Ghislain	Chambly	Québec	BQ
LeBlanc, Dominic	Beauséjour—Petitcodiac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Ontario	Lib.
Leung, Sophia, secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national	Vancouver Kingsway	Colombie-Britannique	Lib.
Lill, Wendy	Dartmouth	Nouvelle-Écosse	NPD
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Québec	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Ontario	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	Québec	BQ
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	Colombie-Britannique	AC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	Colombie-Britannique	AC
MacAulay, L'hon. Lawrence, solliciteur général du Canada	Cardigan	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish— Guysborough	Nouvelle-Écosse	PC
Macklin, Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland	Ontario	Lib.
Mahoney, Steve, secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État	Mississauga-Ouest	Ontario	Lib.
Malhi, Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre du Travail	Bramalea—Gore—Malton— Springdale	Ontario	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Ontario	Lib.



Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Manley, L'hon. John, vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État	Ottawa-Sud	Ontario	Lib.
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	Québec	BQ
Marcil, Serge, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Beauharnois—Salaberry	Québec	Lib.
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	Manitoba	Cons. ind.
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Ontario	Lib.
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	Colombie-Britannique	AC
Martin, Pat	Winnipeg—Centre	Manitoba	NPD
Martin, L'hon. Paul, ministre des Finances	LaSalle—Émard	Québec	Lib.
Matthews, Bill, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Burin—St. George's	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	Colombie-Britannique	AC
McCallum, L'hon. John, secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	Markham	Ontario	Lib.
McCormick, Larry, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Ontario	Lib.
McDonough, Alexa	Halifax	Nouvelle-Écosse	NPD
McGuire, Joe	Egmont	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
McKay, John	Scarborough—Est	Ontario	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, ministre de la Santé	Edmonton-Ouest	Alberta	Lib.
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	Colombie-Britannique	AC
McTeague, Dan	Pickering—Ajax—Uxbridge	Ontario	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonnette	Québec	BQ
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley	Colombie-Britannique	AC
Merrifield, Rob	Yellowhead	Alberta	AC
Milliken, L'hon. Peter	Kingston et les Îles	Ontario	Lib.
Mills, Bob	Red Deer	Alberta	AC
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Ontario	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Ontario	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Ontario	Lib.
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	Colombie-Britannique	AC
Murphy, Shawn	Hillsborough	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Myers, Lynn, secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada	Waterloo—Wellington	Ontario	Lib.
Nault, L'hon. Robert, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Kenora—Rainy River	Ontario	Lib.
Neville, Anita	Winnipeg—Centre-Sud	Manitoba	Lib.
Normand, L'hon. Gilbert	Bellechasse—Etchemins—Montmagny—L'Islet	Québec	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	Saskatchewan	NPD
O'Brien, Lawrence	Labrador	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
O'Brien, Pat, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	London—Fanshawe	Ontario	Lib.
O'Reilly, John, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Haliburton—Victoria—Brock	Ontario	Lib.
Obhrai, Deepak	Calgary—Est	Alberta	AC
Owen, L'hon. Stephen, secrétaire d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)	Vancouver Quadra	Colombie-Britannique	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre des Anciens combattants	Winnipeg—Nord—St. Paul	Manitoba	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	Manitoba	AC
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	Saskatchewan	Ind.
Paquette, Pierre	Joliette	Québec	BQ
Paradis, L'hon. Denis, secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)	Brome—Missisquoi	Québec	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Ontario	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Québec	Lib.
Penson, Charlie	Peace River	Alberta	AC
Peric, Janko	Cambridge	Ontario	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	Québec	BQ
Peschisolido, Joe	Richmond	Colombie-Britannique	Lib.
Peterson, L'hon. Jim	Willowdale	Ontario	Lib.
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre du Commerce international	Papineau—Saint-Denis	Québec	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Ontario	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	Québec	BQ
Pickard, Jerry	Chatham—Kent Essex	Ontario	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Ontario	Lib.
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet— Bécancour	Québec	BQ
Pratt, David	Nepean—Carleton	Ontario	Lib.
Price, David	Compton—Stanstead	Québec	Lib.
Proctor, Dick	Palliser	Saskatchewan	NPD
Proulx, Marcel	Hull—Aylmer	Québec	Lib.
Provenzano, Carmen, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants	Sault Ste. Marie	Ontario	Lib.
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	Alberta	AC
Redman, Karen, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Kitchener-Centre	Ontario	Lib.
Reed, Julian	Halton	Ontario	Lib.
Regan, Geoff, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Halifax-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	Ontario	AC
Reynolds, John, chef de l'opposition	West Vancouver—Sunshine Coast	Colombie-Britannique	AC
Richardson, John	Perth—Middlesex	Ontario	Lib.
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	Saskatchewan	AC
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil du Trésor	Westmount—Ville-Marie	Québec	Lib.
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	Colombie-Britannique	NPD
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	Québec	BQ
Rock, L'hon. Allan, ministre de l'Industrie	Etobicoke-Centre	Ontario	Lib.
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	Québec	BQ
Saada, Jacques	Brossard—La Prairie	Québec	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	Québec	BQ
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Scherrer, Hélène	Louis-Hébert	Québec	Lib.
Schmidt, Werner	Kelowna	Colombie-Britannique	AC
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Nouveau-Brunswick	Lib.
Serré, Benoît, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Timiskaming—Cochrane	Ontario	Lib.
Sgro, Judy	York-Ouest	Ontario	Lib.
Shepherd, Alex, secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor	Durham	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	Saskatchewan	AC
Solberg, Monte	Medicine Hat	Alberta	AC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	Alberta	AC
Speller, Bob	Haldimand—Norfolk—Brant	Ontario	Lib.
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	Saskatchewan	AC
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	Québec	BQ
St-Jacques, Diane	Shefford	Québec	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Québec	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Ontario	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Ontario	Lib.
Stewart, L'hon. Jane, ministre du Développement des ressources humaines	Brant	Ontario	Lib.
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	Colombie-Britannique	AC
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore	Nouvelle-Écosse	NPD
Strahl, Chuck	Fraser Valley	Colombie-Britannique	AC
Szabo, Paul, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Mississauga-Sud	Ontario	Lib.
Telegdi, Andrew	Kitchener—Waterloo	Ontario	Lib.
Thibault, L'hon. Robert, ministre des Pêches et des Océans	Ouest Nova	Nouvelle-Écosse	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Québec	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	Nouveau-Brunswick	PC
Thompson, Myron	Wild Rose	Alberta	AC
Tirabassi, Tony	Niagara-Centre	Ontario	Lib.
Toews, Vic	Provencher	Manitoba	AC
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Ontario	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Ontario	Lib.
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	Québec	BQ
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Ontario	Lib.
Valeri, Tony	Stoney Creek	Ontario	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Prince Edward—Hastings	Ontario	Lib.
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	Saskatchewan	AC
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	Québec	BQ
Volpe, Joseph	Eglinton—Lawrence	Ontario	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Ontario	Lib.
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	Manitoba	NPD
Wayne, Elsie	Saint John	Nouveau-Brunswick	PC
Whelan, L'hon. Susan, ministre de la Coopération internationale	Essex	Ontario	Lib.
White, Randy	Langley—Abbotsford	Colombie-Britannique	AC
White, Ted	North Vancouver	Colombie-Britannique	AC
Wilfert, Bryon, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Oak Ridges	Ontario	Lib.
Williams, John	St. Albert	Alberta	AC
Wood, Bob	Nipissing	Ontario	Lib.
Yelich, Lynne	Blackstrap	Saskatchewan	AC

N.B.: Sous le titre Affiliation politique: Lib. - Libéral; AC - Alliance canadienne; BQ - Bloc Québécois; NDP - nouveau parti démocratique; PC - Parti progressiste-conservateur; Ind. - indépendant

## LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Première session, trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
<b>ALBERTA (25)</b>		
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	AC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	AC
Benoit, Leon	Lakeland	AC
Casson, Rick	Lethbridge	AC
Chatters, David	Athabasca	AC
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	PC
Epp, Ken	Elk Island	AC
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	AC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	AC
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	AC
Hill, Grant	Macleod	AC
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	AC
Johnston, Dale	Wetaskiwin	AC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	AC
Kilgour, L'hon. David, secrétaire d'État (Asie-Pacifique)	Edmonton-Sud-Est	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, ministre de la Santé	Edmonton-Ouest	Lib.
Merrifield, Rob	Yellowhead	AC
Mills, Bob	Red Deer	AC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	AC
Penson, Charlie	Peace River	AC
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	AC
Solberg, Monte	Medicine Hat	AC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	AC
Thompson, Myron	Wild Rose	AC
Williams, John	St. Albert	AC
<b>COLOMBIE-BRITANNIQUE (34)</b>		
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	AC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement	Victoria	Lib.
Burton, Andy	Skeena	AC
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	AC
Cummins, John	Delta—South Richmond	AC
Davies, Libby	Vancouver-Est	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	AC
Dhaliwal, L'hon. Herb, ministre des Ressources naturelles	Vancouver-Sud—Burnaby	Lib.
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	AC
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	AC
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam—Burnaby	AC
Fry, L'hon. Hedy	Vancouver-Centre	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary—Okanagan	AC
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	AC
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	AC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	AC
Hinton, Betty	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	AC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Leung, Sophia, secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national .....	Vancouver Kingsway .....	Lib.
Lunn, Gary .....	Saanich—Gulf Islands .....	AC
Lunney, James .....	Nanaimo—Alberni .....	AC
Martin, Keith .....	Esquimalt—Juan de Fuca .....	AC
Mayfield, Philip .....	Cariboo—Chilcotin .....	AC
McNally, Grant .....	Dewdney—Alouette .....	AC
Meredith, Val .....	South Surrey—White Rock—Langley ...	AC
Moore, James .....	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam .....	AC
Owen, L'hon. Stephen, secrétaire d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien) .....	Vancouver Quadra .....	Lib.
Peschisolido, Joe .....	Richmond .....	Lib.
Reynolds, John, chef de l'opposition .....	West Vancouver—Sunshine Coast .....	AC
Robinson, Svend .....	Burnaby—Douglas .....	NPD
Schmidt, Werner .....	Kelowna .....	AC
Stinson, Darrel .....	Okanagan—Shuswap .....	AC
Strahl, Chuck .....	Fraser Valley .....	AC
White, Randy .....	Langley—Abbotsford .....	AC
White, Ted .....	North Vancouver .....	AC
<b>ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)</b>		
Easter, Wayne .....	Malpeque .....	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence, solliciteur général du Canada .....	Cardigan .....	Lib.
McGuire, Joe .....	Egmont .....	Lib.
Murphy, Shawn .....	Hillsborough .....	Lib.
<b>MANITOBA (13)</b>		
Alcock, Reg .....	Winnipeg-Sud .....	Lib.
Blaikie, Bill .....	Winnipeg—Transcona .....	NPD
Borotsik, Rick .....	Brandon—Souris .....	PC
Desjarlais, Bev .....	Churchill .....	NPD
Harvard, John .....	Charleswood St. James—Assiniboia .....	Lib.
Hilstrom, Howard .....	Selkirk—Interlake .....	AC
Mark, Inky .....	Dauphin—Swan River .....	Cons. ind.
Martin, Pat .....	Winnipeg-Centre .....	NPD
Neville, Anita .....	Winnipeg-Centre-Sud .....	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre des Anciens combattants .....	Winnipeg-Nord—St. Paul .....	Lib.
Pallister, Brian .....	Portage—Lisgar .....	AC
Toews, Vic .....	Provencher .....	AC
Wasylycia-Leis, Judy .....	Winnipeg-Centre-Nord .....	NPD
<b>NOUVEAU-BRUNSWICK (10)</b>		
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail et secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme) .....	Moncton—Riverview—Dieppe .....	Lib.
Castonguay, Jeannot, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé .....	Madawaska—Restigouche .....	Lib.
Godin, Yvon .....	Acadie—Bathurst .....	NPD
Herron, John .....	Fundy—Royal .....	PC
Hubbard, Charles .....	Miramichi .....	Lib.
LeBlanc, Dominic .....	Beauséjour—Petitcodiac .....	Lib.
Savoy, Andy .....	Tobique—Mactaquac .....	Lib.
Scott, L'hon. Andy .....	Fredericton .....	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	PC
Wayne, Elsie	Saint John	PC
<b>NOUVELLE-ÉCOSSE (11)</b>		
Brison, Scott	Kings—Hants	PC
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	PC
Cuzner, Rodger	Bras d'Or—Cape Breton	Lib.
Eyking, Mark	Sydney—Victoria	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	PC
Lill, Wendy	Dartmouth	NPD
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish—Guysborough	PC
McDonough, Alexa	Halifax	NPD
Regan, Geoff, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Halifax-Ouest	Lib.
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore	NPD
Thibault, L'hon. Robert, ministre des Pêches et des Océans	Ouest Nova	Lib.
<b>NUNAVUT (1)</b>		
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Lib.
<b>ONTARIO (102)</b>		
Adams, Peter	Peterborough	Lib.
Assadourian, Sarkis	Brampton-Centre	Lib.
Augustine, Jean	Etobicoke—Lakeshore	Lib.
Barnes, Sue	London-Ouest	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest—Mississauga	Lib.
Bélaire, Réginald, Le président suppléant	Timmins—Baie James	Lib.
Bélangier, Mauril	Ottawa—Vanier	Lib.
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Lib.
Bennett, Carolyn	St. Paul's	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio, secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement)	Vaughan—King—Aurora	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Lib.
Bonwick, Paul	Simcoe—Grey	Lib.
Boudria, L'hon. Don, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Glengarry—Prescott—Russell	Lib.
Brown, Bonnie	Oakville	Lib.
Bryden, John	Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot	Lib.
Bulte, Sarmite, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Parkdale—High Park	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Lib.
Calder, Murray	Dufferin—Peel—Wellington—Grey	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor, ministre du Revenu national	Thornhill	Lib.
Carroll, Aileen, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Barrie—Simcoe—Bradford	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Lib.
Chamberlain, Brenda	Guelph—Wellington	Lib.
Collenette, L'hon. David, ministre des Transports	Don Valley-Est	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	NPD
Comuzzi, Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Lib.
Copps, L'hon. Sheila, ministre du Patrimoine canadien	Hamilton-Est	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Lib.
DeVillers, L'hon. Paul, secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Simcoe-Nord	Lib.
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Lib.
Eggleton, L'hon. Art, ministre de la Défense nationale	York-Centre	Lib.
Finlay, John, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Oxford	Lib.
Fontana, Joe	London-Centre-Nord	Lib.
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	AC
Galloway, Roger	Sarnia—Lambton	Lib.
Godfrey, John	Don Valley-Ouest	Lib.
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères	Toronto-Centre—Rosedale	Lib.
Grose, Ivan	Oshawa	Lib.
Guarnieri, Albina	Mississauga-Est	Lib.
Harb, Mac	Ottawa-Centre	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Lib.
Jordan, Joe, secrétaire parlementaire du Premier ministre	Leeds—Grenville	Lib.
Karygiannis, Jim	Scarborough—Agincourt	Lib.
Keyes, Stan	Hamilton-Ouest	Lib.
Kilger, Bob, Le vice-président	Stormont—Dundas—Charlottenburgh	Lib.
Knutson, L'hon. Gar, secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)	Elgin—Middlesex—London	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Lib.
Lastewka, Walt	St. Catharines	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Lib.
Macklin, Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland	Lib.
Mahoney, Steve, secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État	Mississauga-Ouest	Lib.
Malhi, Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre du Travail	Bramalea—Gore—Malton—Springdale	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Lib.
Manley, L'hon. John, vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État	Ottawa-Sud	Lib.
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Lib.
McCallum, L'hon. John, secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	Markham	Lib.
McCormick, Larry, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Lib.
McKay, John	Scarborough-Est	Lib.
McTeague, Dan	Pickering—Ajax—Uxbridge	Lib.
Milliken, L'hon. Peter	Kingston et les Îles	Lib.
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Lib.
Myers, Lynn, secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada	Waterloo—Wellington	Lib.
Nault, L'hon. Robert, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Kenora—Rainy River	Lib.
O'Brien, Pat, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	London—Fanshawe	Lib.
O'Reilly, John, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Haliburton—Victoria—Brock	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Lib.
Peric, Janko	Cambridge	Lib.
Peterson, L'hon. Jim	Willowdale	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Lib.
Pickard, Jerry	Chatham—Kent Essex	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Lib.
Pratt, David	Nepean—Carleton	Lib.
Provenzano, Carmen, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants	Sault Ste. Marie	Lib.
Redman, Karen, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Kitchener-Centre	Lib.
Reed, Julian	Halton	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	AC
Richardson, John	Perth—Middlesex	Lib.
Rock, L'hon. Allan, ministre de l'Industrie	Etobicoke-Centre	Lib.
Serré, Benoît, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Timiskaming—Cochrane	Lib.
Sgro, Judy	York-Ouest	Lib.
Shepherd, Alex, secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor	Durham	Lib.
Speller, Bob	Haldimand—Norfolk—Brant	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Lib.
Stewart, L'hon. Jane, ministre du Développement des ressources humaines	Brant	Lib.
Szabo, Paul, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Mississauga-Sud	Lib.
Telegdi, Andrew	Kitchener—Waterloo	Lib.
Tirabassi, Tony	Niagara-Centre	Lib.
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Lib.
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Lib.
Valeri, Tony	Stoney Creek	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Prince Edward—Hastings	Lib.
Volpe, Joseph	Eglinton—Lawrence	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Lib.
Whelan, L'hon. Susan, ministre de la Coopération internationale	Essex	Lib.
Wilfert, Bryon, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Oak Ridges	Lib.
Wood, Bob	Nipissing	Lib.

## QUÉBEC (72)

Allard, Carole-Marie	Laval-Est	Lib.
Assad, Mark, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Gatineau	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	BQ
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	PC
Bachand, Claude	Saint-Jean	BQ
Bakopanos, Eleni, Le président suppléant	Ahuntsic	Lib.
Bellehumeur, Michel	Berthier—Montcalm	BQ
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	BQ
Brien, Pierre	Témiscamingue	BQ
Cardin, Serge	Sherbrooke	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Ind.
Cauchon, L'hon. Martin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Outremont	Lib.
Charbonneau, Yvon	Anjou—Rivière-des-Prairies	Lib.



Nom	Circonscription	Affiliation politique
Chrétien, Le très hon. Jean, Premier ministre	Saint-Maurice	Lib.
Coderre, L'hon. Denis, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Bourassa	Lib.
Cotler, Irwin	Mont-Royal	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup— Témiscouata—Les Basques	BQ
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	BQ
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	BQ
Dion, L'hon. Stéphane, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Saint-Laurent—Cartierville	Lib.
Discepola, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Lib.
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)	Beauce	Lib.
Dubé, Antoine	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	BQ
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	BQ
Duplain, Claude	Portneuf	Lib.
Farrah, Georges, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Lib.
Folco, Raymonde, secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines	Laval-Ouest	Lib.
Fournier, Ghislain	Manicouagan	BQ
Gagnon, Christiane	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	BQ
Gauthier, Michel	Roberval	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	BQ
Guay, Monique	Laurentides	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans	BQ
Harvey, André, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Chicoutimi—Le Fjord	Lib.
Jennings, Marlene, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau—Mirabel	BQ
Lalonde, Francine	Mercier	BQ
Lanctôt, Robert	Châteauguay	BQ
Lebel, Ghislain	Chambly	BQ
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	BQ
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	BQ
Marcil, Serge, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Beauharnois—Salaberry	Lib.
Martin, L'hon. Paul, ministre des Finances	LaSalle—Émard	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonnette	BQ
Normand, L'hon. Gilbert	Bellechasse—Etchemins—Montmagny—L'Islet	Lib.
Paquette, Pierre	Joliette	BQ
Paradis, L'hon. Denis, secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)	Brome—Missisquoi	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	BQ
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre du Commerce international	Papineau—Saint-Denis	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	BQ
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	BQ
Price, David	Compton—Stanstead	Lib.
Proulx, Marcel	Hull—Aylmer	Lib.
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil du Trésor	Westmount—Ville-Marie	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Rocheleau, Yves .....	Trois-Rivières .....	BQ
Roy, Jean-Yves.....	Matapédia—Matane .....	BQ
Saada, Jacques .....	Brossard—La Prairie .....	Lib.
Sauvageau, Benoît .....	Repentigny .....	BQ
Scherrer, Hélène .....	Louis-Hébert .....	Lib.
St-Hilaire, Caroline .....	Longueuil.....	BQ
St-Jacques, Diane .....	Shefford .....	Lib.
St-Julien, Guy.....	Abitibi—Baie-James—Nunavik.....	Lib.
Thibeault, Yolande.....	Saint-Lambert .....	Lib.
Tremblay, Suzanne .....	Rimouski-Neigette-et-la Mitis .....	BQ
Venne, Pierrette .....	Saint-Bruno—Saint-Hubert.....	BQ
<b>SASKATCHEWAN (14)</b>		
Anderson, David.....	Cypress Hills—Grasslands .....	AC
Bailey, Roy.....	Souris—Moose Mountain .....	AC
Breitkreuz, Garry .....	Yorkton—Melville .....	AC
Fitzpatrick, Brian .....	Prince Albert .....	AC
Goodale, L'hon. Ralph, leader du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits.....	Wascana .....	Lib.
Laliberte, Rick .....	Rivière Churchill.....	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne .....	Regina—Qu'Appelle .....	NPD
Pankiw, Jim .....	Saskatoon—Humboldt .....	Ind.
Proctor, Dick.....	Palliser .....	NPD
Ritz, Gerry .....	Battlefords—Lloydminster .....	AC
Skelton, Carol.....	Saskatoon—Rosetown—Biggar.....	AC
Spencer, Larry .....	Regina—Lumsden—Lake Centre.....	AC
Vellacott, Maurice .....	Saskatoon—Wanuskewin .....	AC
Yelich, Lynne .....	Blackstrap .....	AC
<b>TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (5)</b>		
Byrne, L'hon. Gerry, ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique) .....	Humber—St. Barbe—Baie Verte .....	Lib.
Doyle, Norman .....	St. John's-Est .....	PC
Hearn, Loyola.....	St. John's-Ouest .....	PC
Matthews, Bill, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales.....	Burin—St. George's.....	Lib.
O'Brien, Lawrence .....	Labrador .....	Lib.
<b>TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)</b>		
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse).....	Western Arctic .....	Lib.
<b>YUKON</b>		
Bagnell, Larry.....	Yukon.....	Lib.

# LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 10 mai 2002 — 1<sup>re</sup> Session, 37<sup>e</sup> Législature)

## AFFAIRES AUTOCHTONES, DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD ET RESSOURCES NATURELLES

**Président:** Raymond Bonin

**Vice-présidents:** Nancy Karetak-Lindell  
Maurice Vellacott

Larry Bagnell	David Chatters	Richard Marceau	Brian Pallister	(16)
Gérard Binet	John Finlay	Inky Mark	Benoît Serré	
Serge Cardin	John Godfrey	Pat Martin	Guy St-Julien	
Jean-Guy Carignan				

### Membres associés

Jim Abbott	Bev Desjarlais	Rahim Jaffer	Gilles-A. Perron
Diane Ablonczy	Norman Doyle	Dale Johnston	Joe Pescholido
Rob Anders	John Duncan	Jason Kenney	James Rajotte
David Anderson	Reed Elley	Robert Lanctôt	Scott Reid
Gérard Asselin	Ken Epp	Gary Lunn	John Reynolds
André Bachand	Brian Fitzpatrick	James Lunney	Gerry Ritz
Claude Bachand	Paul Forseth	Peter MacKay	Jean-Yves Roy
Roy Bailey	Ghislain Fournier	Preston Manning	Werner Schmidt
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Keith Martin	Carol Skelton
Stéphane Bergeron	Yvon Godin	Philip Mayfield	Monte Solberg
Bernard Bigras	Peter Goldring	Joe McGuire	Kevin Sorenson
Rick Borotsik	Jim Gouk	Grant McNally	Larry Spencer
Garry Breitkreuz	Gurmant Grewal	Val Meredith	Darrel Stinson
Scott Brison	Deborah Grey	Rob Merrifield	Chuck Strahl
Andy Burton	Art Hanger	Bob Mills	Greg Thompson
Chuck Cadman	Richard Harris	James Moore	Myron Thompson
Bill Casey	Loyola Hearn	Anita Neville	Vic Toews
Rick Casson	John Herron	Lorne Nystrom	Elsie Wayne
Joe Clark	Grant Hill	Deepak Obhrai	Randy White
Joe Comartin	Jay Hill	Jim Pankiw	Ted White
John Cummins	Howard Hilstrom	Pierre Paquette	John Williams
Stockwell Day	Betty Hinton	Charlie Penson	Lynne Yelich

---

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

**Président:** Jean Augustine

**Vice-présidents:** Stockwell Day  
Bernard Patry

Sarkis Assadourian	Mark Eyking	Francine Lalonde	Deepak Obhrai	(18)
Aileen Carroll	John Harvard	Diane Marleau	Pierre Paquette	
Bill Casey	Marlene Jennings	Keith Martin	Svend Robinson	
John Duncan	Stan Keyes	Pat O'Brien		

### Membres associés

Jim Abbott	Stan Dromisky	Gary Lunn	Scott Reid
Diane Ablonczy	Antoine Dubé	James Lunney	John Reynolds
Rob Anders	Reed Elley	Peter MacKay	Gerry Ritz
David Anderson	Ken Epp	John Maloney	Yves Rocheleau
André Bachand	Brian Fitzpatrick	Preston Manning	Benoît Sauvageau
Claude Bachand	Paul Forseth	Richard Marceau	Werner Schmidt
Roy Bailey	Hedy Fry	Inky Mark	Carol Skelton
Colleen Beaumier	Cheryl Gallant	Pat Martin	Monte Solberg
Leon Benoit	Peter Goldring	Philip Mayfield	Kevin Sorenson
Stéphane Bergeron	Jim Gouk	Grant McNally	Bob Speller
Bernard Bigras	Gurmant Grewal	Val Meredith	Larry Spencer
Bill Blaikie	Deborah Grey	Rob Merrifield	Darrel Stinson
Rick Borotsik	Art Hanger	Bob Mills	Chuck Strahl
Garry Breitzkreuz	Mac Harb	James Moore	Greg Thompson
Scott Brison	Richard Harris	Anita Neville	Myron Thompson
Andy Burton	Loyola Hearn	Lorne Nystrom	Vic Toews
Chuck Cadman	John Herron	Deepak Obhrai	Stéphan Tremblay
Serge Cardin	Grant Hill	Brian Pallister	Tony Valeri
Rick Casson	Jay Hill	Jim Pankiw	Maurice Vellacott
David Chatters	Howard Hilstrom	Charlie Penson	Elsie Wayne
Joe Clark	Betty Hinton	Joe Peschisolido	Randy White
Irwin Cotler	Rahim Jaffer	Beth Phinney	Ted White
Paul Crête	Dale Johnston	David Price	John Williams
John Cummins	Gerald Keddy	James Rajotte	Lynne Yelich
Norman Doyle	Jason Kenney		

### SOUS-COMITÉ DU COMMERCE INTERNATIONAL, DES DIFFÉRENDS COMMERCIAUX ET DES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX

**Président:** Mac Harb

**Vice-président:**

Bill Casey	Mark Eyking	Pierre Paquette	Bob Speller	(9)
Rick Casson	Pat O'Brien	Svend Robinson	Tony Valeri	

### SOUS-COMITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

**Président:** Beth Phinney

**Vice-président:**

Sarkis Assadourian	Bill Casey	Antoine Dubé	Deepak Obhrai	(9)
Colleen Beaumier	Irwin Cotler	Marlene Jennings	Svend Robinson	

## AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

**Président:** Charles Hubbard

**Vice-présidents:** Murray Calder  
Howard Hilstrom

David Anderson  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Claude Duplain

Mark Eyking  
Marcel Gagnon  
Rick Laliberte

Larry McCormick  
Dick Proctor  
Bob Speller

Paul Steckle  
Suzanne Tremblay  
Rose-Marie Ur

(16)

### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Peter Adams  
Rob Anders  
André Bachand  
Roy Bailey  
Leon Benoit  
Scott Brison  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
Joe Comartin  
Paul Crête  
John Cummins  
Stockwell Day  
Odina Desrochers  
Norman Doyle  
John Duncan  
Reed Elley

Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Cheryl Gallant  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
John Herron  
Grant Hill  
Jay Hill  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer  
Dale Johnston  
Gerald Keddy  
Jason Kenney  
Mario Laframboise  
Robert Lanctôt

Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Preston Manning  
Richard Marceau  
Inky Mark  
Keith Martin  
Philip Mayfield  
Grant McNally  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Lorne Nystrom  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Jim Pankiw  
Pierre Paquette  
Charlie Penson  
Gilles-A. Perron  
Joe Peschisolido

James Rajotte  
Scott Reid  
John Reynolds  
Gerry Ritz  
Jean-Yves Roy  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Darrel Stinson  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich

---

## CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

**Président:** Joe Fontana

**Vice-présidents:** Diane Ablonczy  
Jerry Pickard

Mark Assad  
Yvon Charbonneau  
Madeleine Dalphond-Guiral  
John Godfrey

Art Hanger  
Steve Mahoney  
Inky Mark

Anita Neville  
David Price  
Stéphan Tremblay

Tony Valeri  
Judy Wasylcia-Leis  
Lynne Yelich

(16)

### Membres associés

Jim Abbott  
Rob Anders  
David Anderson  
André Bachand  
Roy Bailey  
Leon Benoit  
Bernard Bigras  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Scott Brison  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Serge Cardin  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
John Cummins  
Stockwell Day  
Norman Doyle

John Duncan  
Reed Elley  
Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Cheryl Gallant  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
John Herron  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer  
Dale Johnston  
Gerald Keddy

Jason Kenney  
Francine Lalonde  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Preston Manning  
Richard Marceau  
Keith Martin  
Philip Mayfield  
Grant McNally  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Jim Pankiw  
Charlie Penson  
Joe Peschisolido

James Rajotte  
Scott Reid  
John Reynolds  
Gerry Ritz  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Darrel Stinson  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams

---

**COMPTES PUBLICS****Président:** John Williams**Vice-présidents:** Mac Harb  
Beth Phinney

Robert Bertrand	Paul Forseth	Philip Mayfield	Joe Peschisolido	(17)
John Bryden	Rahim Jaffer	Shawn Murphy	Alex Shepherd	
Odina Desrochers	Sophia Leung	Gilles-A. Perron	Greg Thompson	
John Finlay	Pat Martin			

**Membres associés**

Jim Abbott	Bev Desjarlais	Dale Johnston	Scott Reid
Diane Ablonczy	Norman Doyle	Gerald Keddy	John Reynolds
Rob Anders	John Duncan	Jason Kenney	Gerry Ritz
David Anderson	Reed Elley	Gary Lunn	Benoît Sauvageau
André Bachand	Ken Epp	James Lunney	Werner Schmidt
Roy Bailey	Brian Fitzpatrick	Peter MacKay	Carol Skelton
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Inky Mark	Monte Solberg
Rick Borotsik	Peter Goldring	Keith Martin	Kevin Sorenson
Garry Breitzkreuz	Jim Gouk	Grant McNally	Larry Spencer
Scott Brison	Gurmant Grewal	Val Meredith	Darrel Stinson
Andy Burton	Deborah Grey	Rob Merrifield	Peter Stoffer
Chuck Cadman	Art Hanger	Bob Mills	Chuck Strahl
Serge Cardin	Richard Harris	James Moore	Myron Thompson
Bill Casey	Loyola Hearn	Deepak Obhrai	Vic Toews
Rick Casson	John Herron	Brian Pallister	Maurice Vellacott
David Chatters	Grant Hill	Jim Pankiw	Elsie Wayne
Joe Clark	Jay Hill	Denis Paradis	Randy White
John Cummins	Howard Hilstrom	Charlie Penson	Ted White
Stockwell Day	Betty Hinton	James Rajotte	Lynne Yelich

**SOUS-COMITÉ POUR COMBATTRE LA CORRUPTION****Président:** John Williams**Vice-président:**

Robert Bertrand	Pat Martin	Shawn Murphy	Alex Shepherd	(10)
John Bryden	Philip Mayfield	Beth Phinney	Greg Thompson	
Odina Desrochers				





## DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

**Président:** Judi Longfield

**Vice-présidents:** Monte Solberg  
Diane St-Jacques

Eugène Bellemare	Raymonde Folco	Serge Marcil	Larry Spencer	(18)
Paul Crête	Monique Guay	Joe McGuire	Greg Thompson	
Libby Davies	Tony Ianno	Anita Neville	Alan Tonks	
Reed Elley	Gurbax Malhi	Werner Schmidt		

### Membres associés

Jim Abbott	John Duncan	Dale Johnston	Brian Pallister
Diane Ablonczy	Ken Epp	Nancy Karetak-Lindell	Jim Pankiw
Peter Adams	Brian Fitzpatrick	Gerald Keddy	Charlie Penson
Rob Anders	Paul Forseth	Jason Kenney	James Rajotte
David Anderson	Christiane Gagnon	Robert Lanctôt	Scott Reid
André Bachand	Marcel Gagnon	Wendy Lill	John Reynolds
Roy Bailey	Cheryl Gallant	Gary Lunn	Gerry Ritz
Carolyn Bennett	Jocelyne Girard-Bujold	James Lunney	Jean-Yves Roy
Leon Benoit	John Godfrey	Peter MacKay	Carol Skelton
Rick Borotsik	Yvon Godin	Preston Manning	Kevin Sorenson
Diane Bourgeois	Peter Goldring	Richard Marceau	Darrel Stinson
Garry Breitzkreuz	Jim Gouk	Inky Mark	Chuck Strahl
Scott Brison	Gurmant Grewal	Keith Martin	Myron Thompson
Andy Burton	Deborah Grey	Pat Martin	Tony Tirabassi
Chuck Cadman	Art Hanger	Philip Mayfield	Vic Toews
Bill Casey	Richard Harris	Larry McCormick	Stéphan Tremblay
Rick Casson	Loyola Hearn	Grant McNally	Maurice Vellacott
David Chatters	John Herron	Réal Ménard	Judy Wasylycia-Leis
Joe Clark	Grant Hill	Val Meredith	Elsie Wayne
John Cummins	Jay Hill	Rob Merrifield	Randy White
Madeleine Dalphond-Guiral	Howard Hilstrom	Bob Mills	Ted White
Stockwell Day	Betty Hinton	James Moore	John Williams
Norman Doyle	Rahim Jaffer	Deepak Obhrai	Lynne Yelich
Antoine Dubé			

### SOUS-COMITÉ DES ENFANTS ET JEUNES À RISQUE

**Président:** John Godfrey

**Vice-président:**

Libby Davies	Anita Neville	Diane St-Jacques	Tony Tirabassi	(9)
Monique Guay	Larry Spencer	Greg Thompson	Alan Tonks	

### SOUS-COMITÉ DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

**Président:** Carolyn Bennett

**Vice-président:**

Madeleine Dalphond-Guiral	Raymonde Folco	Wendy Lill	Greg Thompson	(9)
Reed Elley	Nancy Karetak-Lindell	Anita Neville	Tony Tirabassi	

## ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Président:** Charles Caccia

**Vice-présidents:** Karen Kraft Sloan  
Bob Mills

Roy Bailey  
Bernard Bigras  
Joe Comartin  
Marcel Gagnon

John Herron  
Nancy Karetak-Lindell  
Rick Laliberte

Gary Lunn  
Karen Redman  
Julian Reed

Andy Savoy  
Hélène Scherrer  
Alan Tonks

(16)

### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Peter Adams  
Rob Anders  
David Anderson  
André Bachand  
Leon Benoit  
Stéphane Bergeron  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Scott Brison  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Serge Cardin  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
John Cummins  
Stockwell Day  
Bev Desjarlais

Norman Doyle  
John Duncan  
Reed Elley  
Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Cheryl Gallant  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer  
Dale Johnston  
Gerald Keddy

Jason Kenney  
Robert Lanctôt  
Clifford Lincoln  
James Lunney  
Peter MacKay  
Preston Manning  
Richard Marceau  
Inky Mark  
Keith Martin  
Pat Martin  
Philip Mayfield  
Grant McNally  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
James Moore  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Jim Pankiw  
Charlie Penson  
Joe Peschisolido  
James Rajotte

Scott Reid  
John Reynolds  
Gerry Ritz  
Svend Robinson  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Darrel Stinson  
Peter Stoffer  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich

## FINANCES

**Président:** Sue Barnes

**Vice-présidents:** Nick Discepola  
Richard Harris

Carolyn Bennett  
Scott Brison  
Roy Cullen  
Albina Guarnieri

Rahim Jaffer  
Sophia Leung  
Yvan Loubier  
Grant McNally

Maria Minna  
Shawn Murphy  
Lorne Nystrom  
Charlie Penson

Pauline Picard  
Gary Pillitteri  
Bryon Wilfert

(18)

### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Rob Anders  
David Anderson  
André Bachand  
Roy Bailey  
Leon Benoit  
Bernard Bigras  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
John Cummins  
Stockwell Day  
Odina Desrochers  
Norman Doyle  
Antoine Dubé  
John Duncan

Reed Elley  
Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Hedy Fry  
Christiane Gagnon  
Cheryl Gallant  
Jocelyne Girard-Bujold  
Yvon Godin  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Monique Guay  
Art Hanger  
Loyola Hearn  
John Herron  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton  
Dale Johnston

Gerald Keddy  
Jason Kenney  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Preston Manning  
Richard Marceau  
Inky Mark  
Keith Martin  
Philip Mayfield  
Alexa McDonough  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Jim Pankiw  
Pierre Paquette  
Gilles-A. Perron  
Joe Peschisolido

James Rajotte  
Scott Reid  
John Reynolds  
Gerry Ritz  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Darrel Stinson  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Stéphan Tremblay  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich

## INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

**Président:** Walt Lastewka

**Vice-présidents:** Dan McTeague  
James Rajotte

Larry Bagnell  
Stéphane Bergeron  
Scott Brison  
Bev Desjarlais

Brian Fitzpatrick  
Cheryl Gallant  
Jocelyne Girard-Bujold

Serge Marcil  
Joe McGuire  
Andy Savoy

Brent St. Denis  
Paddy Torsney  
Joseph Volpe

(16)

### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Peter Adams  
Rob Anders  
David Anderson  
André Bachand  
Roy Bailey  
Mauril Bélanger  
Leon Benoit  
Bernard Bigras  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Pierre Brien  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Serge Cardin  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
John Cummins  
Stockwell Day  
Odina Desrochers

Norman Doyle  
Antoine Dubé  
John Duncan  
Reed Elley  
Ken Epp  
Paul Forseth  
Christiane Gagnon  
Yvon Godin  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
John Herron  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer  
Dale Johnston

Gerald Keddy  
Jason Kenney  
Mario Laframboise  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Richard Marceau  
Inky Mark  
Keith Martin  
Pat Martin  
Philip Mayfield  
Grant McNally  
Réal Ménard  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Lorne Nystrom  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Jim Pankiw  
Pierre Paquette

Charlie Penson  
Joe Peschisolido  
Dick Proctor  
Scott Reid  
John Reynolds  
Gerry Ritz  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Darrel Stinson  
Peter Stoffer  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich

## JUSTICE ET DROITS DE LA PERSONNE

**Président:** Andy Scott

**Vice-présidents:** Chuck Cadman  
John McKay

Carole-Marie Allard	Hedy Fry	Peter MacKay	Kevin Sorenson	(18)
Michel Bellehumeur	Ivan Grose	Paul Harold Macklin	Vic Toews	
Bill Blaikie	Jay Hill	John Maloney	Pierrette Venne	
Irwin Cotler	Derek Lee	Lynn Myers		

### Membres associés

Jim Abbott	John Duncan	Gary Lunn	Scott Reid
Diane Ablonczy	Reed Elley	James Lunney	John Reynolds
Rob Anders	Ken Epp	Preston Manning	Gerry Ritz
David Anderson	Brian Fitzpatrick	Richard Marceau	Svend Robinson
André Bachand	Paul Forseth	Inky Mark	Werner Schmidt
Roy Bailey	Cheryl Gallant	Keith Martin	Carol Skelton
Leon Benoit	Peter Goldring	Philip Mayfield	Monte Solberg
Bernard Bigras	Jim Gouk	Grant McNally	Larry Spencer
Rick Borotsik	Gurmant Grewal	Réal Ménard	Darrel Stinson
Diane Bourgeois	Deborah Grey	Val Meredith	Chuck Strahl
Garry Breitkreuz	Art Hanger	Rob Merrifield	Greg Thompson
Scott Brison	Richard Harris	Bob Mills	Myron Thompson
Andy Burton	Loyola Hearn	James Moore	Suzanne Tremblay
Bill Casey	John Herron	Anita Neville	Maurice Vellacott
Rick Casson	Grant Hill	Deepak Obhrai	Tom Wappel
David Chatters	Howard Hilstrom	Brian Pallister	Judy Wasylcia-Leis
Joe Clark	Betty Hinton	Jim Pankiw	Elsie Wayne
Joe Comartin	Rahim Jaffer	Pierre Paquette	Randy White
John Cummins	Marlene Jennings	Charlie Penson	Ted White
Madeleine Dalphond-Guiral	Dale Johnston	Joe Peschisolido	Bryon Wilfert
Stockwell Day	Gerald Keddy	David Pratt	John Williams
Bev Desjarlais	Jason Kenney	James Rajotte	Lynne Yelich
Norman Doyle	Dominic LeBlanc	Geoff Regan	

## SOUS-COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ NATIONALE

**Président:** Derek Lee

**Vice-président:**

Bill Blaikie	Lynn Myers	Kevin Sorenson	Pierrette Venne	(11)
Marlene Jennings	David Pratt	Vic Toews	Bryon Wilfert	
Peter MacKay	Geoff Regan			

**LIAISON**

<b>Président:</b>	Wayne Easter	<b>Vice-président:</b>	Walt Lastewka	
Peter Adams	Raymond Bonin	Gurmant Grewal	Judi Longfield	(19)
Jean Augustine	Bonnie Brown	Charles Hubbard	David Pratt	
Sue Barnes	Charles Caccia	Ovid Jackson	Andy Scott	
Mauril Bélanger	Joe Fontana	Clifford Lincoln	John Williams	
Carolyn Bennett				

**Membres associés**

Jim Abbott	Reed Elley	Walt Lastewka	James Rajotte
Diane Ablonczy	Ken Epp	James Lunney	Scott Reid
Reg Alcock	Brian Fitzpatrick	Peter MacKay	John Reynolds
Rob Anders	Paul Forseth	Steve Mahoney	Gerry Ritz
David Anderson	Cheryl Gallant	Preston Manning	Jacques Saada
Jean Augustine	Yvon Godin	Keith Martin	Werner Schmidt
Roy Bailey	Peter Goldring	Philip Mayfield	Carol Skelton
Leon Benoit	Jim Gouk	Rob Merrifield	Monte Solberg
Bill Blaikie	Michel Guimond	Bob Mills	Kevin Sorenson
Garry Breitreuz	Art Hanger	Dennis Mills	Larry Spencer
Pierre Brien	Mac Harb	James Moore	Diane St-Jacques
Andy Burton	Richard Harris	Lorne Nystrom	Paul Steckle
Chuck Cadman	Grant Hill	Deepak Obhrai	Darrel Stinson
Murray Calder	Jay Hill	Brian Pallister	Yolande Thibeault
Rick Casson	Howard Hilstrom	Jim Pankiw	Myron Thompson
David Chatters	Betty Hinton	Denis Paradis	Vic Toews
John Cummins	Rahim Jaffer	Charlie Penson	Maurice Vellacott
Libby Davies	Dale Johnston	Joe Peschisolido	Tom Wappel
Stockwell Day	Nancy Karetak-Lindell	Beth Phinney	Randy White
Nick Discepola	Jason Kenney	David Price	Ted White
John Duncan	Karen Kraft Sloan	Marcel Proulx	Lynne Yelich

**SOUS-COMITÉ SUR LES SALLES DE COMITÉ**

<b>Président:</b>	Wayne Easter	<b>Vice-président:</b>	Walt Lastewka	
Mauril Bélanger	Charles Hubbard			(4)

**SOUS-COMITÉ DES BUDGETS DE COMITÉ**

<b>Président:</b>	Wayne Easter	<b>Vice-président:</b>	Walt Lastewka	
Mauril Bélanger	Clifford Lincoln	Judi Longfield	John Williams	(7)
Bonnie Brown				

## PATRIMOINE CANADIEN

**Président:** Clifford Lincoln

**Vice-présidents:** Jim Abbott  
Dennis Mills

Paul Bonwick	Christiane Gagnon	Loyola Hearn	Caroline St-Hilaire	(16)
Sarmite Bulte	Roger Gallaway	Betty Hinton	Chuck Strahl	
Rodger Cuzner	John Harvard	Wendy Lill	Tony Tirabassi	
Claude Duplain				

## Membres associés

Diane Ablonczy	Norman Doyle	Stan Keyes	James Rajotte
Rob Anders	Antoine Dubé	Robert Lanctôt	Scott Reid
David Anderson	John Duncan	Gary Lunn	John Reynolds
André Bachand	Reed Elley	James Lunney	Gerry Ritz
Roy Bailey	Ken Epp	Peter MacKay	Benoît Sauvageau
Leon Benoit	Brian Fitzpatrick	Preston Manning	Hélène Scherrer
Bernard Bigras	Paul Forseth	Richard Marceau	Werner Schmidt
Bill Blaikie	Cheryl Gallant	Serge Marcil	Carol Skelton
Rick Borotsik	Peter Goldring	Inky Mark	Monte Solberg
Diane Bourgeois	Jim Gouk	Keith Martin	Kevin Sorenson
Garry Breitzkreuz	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Larry Spencer
Scott Brison	Deborah Grey	Val Meredith	Darrel Stinson
Andy Burton	Art Hanger	Rob Merrifield	Greg Thompson
Chuck Cadman	Richard Harris	Bob Mills	Myron Thompson
Serge Cardin	John Herron	James Moore	Vic Toews
Bill Casey	Grant Hill	Deepak Obhrai	Suzanne Tremblay
Rick Casson	Jay Hill	Brian Pallister	Maurice Vellacott
David Chatters	Howard Hilstrom	Jim Pankiw	Elsie Wayne
Joe Clark	Rahim Jaffer	Pierre Paquette	Randy White
Joe Comartin	Dale Johnston	Charlie Penson	Ted White
John Cummins	Gerald Keddy	Joe Peschisolido	John Williams
Libby Davies	Jason Kenney	Dick Proctor	Lynne Yelich
Stockwell Day			

## SOUS-COMITÉ DU SPORT

**Président:** Dennis Mills

**Vice-président:**

Rodger Cuzner	John Harvard	Robert Lanctôt	Dick Proctor	(9)
Cheryl Gallant	Loyola Hearn	Serge Marcil	Hélène Scherrer	

## PÊCHES ET OCÉANS

**Président:** Wayne Easter

**Vice-présidents:** John Cummins  
Paul Steckle

Sarkis Assadourian  
Andy Burton  
Rodger Cuzner  
Georges Farrah

Loyola Hearn  
Dominic LeBlanc  
James Lunney

Bill Matthews  
Lawrence O'Brien  
Jean-Yves Roy

Peter Stoffer  
Suzanne Tremblay  
Tom Wappel

(16)

### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Rob Anders  
David Anderson  
Gérard Asselin  
André Bachand  
Roy Bailey  
Leon Benoit  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Scott Brison  
Chuck Cadman  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
Stockwell Day  
Norman Doyle  
John Duncan  
Reed Elley

Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Ghislain Fournier  
Marcel Gagnon  
Cheryl Gallant  
Yvon Godin  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Richard Harris  
John Herron  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer  
Dale Johnston

Gerald Keddy  
Jason Kenney  
Gary Lunn  
Peter MacKay  
Preston Manning  
Inky Mark  
Keith Martin  
Philip Mayfield  
Grant McNally  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Jim Pankiw  
Charlie Penson  
Joe Peschisolido  
James Rajotte  
Scott Reid

John Reynolds  
Gerry Ritz  
Svend Robinson  
Yves Rocheleau  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Darrel Stinson  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich

---





**SANTÉ****Président:** Bonnie Brown**Vice-présidents:** Reg Alcock  
Rob MerrifieldAndré Bachand  
Diane Bourgeois  
Jeannot Castonguay  
Brenda ChamberlainStan Dromisky  
James Lunney  
Réal MénardHélène Scherrer  
Judy Sgro  
Carol SkeltonBob Speller  
Yolande Thibeault  
Judy Wasylycia-Leis

(16)

**Membres associés**Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Rob Anders  
David Anderson  
Roy Bailey  
Leon Benoit  
Bernard Bigras  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Scott Brison  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
John Cummins  
Madeleine Dalphond-Guiral  
Libby Davies  
Stockwell Day  
Norman DoyleJohn Duncan  
Reed Elley  
Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Hedy Fry  
Cheryl Gallant  
Jocelyne Girard-Bujold  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
John Herron  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton  
Rahim JafferDale Johnston  
Gerald Keddy  
Jason Kenney  
Gary Lunn  
Peter MacKay  
Preston Manning  
Richard Marceau  
Inky Mark  
Keith Martin  
Pat Martin  
Philip Mayfield  
Grant McNally  
Val Meredith  
Bob Mills  
James Moore  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Jim Pankiw  
Charlie Penson  
Joe PeschisolidoPauline Picard  
James Rajotte  
Scott Reid  
John Reynolds  
Gerry Ritz  
Werner Schmidt  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Darrel Stinson  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich



## COMITÉS MIXTES PERMANENTS

### BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

**Coprésidents:** Carolyn Bennett  
Vivienne Poy

**Vice-coprésident:** Deborah Grey

Représentant le Sénat:  
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Gérald Beaudoin  
Jane Marie Cordy

Donald Oliver

Mauril Bélanger  
Robert Bertrand  
Rick Borotsik  
Marlene Catterall  
Ken Epp  
Marcel Gagnon  
Grant Hill

Jim Karygiannis  
Raymond Lavigne  
Wendy Lill  
Jerry Pickard  
Louis Plamondon  
Jacques Saada  
Andrew Telegdi

(20)

#### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Rob Anders  
David Anderson  
André Bachand  
Roy Bailey  
Leon Benoit  
Garry Breitkreuz  
Scott Brison  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
John Cummins  
Libby Davies  
Stockwell Day  
Norman Doyle

John Duncan  
Reed Elley  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Cheryl Gallant  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Art Hanger  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
John Herron  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer  
Dale Johnston  
Gerald Keddy  
Jason Kenney  
Gary Lunn

James Lunney  
Peter MacKay  
Preston Manning  
Inky Mark  
Keith Martin  
Philip Mayfield  
Grant McNally  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Jim Pankiw  
Charlie Penson  
Joe Peschisolido  
James Rajotte  
Scott Reid  
John Reynolds

Gerry Ritz  
Benoît Sauvageau  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Darrel Stinson  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich

## EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

**Coprésidents:** Gurmant Grewal  
Céline Hervieux-Payette

**Vice-coprésident:** Tom Wappel

Représentant le Sénat:  
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Bill Casey  
Christopher Henderson  
Mobina Jaffer

Noël Kinsella  
Wilfred Moore  
Greg Thompson

Paul Bonwick  
Pierre Brien  
Jean-Guy Carignan  
Joe Comuzzi  
John Cummins  
Michel Guimond  
Derek Lee  
Paul Harold Macklin

John Maloney  
John McKay  
Lynn Myers  
Lorne Nystrom  
Scott Reid  
Greg Thompson  
Ted White

(24)

### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Rob Anders  
David Anderson  
André Bachand  
Roy Bailey  
Michel Bellehumeur  
Leon Benoit  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Scott Brison  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
Stockwell Day  
Norman Doyle

John Duncan  
Reed Elley  
Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Cheryl Gallant  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
John Herron  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer  
Dale Johnston

Gerald Keddy  
Jason Kenney  
Robert Lanctôt  
Ghislain Lebel  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Preston Manning  
Inky Mark  
Keith Martin  
Philip Mayfield  
Grant McNally  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Charlie Penson

Joe Peschisolido  
James Rajotte  
John Reynolds  
Gerry Ritz  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Darrel Stinson  
Chuck Strahl  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Maurice Vellacott  
Pierrette Venne  
Elsie Wayne  
Randy White  
John Williams  
Lynne Yelich

## LANGUES OFFICIELLES

**Coprésidents:** Mauril Bélanger  
Shirley Maheu

**Vice-coprésidents:** Scott Reid  
Yolande Thibeault

Représentant le Sénat:  
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Gérald Beaudoin  
Jean-Robert Gauthier  
Viola Léger

Jean-Claude Rivest  
Raymond Setlakwe

Eugène Bellemare  
Gérard Binet  
Sarmite Bulte  
Claude Drouin  
Christiane Gagnon  
John Godfrey  
Yvon Godin

Peter Goldring  
John Herron  
Jason Kenney  
Raymond Lavigne  
Dan McTeague  
Benoît Sauvageau

(22)

### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Rob Anders  
David Anderson  
André Bachand  
Roy Bailey  
Leon Benoit  
Stéphane Bergeron  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Scott Brison  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
Joe Comartin  
John Cummins  
Stockwell Day

Norman Doyle  
John Duncan  
Reed Elley  
Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Cheryl Gallant  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer  
Dale Johnston  
Gerald Keddy

Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Preston Manning  
Richard Marceau  
Inky Mark  
Keith Martin  
Philip Mayfield  
Grant McNally  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Lorne Nystrom  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Jim Pankiw  
Charlie Penson  
Joe Peschisolido  
Louis Plamondon

James Rajotte  
John Reynolds  
Gerry Ritz  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Darrel Stinson  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Suzanne Tremblay  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich

**Le Président de la Chambre**

L'HON. PETER MILLIKEN

**Comités des Présidents des Comités législatifs**

**Le vice-président et président des comités pléniers**

M. BOB KILGER

**Le vice-président des comités pléniers de la Chambre**

M. RÉGINALD BÉLAIR

**Le vice-président adjoint des comités pléniers de la Chambre**

MME ELENI BAKOPANOS

**MEMBRE DU MINISTÈRE**

Par ordre de préséance

Le très hon. Jean Chrétien	Premier ministre
L'hon. David Collenette	ministre des Transports
L'hon. David Anderson	ministre de l'Environnement
L'hon. Ralph Goodale	leader du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits
L'hon. Sheila Copps	ministre du Patrimoine canadien
L'hon. John Manley	vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État
L'hon. Paul Martin	ministre des Finances
L'hon. Art Eggleton	ministre de la Défense nationale
L'hon. Anne McLellan	ministre de la Santé
L'hon. Allan Rock	ministre de l'Industrie
L'hon. Lawrence MacAulay	solliciteur général du Canada
L'hon. Lucienne Robillard	présidente du Conseil du Trésor
L'hon. Martin Cauchon	ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Jane Stewart	ministre du Développement des ressources humaines
L'hon. Stéphane Dion	président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
L'hon. Pierre Pettigrew	ministre du Commerce international
L'hon. Don Boudria	ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
L'hon. Lyle Vanclief	ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
L'hon. Herb Dhaliwal	ministre des Ressources naturelles
L'hon. Claudette Bradshaw	ministre du Travail et secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)
L'hon. Robert Nault	ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
L'hon. Elinor Caplan	ministre du Revenu national
L'hon. Denis Coderre	ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Sharon Carstairs	leader du gouvernement au Sénat
L'hon. Robert Thibault	ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Rey Pagtakhan	ministre des Anciens combattants
L'hon. Bill Graham	ministre des Affaires étrangères
L'hon. Susan Whelan	ministre de la Coopération internationale
L'hon. Gerry Byrne	ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)
L'hon. Ethel Blondin-Andrew	secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)
L'hon. David Kilgour	secrétaire d'État (Asie-Pacifique)
L'hon. Andy Mitchell	secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)
L'hon. Maurizio Bevilacqua	secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement)
L'hon. Paul DeVillers	secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Gar Knutson	secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)
L'hon. Denis Paradis	secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)
L'hon. Claude Drouin	secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)
L'hon. John McCallum	secrétaire d'État (Institutions financières internationales)
L'hon. Stephen Owen	secrétaire d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)



## SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

M. Joe Jordan	du Premier ministre
M. André Harvey	du ministre des Transports
Mme Karen Redman	du ministre de l'Environnement
M. Geoff Regan	du leader du gouvernement à la Chambre des communes
Mme Sarmite Bulte	de la ministre du Patrimoine canadien
M. Steve Mahoney	du vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État
M. Bryon Wilfert	du ministre des Finances
M. John O'Reilly	du ministre de la Défense nationale
M. Jeannot Castonguay	du ministre de la Santé
M. Serge Marcl	du ministre de l'Industrie
M. Lynn Myers	du solliciteur général du Canada
M. Alex Shepherd	de la présidente du Conseil du Trésor
M. Paul Harold Macklin	du ministre de la Justice et procureur général du Canada
Mme Raymonde Folco	de la ministre du Développement des ressources humaines
M. Bill Matthews	du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
M. Pat O'Brien	du ministre du Commerce international
M. Paul Szabo	du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
M. Larry McCormick	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
M. Benoît Serré	du ministre des Ressources naturelles
M. Gurbax Malhi	de la ministre du Travail
M. John Finlay	du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
Mme Sophia Leung	de la ministre du Revenu national
M. Mark Assad	du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
M. Georges Farrah	du ministre des Pêches et des Océans
M. Carmen Provenzano	du ministre des Anciens combattants
Mme Aileen Carroll	du ministre des Affaires étrangères
Mme Marlene Jennings	de la ministre de la Coopération internationale







## TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 10 mai 2002

### INITIATIVES MINISTÉRIELLES

#### **LOI MODIFIANT LE CODE CRIMINEL (CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX ET ARMES À FEU) ET LA LOI SUR LES ARMES À FEU**

Projet de loi C-15B. Troisième lecture .....	11481
M. Goldring .....	11481
M. Crête .....	11482
M. Obhrai .....	11483
M. Thompson (Wild Rose) .....	11484
Mme Fry .....	11485
M. Vellacott .....	11485
M. Wilfert .....	11486

### DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

#### **La Semaine nationale de la police**

M. Maloney .....	11488
------------------	-------

#### **La cathédrale russe orthodoxe du St. Barbara's**

M. Goldring .....	11488
-------------------	-------

#### **Concours de droit international**

M. Cotler .....	11488
-----------------	-------

#### **La Bataille de l'Atlantique**

Mme Neville .....	11489
-------------------	-------

#### **Le Fonds Lori's Room.**

Mme Bulte .....	11489
-----------------	-------

#### **La Marche nationale pour la vie**

M. Breitzkreuz .....	11489
----------------------	-------

#### **La Chambre de commerce et de l'industrie de Laval**

Mme Folco .....	11489
-----------------	-------

#### **La Semaine de la santé mentale**

Mme Dalphond-Guiral .....	11489
---------------------------	-------

#### **La santé et la sécurité au travail**

M. Caccia .....	11490
-----------------	-------

#### **Le député de West Vancouver—Sunshine Coast**

M. Hill (MacLeod) .....	11490
-------------------------	-------

#### **Les maladies immunologiques et neurologiques chroniques**

Mme Catterall .....	11490
---------------------	-------

#### **Les technologies de reproduction**

M. Blaikie .....	11490
------------------	-------

#### **La coopération internationale**

M. Desrochers .....	11490
---------------------	-------

#### **Les programmes pour les enfants**

M. Malhi .....	11491
----------------	-------

#### **Les marchés publics**

M. Borotsik .....	11491
-------------------	-------

#### **Montgolfière Aventure**

M. Binet .....	11491
----------------	-------

#### **Les élections partielles**

M. Forseth .....	11491
------------------	-------

### QUESTIONS ORALES

#### **Les marchés publics**

M. Reynolds .....	11491
M. Manley .....	11492
M. Reynolds .....	11492
M. Manley .....	11492
M. Reynolds .....	11492
M. Manley .....	11492
M. Hill (MacLeod) .....	11492
M. Boudria .....	11492
M. Hill (MacLeod) .....	11492
M. Boudria .....	11492
M. Gauthier .....	11492
M. Boudria .....	11493
M. Gauthier .....	11493
M. Boudria .....	11493
M. Guimond .....	11493
M. Boudria .....	11493
M. Guimond .....	11493
M. Boudria .....	11493

#### **Le bois d'oeuvre**

M. Blaikie .....	11493
M. Dhaliwal .....	11493
M. Blaikie .....	11493
M. Dhaliwal .....	11493

#### **Les marchés publics**

M. MacKay .....	11494
M. Boudria .....	11494
M. MacKay .....	11494
M. Boudria .....	11494
Mme Skelton .....	11494
M. Manley .....	11494
Mme Skelton .....	11494
M. Manley .....	11494
M. Loubier .....	11494
M. Boudria .....	11495
M. Loubier .....	11495
M. Boudria .....	11495
M. Kenney .....	11495
M. Boudria .....	11495
M. Kenney .....	11495
M. Boudria .....	11495

#### **L'aéroport de Mirabel**

M. Laframboise .....	11495
M. Collenette .....	11495
M. Laframboise .....	11495
M. Collenette .....	11495

#### **Les marchés publics**

Mme Hinton .....	11496
M. Manley .....	11496
Mme Hinton .....	11496
M. Manley .....	11496

#### **L'aide internationale**

Mme Neville .....	11496
-------------------	-------

Mme Jennings .....	11496
<b>L'agriculture</b>	
M. Proctor .....	11496
M. Vanclief .....	11496
M. Proctor .....	11496
M. Vanclief .....	11497
<b>Le terminal portuaire de Lewisporte</b>	
M. Casey .....	11497
M. Collette .....	11497
<b>Les pêches</b>	
M. Casey .....	11497
M. Farrah .....	11497
<b>Les affaires étrangères</b>	
M. Day .....	11497
Mme Carroll .....	11497
M. Day .....	11497
Mme Carroll .....	11497
<b>La pauvreté chez les enfants</b>	
Mme Guay .....	11498
M. Manley .....	11498
Mme Guay .....	11498
Mme Folco .....	11498
<b>Les télécommunications</b>	
M. Fitzpatrick .....	11498
Mme Bulte .....	11498
M. Fitzpatrick .....	11498
Mme Bulte .....	11498
<b>Les forêts</b>	
M. Binet .....	11498
M. Dhaliwal .....	11498
<b>L'agriculture</b>	
M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands) .....	11498
M. Vanclief .....	11499
M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands) .....	11499
M. Vanclief .....	11499
<b>La construction navale</b>	
M. Dubé .....	11499
M. Boudria .....	11499
<b>Les enfants</b>	
Mme Scherrer .....	11499
Mme Folco .....	11499

<b>Les infrastructures</b>	
M. Asselin .....	11499
M. Collette .....	11499
Mme Desjarlais .....	11499
M. Collette .....	11500
<b>Le chef de l'opposition</b>	
M. Reynolds .....	11500
M. Manley .....	11500
<b>Présence à la tribune</b>	
Le Président .....	11500

## AFFAIRES COURANTES

<b>Les Forces canadiennes</b>	
M. O'Reilly .....	11500
<b>Les comités de la Chambre</b>	
<b>Procédure et affaires de la Chambre</b>	
M. Adams .....	11500
<b>Développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées</b>	
M. Gagnon (Champlain) .....	11500
M. Guimond .....	11503
Mme Guay .....	11504
Mme Folco .....	11504
Mme Guay .....	11505
Mme Girard-Bujold .....	11506
Mme Guay .....	11507
Mme Folco .....	11509
M. Gagnon (Champlain) .....	11509
M. Laframboise .....	11510

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES

<b>Le crédit d'impôt</b>	
Motion .....	11510
M. Obhrai .....	11510
M. Proctor .....	11511
M. MacKay .....	11512
M. Cullen .....	11514
Mme Hinton .....	11515
Mme Neville .....	11516
M. Epp .....	11517

## ANNEXE



**POSTE  MAIL**

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

**Poste-lettre**

**Lettermail**

**1782711  
Ottawa**

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :  
Communication Canada - Édition  
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:  
Communication Canada - Publishing  
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

**Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes**

**Published under the authority of the Speaker of the House of Commons**

**Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :**

**Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:**

**<http://www.parl.gc.ca>**

---

**Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.**

**On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9**

**The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.**

**Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9**

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing  
Ottawa, Ontario K1A 0S9**